



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

**Délégation interministérielle
à la prévention et
à la lutte contre la pauvreté**

DIRE

INNOVER

PRÉVENIR

PARTAGER

LUTTER



Illustration © Clément Lacouette-Fougère

Rapport 2025 de la Délégation
interministérielle à la prévention
et à la lutte contre la pauvreté

Les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté

Sommaire

Avant-Propos	2
1^{re} partie La pauvreté en France, une tendance à la hausse	5
Chapitre 1 – Un taux de pauvreté qui s'accroît, des disparités qui s'accentuent	6
Chapitre 2 – La fixation d'un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans	11
2^e partie Le bilan 2025 de la prévention et de la lutte contre la pauvreté par champ d'action	13
Chapitre 3 – La prévention des inégalités dès l'enfance	14
· Le fonds d'innovation pour l'enfance (FIPÉ)	15
· Les mesures de lutte contre la malnutrition infantile : les petits déjeuners à l'école et le programme MALIN	15
· Le programme Respirations	21
Chapitre 4 – L'accès à l'insertion et à l'emploi	22
· Les jeunes en rupture	22
· L'accès à l'emploi	24
· Les travailleurs pauvres	26
Chapitre 5 – L'accès aux droits	28
Chapitre 6 – L'amélioration de la vie quotidienne	31
· Les familles monoparentales	31
· L'accès à l'hébergement et au logement	33
· La santé	34
· Les « cantines à 1€ »	35
· La mobilité solidaire	37
· La précarité énergétique	39
· La lutte contre la pauvreté en milieu rural	40
3^e partie Des outils et une organisation dédiés à la lutte contre la pauvreté	45
Chapitre 7 – La mobilisation de la société	46
Chapitre 8 – L'action de la DIPLP	48
· Le pilotage du Pacte des solidarités	49
· L'évaluation et les mesures d'impact des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté	50
Chapitre 9 – L'action territoriale	51
· Le rôle des Commissaires à la lutte contre la pauvreté	51
· Les contractualisations	53
· Les pactes locaux des solidarités	56
· Fiches régionales	57
Chapitre 10 – Les financements du Pacte des Solidarités	113
Conclusion Perspectives 2026	115

Avant-Propos



Anne Rubinstein,

Déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

En ce début d'année 2026, nous voici, à nouveau, à l'heure du bilan de l'année écoulée et de l'exercice de résumé des actions entreprises par la Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) en 2025

J'ai souhaité cette année que ce rapport soit enrichi d'illustrations territoriales afin de rendre plus visible l'ensemble de ce qui est entrepris avec les Commissaires à la lutte contre la pauvreté partout sur le territoire de l'hexagone et des outre-mer.

J'espère que ce document vous inspirera et vous éclairera sur nos missions.

Cette année 2025 fut encore marquée par les difficultés budgétaires et par une instabilité politique et c'est avec deux gouvernements différents qu'il a fallu créer des liens pour que vive l'interministérialité indispensable à une action cohérente et coordonnée en matière de lutte contre la pauvreté.

Mais surtout cette année 2025 a été celle du nouveau rapport de l'INSEE sur la pauvreté qui objective la situation et qui nous impose, plus que jamais, de faire preuve de détermination et d'inventivité. Les chiffres sont préoccupants et c'est près de 10 millions de personnes qui sont sous le seuil de pauvreté et plus encore qui sont pauvres en conditions de vie. Cette réalité nous oblige tant elle impacte notre cohésion nationale et écorne la promesse républicaine.

C'est dans ce contexte, que la volonté de nous doter d'un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans a été posé par le Premier ministre devant l'ensemble des associations réunies à Matignon et c'est ainsi qu'il a officiellement saisi le CNLE pour qu'un rapport soit remis afin d'identifier les conditions d'un tel engagement.

Les enseignements de l'étude l'INSEE nous ont conforté dans les constatations et les intuitions que nous avions sur des publics plus fragilisés ou sur des sujets moins bien identifiés ou moins bien couverts par l'action publique.

C'est ainsi que cette année fut marquée par une implication forte sur nos priorités d'action ponctuées par des rencontres nationales sur les jeunes en rupture, sur la situation des familles monoparentales trop souvent et trop nombreuses en situation de pauvreté et sur les spécificités de la pauvreté en milieu rural. Notre démarche reste identique : objec-

tiver la situation, faire émerger des actions qui donnent des résultats, les faire connaître pour qu'elles essaient et porter des préconisations. Pour cela nous créons les conditions d'une émulation collective avec tous les acteurs concernés grâce à une démarche rénovée et tournée vers l'efficacité.

Bien évidemment, le cadre fixé en 2023 avec le Pacte des solidarités a perduré en 2025 avec ses déclinaisons locales par département par une démarche de contractualisation avec les collectivités territoriales (Conseils départementaux, collectivités à statut particulier et métropoles) pour positionner l'Etat dans un rapport renouvelé avec les territoires dans un champ de compétences largement décentralisé. Nous en avons d'ailleurs établi en 2025 un premier bilan prometteur même si des marges de progression existent dont nous tiendrons compte.

Pour compléter cette démarche contractuelle, nous avons fait prospérer la dynamique des Pactes locaux des solidarités avec la collaboration des acteurs locaux autour des enjeux fondamentaux de prévention et de lutte contre la pauvreté pour concentrer les efforts sur des actions concrètes au plus près des bassins de vie et de nos concitoyens pour garantir un effet levier maximal.

Nous avons continué à construire notre action avec un changement de logiciel de l'action publique et par la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la société (entreprises, professionnels, élus nationaux et locaux, associations, personnes concernées et citoyens), tout en insistant sur la nécessaire mesure d'impact.

En effet, nous devons savoir mieux évaluer l'efficacité de ce qui est mis en place pour lutter contre la pauvreté, nous le devons aux personnes concernées qui doivent voir leur situation évoluer positivement, nous le devons aussi à ceux, qui par leurs contributions, consentent à la solidarité.

Ainsi la DIPLP a construit et mis à disposition des collectivités et des services de l'Etat un outil commun de pilotage afin de suivre précisément les actions menées, les cartographier et en mesurer l'impact réel sur les personnes.

Tout au long de ce document vous pourrez prendre connaissance de nos différents champs d'intervention, de notre démarche, de notre organisation, de notre rôle et aussi des différents financements que nous mobilisons au service de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

En 2025, plus que jamais, la lutte contre la pauvreté est un sujet central, la délégation interministérielle reste un outil de pilotage, de cohérence et de mobilisation pour permettre à nos concitoyens les plus fragiles de retrouver la maîtrise de leur parcours, de trouver le chemin de l'emploi vers leur autonomie et leur émancipation.

10

1^{re} PARTIE

La pauvreté en France, une tendance à la hausse

CHAPITRE 1

Un taux de pauvreté qui s'accroît, des disparités qui s'accentuent

La parution des dernières données d'étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sur le niveau de vie et la pauvreté en France métropolitaine⁽¹⁾ a marqué tant par l'importance de l'augmentation du taux de pauvreté observée entre 2022 et 2023 (+ 0,9 points), que par le fait qu'il atteigne son niveau le plus élevé sur 30 ans de recul.

En 2023, le taux de pauvreté monétaire⁽²⁾ est estimé à 15,4%,⁽³⁾ alors qu'il était à 13,6% en 2020. Ainsi près de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond en termes de revenu mensuel disponible à 1 288 euros pour une personne vivant seule et à 2 705 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

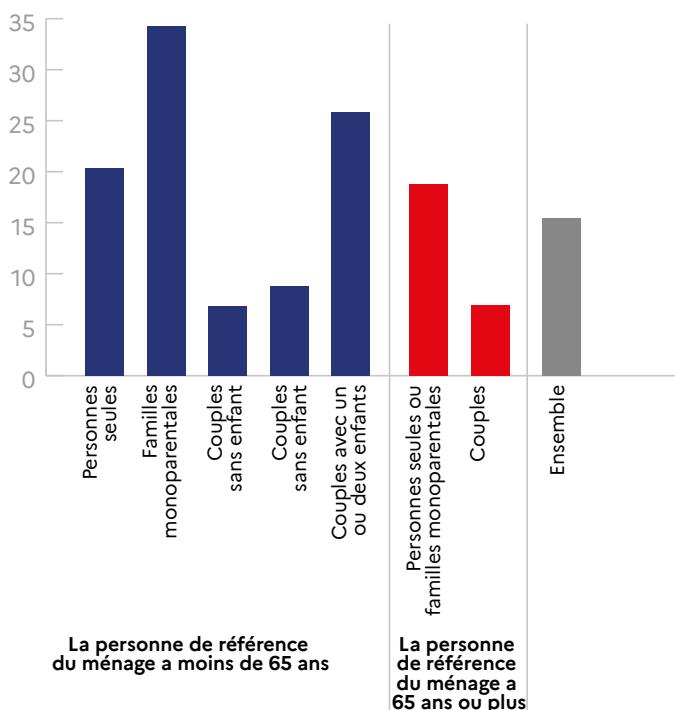
Parmi les publics proportionnellement les plus touchés par la pauvreté, les familles en situation monoparentale, les enfants, pour lesquels il est observé la plus forte hausse entre 2022 et 2023, soit respectivement +2,9 points et +1,5 points : ainsi, plus d'une famille monoparentale sur trois et plus d'un enfant sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté.

(1) Enquête niveau de vie et pauvreté en 2023, accessible depuis le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8600989>

(2) L'INSEE retient le seuil de 60 % du niveau de vie médian de la population comme critère pour considérer qu'une personne ou un ménage est en situation de pauvreté monétaire. Il s'agit d'un seuil statistique conventionnellement retenu, au niveau de l'Europe notamment pour effectuer des comparaisons. Le taux de pauvreté monétaire est défini comme « la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire ». Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045#onglet-3>

(3) Ce taux est établi par l'INSEE à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui n'intègre pas les personnes résidant en communautés, en habitations mobiles ou étant sans abris, ainsi que les étudiants. Cette enquête est de plus limitée à la métropole, les données relatives à l'outre-mer étant renseignées par d'autres sources.

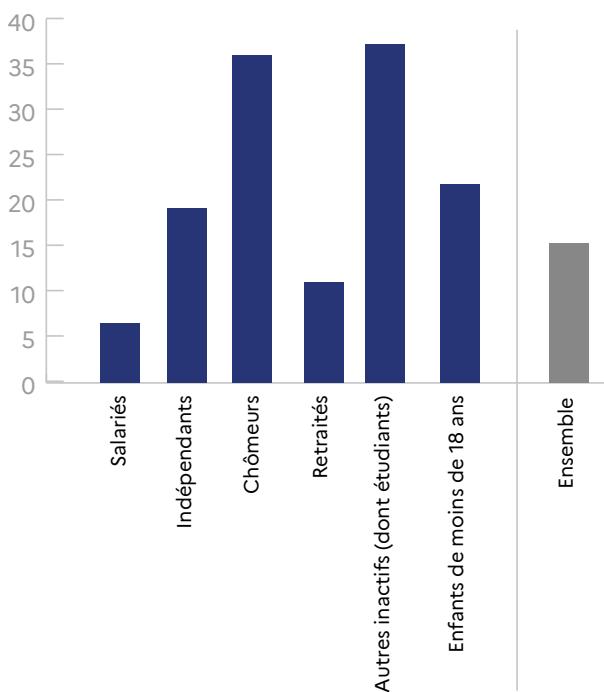
Taux de pauvreté monétaire par configuration familiale en 2023



Parmi les actifs, les indépendants ressortent également comme particulièrement concernés, avec un taux de pauvreté monétaire de 19,2%, en hausse de 0,9 points. Aussi en croissance (+0,8 points) et nettement plus élevé, le taux de pauvreté des chômeurs atteint 36,1% en 2023.

Source : INSEE
Date : 2023
Champ : France métropolitaine
Traitement : DIPLP

Taux de pauvreté monétaire par statut d'activité en 2023

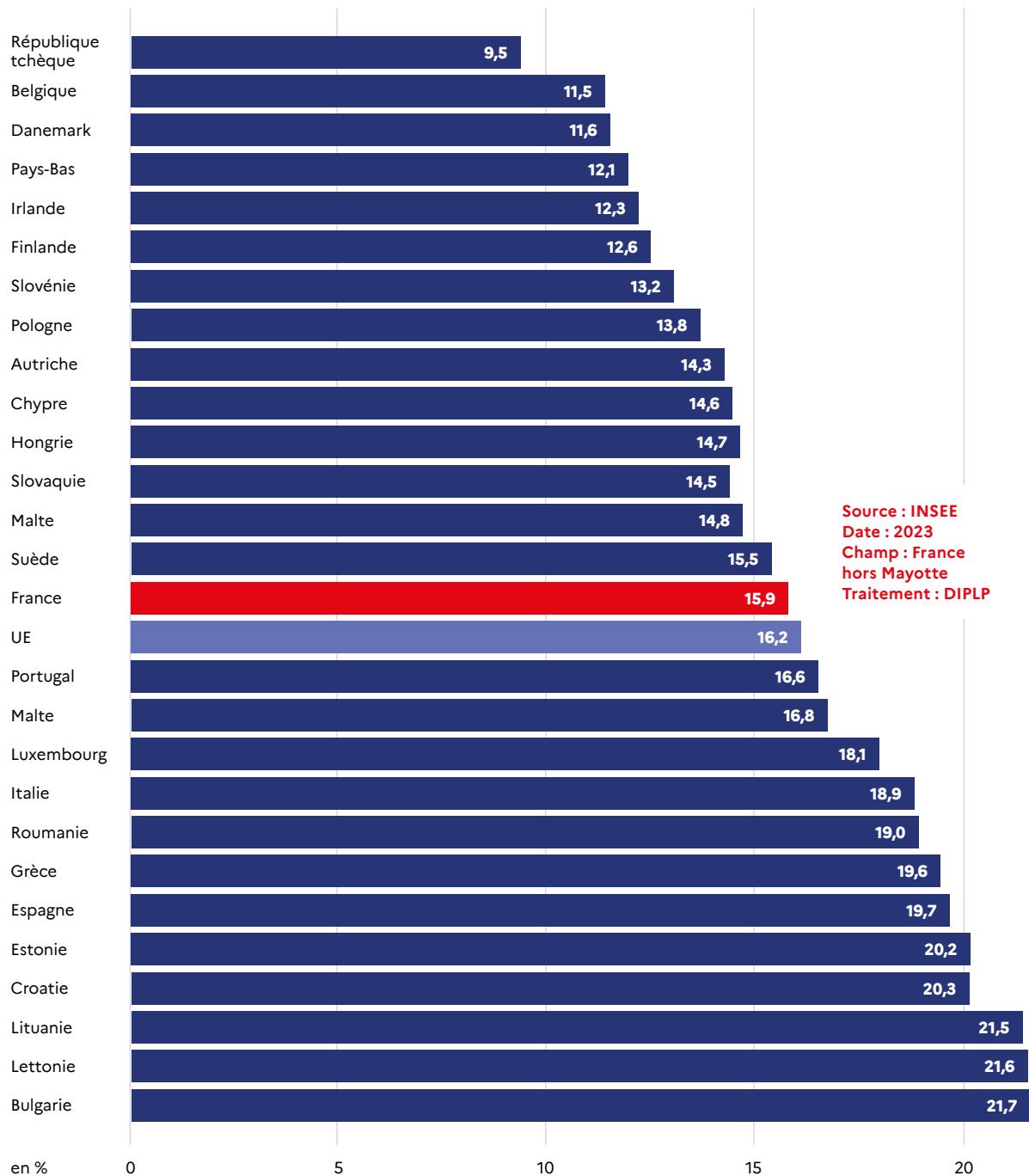


Les écarts de niveau de vie se sont accrues, avec une baisse pour les ménages les plus modestes et une hausse pour ceux les plus aisés. Révélateurs de cette évolution, les indicateurs d'inégalités retrouvent, voire dépassent, des valeurs équivalentes à la période 2010-2012, soit les plus élevées en 30 ans.

En comparaison des autres pays de l'Union européenne, le taux de pauvreté monétaire en France (15,9%) reste inférieur à la moyenne européenne (16,2%)⁽⁴⁾. Toutefois, la France fait partie des sept pays dont le taux a augmenté entre 2021 et 2023, alors que la majorité des membres de l'Union présente un taux en baisse sur la même période. Elle passe ainsi du 10^{ème} au 15^{ème} rang des pays dont les taux sont les plus bas.

(4) Les statistiques européennes sont établies par Eurostat, direction rattachée à la Commission européenne, sur la base de sources de données différentes de celles de l'enquête INSEE, dans un objectif de comparabilité des données entre pays.

Taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2023

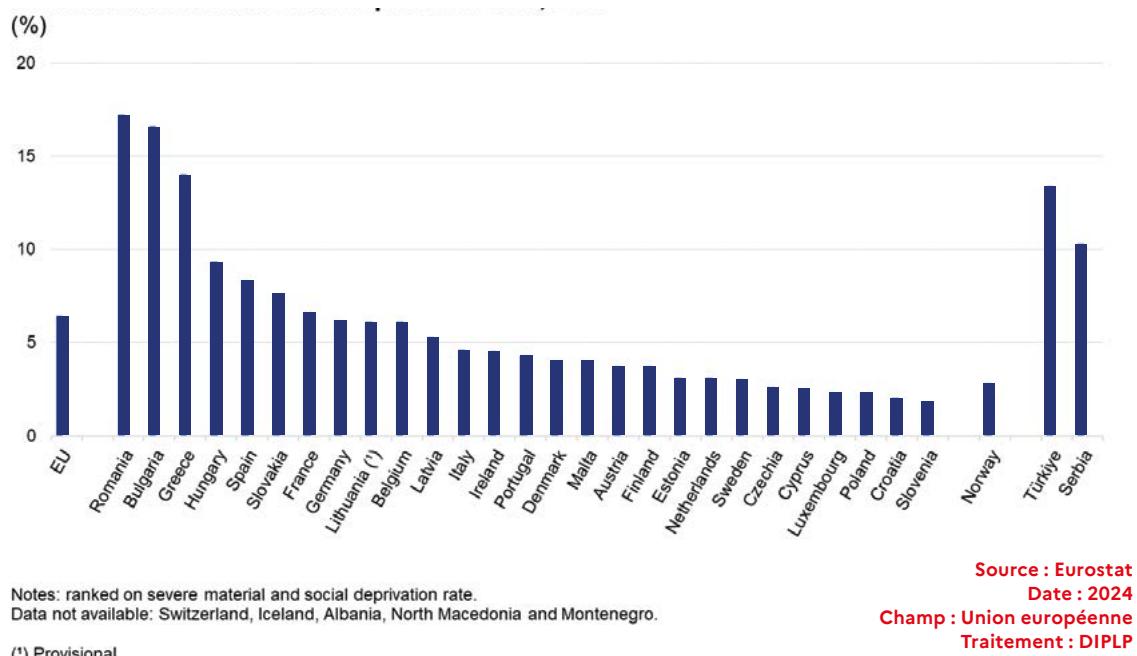


L'indicateur de privation matérielle et sociale de l'Union européenne⁽⁵⁾ propose une autre approche de la pauvreté, en prenant en compte les conditions de vie.

(5) Cet indicateur mesure « la part de personnes vivant en logement ordinaire ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable ». Source : INSEE, Enquête sur les privations matérielles et sociales de 2020 à 2024, accessible depuis le site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8562005?sommaire=8617393#documentation-sommaire>

En 2024, la proportion de la population européenne en situation de privation matérielle et sociale sévère⁽⁶⁾ est de 6,4% (soit environ 27,5 millions de personnes), ce qui représente une baisse par rapport à 2023 (6,8%).⁽⁷⁾

Taux de privation matérielle et sociale sévère dans l'Union européenne en 2024



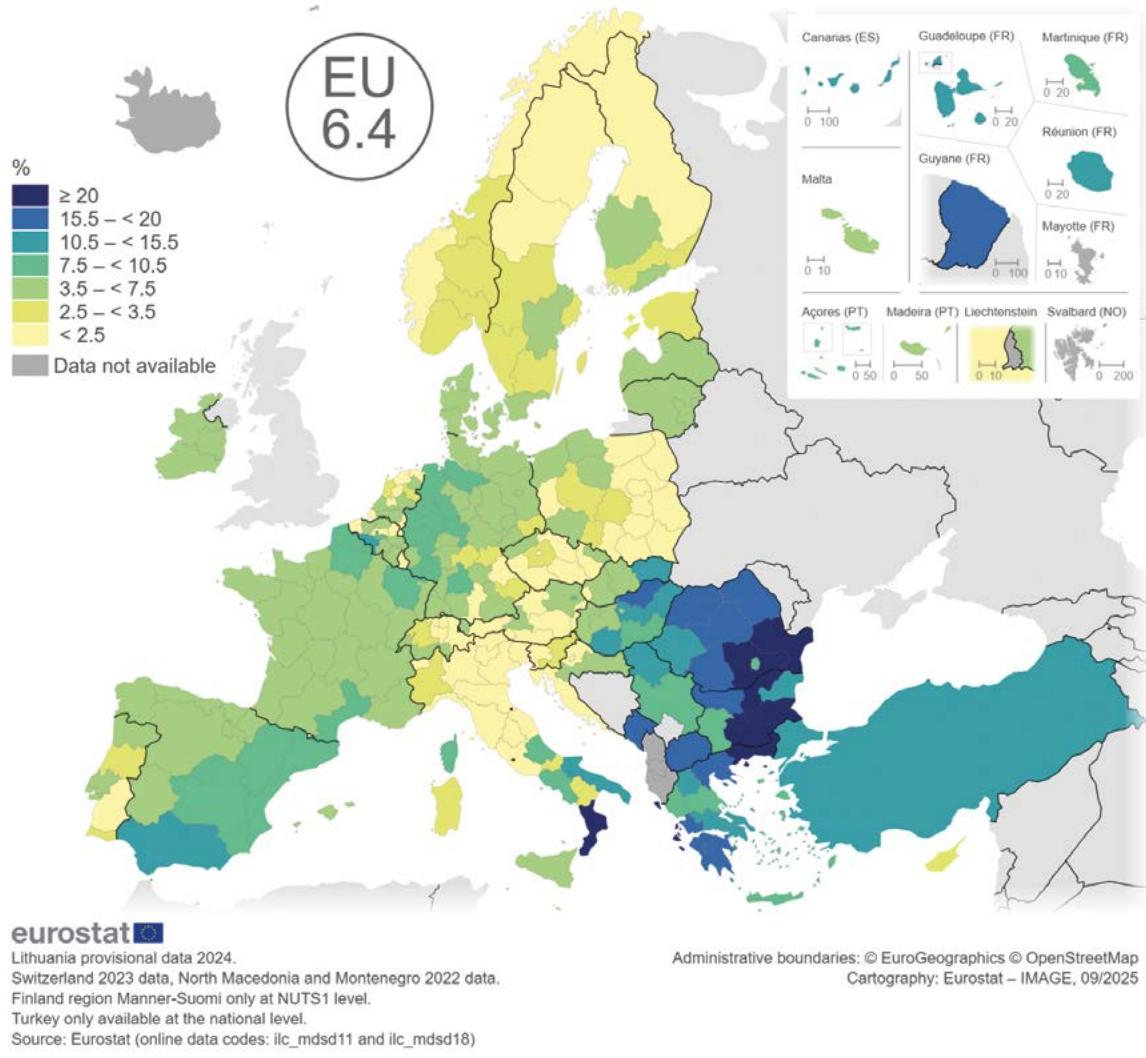
En France, cette proportion s'établit à 6%. Bien que ce taux soit resté stable entre 2023 et 2024 et inférieur à la moyenne européenne, il demeure cependant deux fois plus élevé que dans la plupart des pays nordiques et place la France parmi les dix états membres qui ont les taux les plus élevés.

La France est également l'un des cinq pays de l'Union européenne (Italie, Grèce, Roumanie et Hongrie) dans lequel les disparités inter-régionales sont le plus marquées en termes de niveau de privation matérielle et sociale sévère, avec des écarts à certains endroits de plus de 15 points.

(6) Population qui cumule au moins 7 privations sur 13.

(7) Source : Eurostat, enquête de l'Union européenne « European Union - Statistics on Income and Living Conditions (EU-Silc) », dont le volet français s'intitule « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) » et dont les résultats sont publiés par l'INSEE. Données et graphiques d'Eurostat accessibles depuis le site https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Living_conditions_in_Europe_-_material_deprivation_and_economic_strain

Taux de privation matérielle et sociale sévère par région au sein de l'Union européenne en 2024



Source : Eurostat
Date : 2024
Champ : Union européenne
Traitement : DIPLP

Les données de l'enquête française, publiées par l'INSEE,(8) révèlent également des disparités importantes selon la situation professionnelle et la configuration familiale : ainsi les personnes qui présentent en France les taux de privation matérielle et sociale les plus importants sont celles au chômage (34,7%), celles vivant en famille monoparentale (26,7%).

(8) Source : INSEE, Enquête sur les privations matérielles et sociales de 2020 à 2024

CHAPITRE 2

La fixation d'un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans

Le Premier ministre François Bayrou s'est engagé, en juillet 2025, devant les représentants des grands réseaux associatifs de la solidarité à porter un objectif de réduction de la pauvreté à 10 ans. Ainsi, il a saisi le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) le 13 août dernier pour définir les conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Pour mener ces travaux, le CNLE a engagé à partir d'octobre 2025 une large concertation, à laquelle la DIPLP est pleinement impliquée, notamment avec les associations de lutte contre la pauvreté, les personnes concernées elles-mêmes, les collectivités, les administrations et les opérateurs de l'Etat, les organisations syndicales, des chercheurs et universitaires et les représentants des entreprises. Cette concertation permettra aussi de préparer l'étape suivante du Pacte des solidarités et de structurer la stratégie globale de lutte contre la pauvreté de l'ensemble de la Nation. Les premières préconisations du CNLE seront rendues au Gouvernement en juin 2026.



Témoignage de Nicolas Duvoux, Président du CNLE

« La Délégation interministérielle est un interlocuteur essentiel du CNLE, très présente dans le dialogue avec les collèges, vecteur de promotion de la cause et de nos plaidoyers auprès du Gouvernement et des pouvoirs publics, elle joue en outre un rôle majeur dans l'animation territoriale avec le réseau des commissaires.

Pour le CNLE, elle est un lien essentiel avec les pouvoirs publics et une garante de leur attention et de leur mobilisation dans la lutte contre la pauvreté. Elle est un partenaire central, opérationnel et surtout stratégique, de la conduite de la réponse à la lettre de mission que le Premier ministre a confiée au CNLE sur l'élaboration d'une trajectoire de réduction de la pauvreté à 10 ans, dans une approche participative ».



2^e PARTIE

Le bilan 2025 de la prévention et de la lutte contre la pauvreté par champ d'action

CHAPITRE 3

La prévention des inégalités dès l'enfance

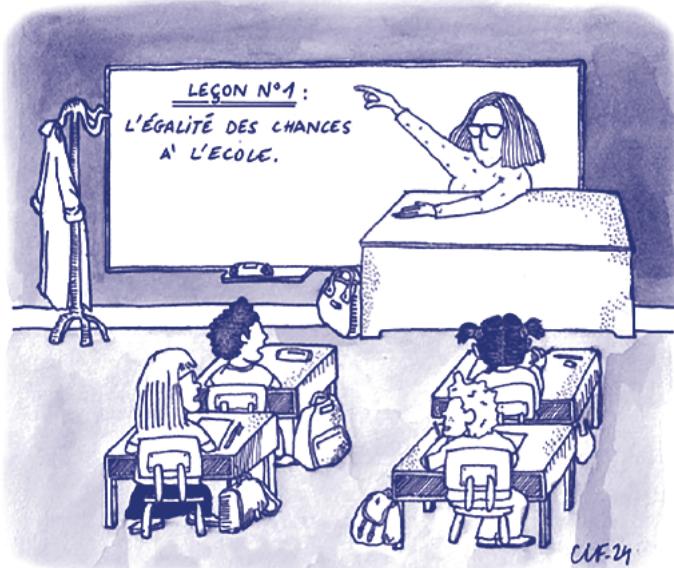


Illustration © Clément Lacouette-Fougère



Témoignage de Sarah El Haïry, Haute-Commissaire à l'enfance

« Prévenir les inégalités dès l'enfance, c'est agir avant que la pauvreté ne s'enracine. Chaque enfant doit pouvoir grandir, apprendre et rêver, indépendamment du milieu dans lequel il naît. Cela suppose de soutenir les familles et la parentalité, de garantir l'accès à la santé, à l'éducation et à des lieux d'accueil de qualité, ainsi que de renforcer la protection de l'enfance partout sur le territoire. Car prévenir plutôt que réparer, c'est reconnaître que chaque enfant a droit à un départ juste et protecteur.

Vous l'avez compris : la prévention des inégalités dès l'enfance est un engagement collectif et une responsabilité nationale. La délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté joue en ce sens un rôle incontournable. C'est en conjuguant l'action de l'État, des collectivités, des associations et des professionnels de terrain que nous pourrons offrir à chaque enfant les mêmes chances de réussite et d'épanouissement ! »

Le fonds d'innovation pour l'enfance (Fipe)

Un fonds dédié à l'innovation pour l'enfance (Fipe) a été mis en place pour répondre aux besoins de modes d'accueil des enfants. Financé à parts égales par l'Etat et la CNAF, le fonds est doté de 10 millions d'euros annuels et soutient en priorité des initiatives situées dans les territoires les plus fragiles socialement et auprès de populations défavorisées. En 2025, les 222 projets lauréats, sélectionnés avec l'implication des commissaires à la lutte contre la pauvreté ont entamé leur dernière année de déploiement. Près de 4,9 millions d'euros côté Etat (intégrant les reports 2024) et 3,6 millions d'euros côté CNAF ont été délivrés pour l'année 2025.

Les mesures de lutte contre la malnutrition infantile : les petits déjeuners à l'école et le programme MALIN



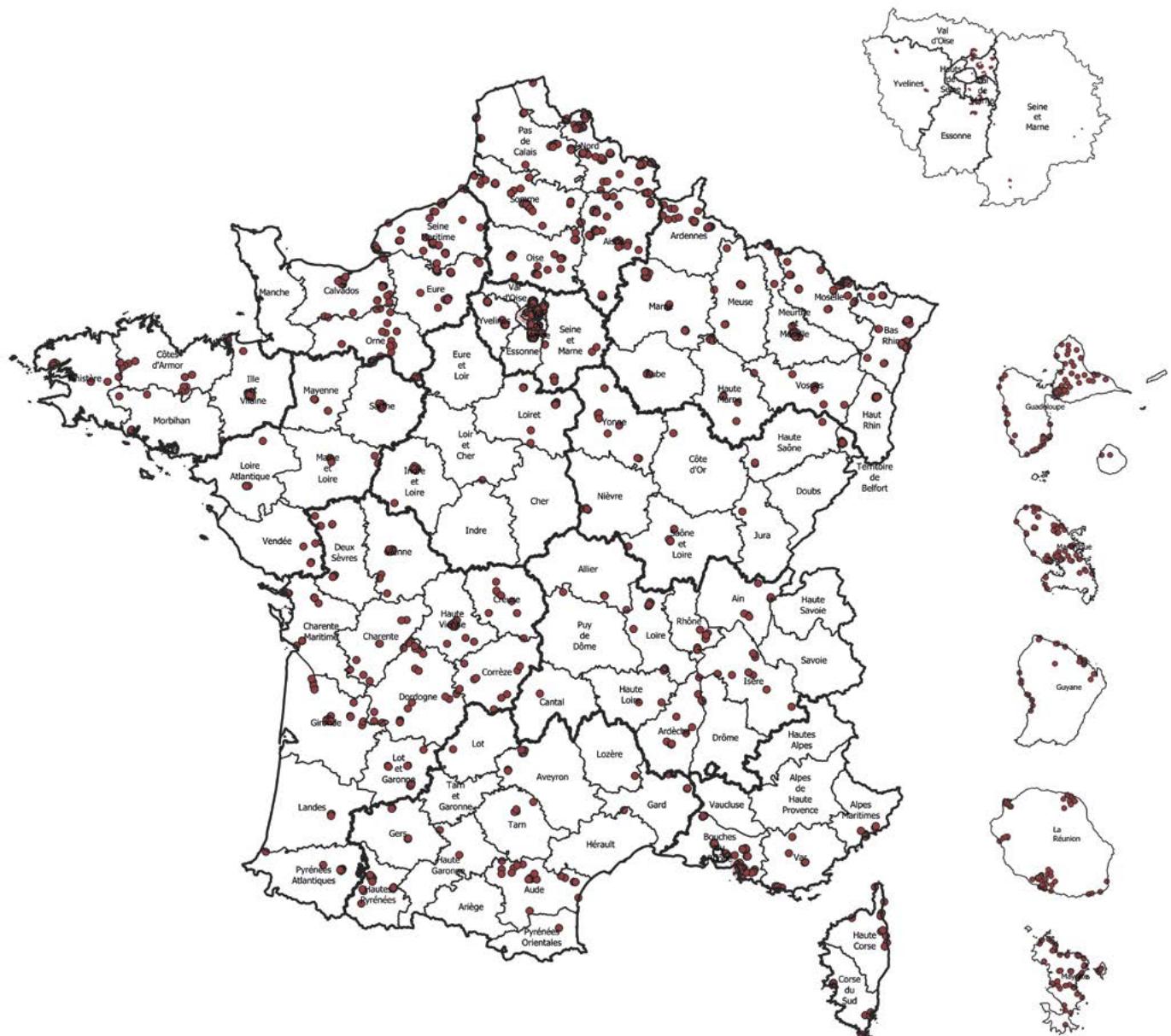
Crédit photo :
ministère de l'Éducation nationale

La distribution de petits déjeuners gratuits à l'école permet de pallier l'absence de prise de nourriture le matin par les enfants dans des territoires défavorisés (en particulier en éducation prioritaire et dans les zones rurales fragiles), grâce à une subvention de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle permet ainsi de garantir aux élèves de meilleures conditions d'apprentissage et l'amélioration de leurs résultats scolaires. 255 770 élèves ont bénéficié au moins une fois de petits déjeuners distribués dans 2 264 écoles de 512 communes sur l'année scolaire 2024-2025 soit 4,7% des élèves du premier degré de l'enseignement public contre 242 000 élèves l'année précédente.

Au total, 24% des élèves scolarisés en REP+ et 12,3% des élèves scolarisés en REP ont bénéficié de ce dispositif. 41,6% des enfants bénéficiaires de la mesure sont scolarisés en REP+, 32,4% en REP et 26% hors éducation prioritaire. La mesure a suscité une très forte adhésion des territoires ultramarins : près de 31% des élèves bénéficiaires sont scolarisés en outre-mer, alors qu'ils ne représentent que 5,1% des élèves du 1^{er} degré au niveau national et 17,2 % des élèves de l'éducation prioritaire. Ce constat est plus particulièrement marqué à Mayotte et en Guyane qui représentent respectivement 12% et 6,6% des élèves bénéficiaires du dispositif alors que ces derniers ne représentent respectivement que 1,2% et 0,8% des élèves du premier degré.

Néanmoins, la distribution de ces petits déjeuners prend des formes hétérogènes tant sur la fréquence que sur la qualité des produits distribués. A cet égard, la DIPLP souhaite une évaluation précise des effets de cette mesure en matière de lutte contre la pauvreté et contre la malnutrition.

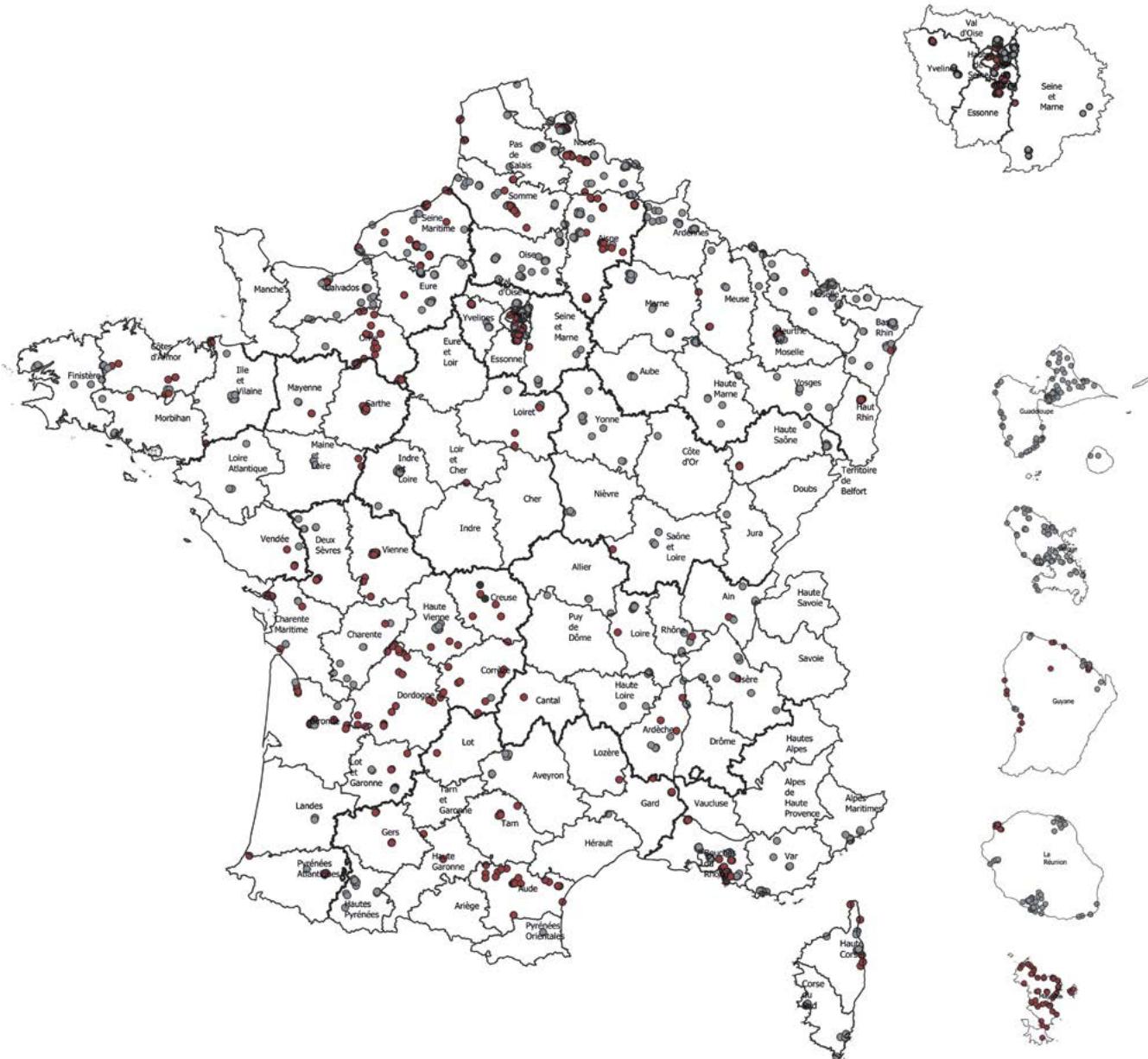
Lieux d'implantation des petits déjeuners gratuits à l'école



Légende :
Écoles mettant en place le dispositif

Source : DGESCO
Date : juin 2025
Champ : France entière
Traitement : DIPLP

Fréquence hebdomadaire des distributions de petits déjeuners gratuits à l'école



Légende :

- Non renseigné
- Moins de 4 jours / semaine
- Au moins 4 jours / semaine

Source : DGESCO

Date : juin 2025

Champ : France entière

Traitement : DIPLP

En 2025, le programme **MALIN** a accompagné 130 000 enfants entre 0-3 ans et leurs familles sous contraintes budgétaires dans l'amélioration de leurs pratiques nutritionnelles en leur proposant des conseils selon les recommandations scientifiques et des produits adaptés à prix réduits mais également en formant des professionnels du secteur de la petite enfance dans la lutte contre la malnutrition infantile



Le soutien de la DIPLP, initié en 2024, a perduré en 2025 afin de déployer ses actions dans 95 départements métropolitains. 5 départements (Val-d'Oise, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Mayenne) ont également bénéficié d'une offre renforcée intégrant un diagnostic approfondi des besoins des familles et un accompagnement plus ciblé.

La politique de soutien aux loisirs : l'accueil de loisirs sans hébergement et le Pass colo

Le Pacte des solidarités permet de lutter contre les inégalités territoriales et sociales concernant **l'accès aux centres de loisirs** en levant les freins financiers. Les aides dédiées des CAF ont été renforcées et des expérimentations favorisant l'accessibilité financière. Ainsi, 1 220 788 870 heures en accueil de loisirs sans hébergement ont été financées par la CNAF et ces structures ont pu bénéficier d'une aide à l'accueil d'enfants en situation de handicap de 56,6 millions d'euros en 2024.

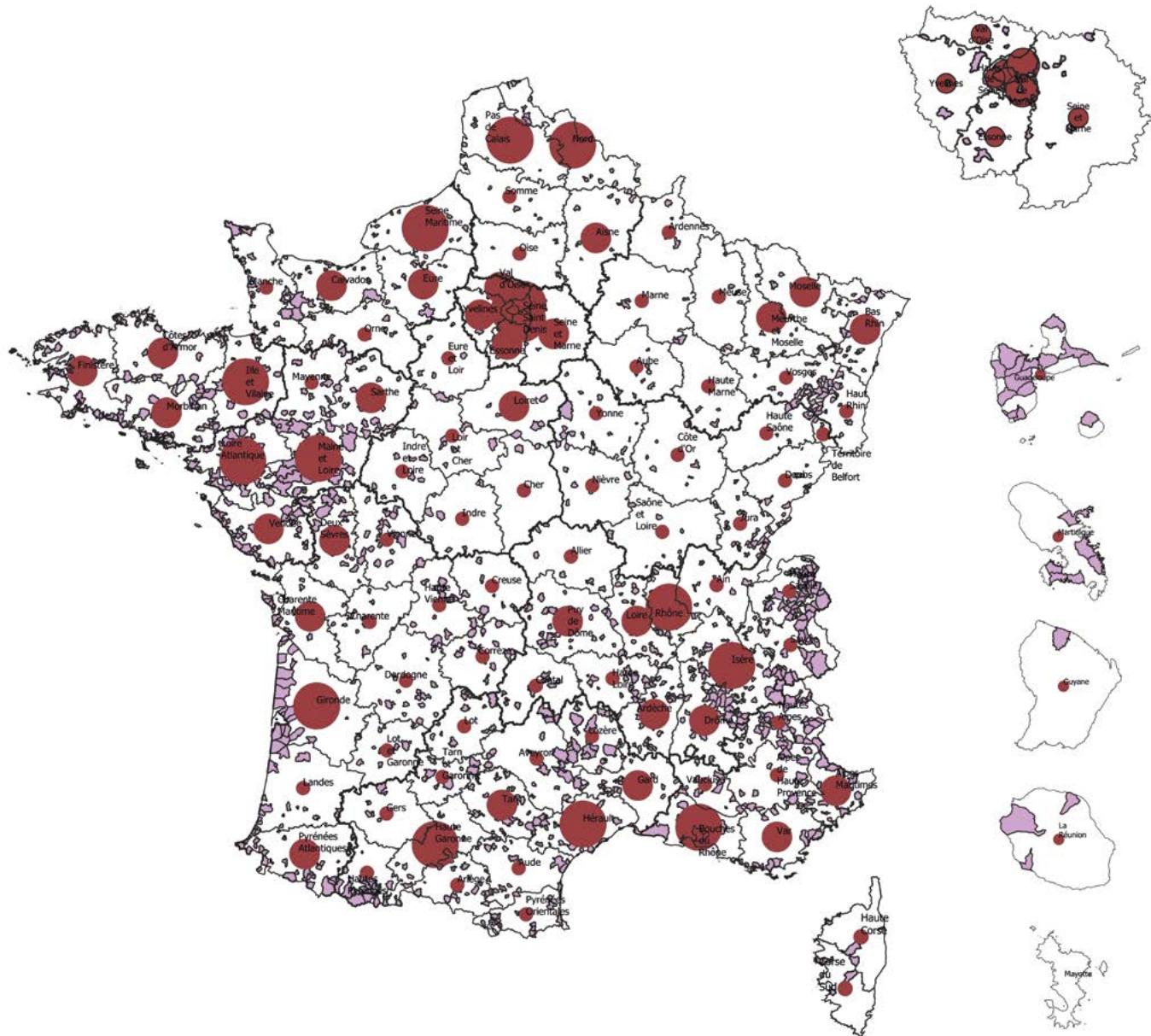
Le **Pass colo** permet de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants, l'année civile de leurs 11 ans, moment charnière du passage de l'école primaire au collège. Une aide financière allant de 200 à 350€ est attribuée aux familles ayant jusqu'à environ 4 000 euros de revenus par mois pour un foyer comptant 2 enfants à charge.



Crédits photo :
Getty Images
PeopleImages

En 2025, 29 567 enfants ont bénéficié du Pass colo soit une augmentation de +71% par rapport à 2024, année de son lancement. Près de 2 621 partenaires organisateurs de séjours ont été conventionnés depuis le lancement du dispositif. 69% des enfants bénéficiaires sont partis pour la première fois en colo 73% d'entre eux étaient issus de familles précaires (avec un QF situé entre 201 et 1200 euros), ce qui illustre la réussite.

Nombre de bénéficiaires du Pass colo



Légende :

- Jusqu'à 150 bénéficiaires*
- De 150 à 350 bénéficiaires*
- De 350 à 770 bénéficiaires*

colonies d'accueil**

*Nombre de bénéficiaires : échelle départementale

**Lieux des colonies d'accueil : échelle intercommunale

Source : CNAF
 Date : 2025
 Champ : France entière
 Traitement : DIPLP

Le programme Respirations

Le programme Respirations porté par la Fédération des acteurs de la solidarité, qui vise à favoriser l'accès aux pratiques culturelles des enfants en situation de précarité dans les structures sociales et d'hébergement, bénéficie d'un soutien de l'Etat au titre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2023-2025) avec un financement de 400 000€ en 2025. En 2024, le dispositif a concerné 1325 personnes dont 569 enfants, 96% de ces personnes venaient de structures d'hébergement. Ce soutien a permis l'extension de ce programme en 2025.

Les mesures de soutien à la parentalité

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ont effectué plus de 21 000 interventions en 2024 auprès des familles en situation de fragilités dont 5 300 pendant la grossesse et 15 800 à la naissance. 221 maisons des familles ont été labellisées pour 73 départements couverts au 31 décembre 2024. Elles permettent d'améliorer l'information auprès des familles et d'accompagner la relation parents et enfants lors d'événements clés. Une expérimentation d'accompagnement individuel à destination de 10 000 familles et adossée à des structures existantes a été lancée au printemps 2024 afin de renforcer l'offre individuelle en l'adossant à des structures collectives de soutien à la parentalité démarré en juin 2024 : 33 projets couvrent 10 départements à hauteur d'1 million d'euros en 2025 pour offrir un accompagnement global des parents, notamment les plus précaires qui n'ont pas les moyens d'avoir recours à l'offre privée.



Témoignage d'Adeline Hazan, présidente d'UNICEF France

« La lutte contre la pauvreté multidimensionnelle des enfants est l'une des priorités de l'UNICEF France. C'est dans ce cadre que nous avons noué des relations étroites avec la DIPLP dont le rôle est essentiel pour favoriser une mobilisation interministérielle et garantir la continuité de l'action publique. En 2025, nous avons poursuivi nos échanges autour de la mise en œuvre du Pacte des Solidarités et porté une attention particulière aux enfants sans domicile, aux enfants vivant dans les territoires dits d'Outre-mer ou encore, aux familles monoparentales. »

CHAPITRE 4

L'accès à l'insertion et à l'emploi

Les jeunes en rupture



20 ANS : LE BEL ÂGE

Le déploiement du contrat d'engagement jeune pour les jeunes en rupture (CEJ-JR) est la principale mesure du Pacte des solidarités visant à l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi. En août 2025, 30 666 jeunes ont été repérés dont 57% ont déjà trouvé une solution (contrat d'engagement jeune, emploi, formation, parcours d'accompagnement).

La mise en œuvre de l'article 7 de la loi sur le plein emploi du 18 décembre 2023 portant sur les « organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes les plus éloignées de l'emploi » créant une offre de repérage et de remobilisation (O2R) a nécessité de trouver une articulation avec le déploiement du CEJ-JR afin d'éviter la coexistence de deux offres en parallèle dans les territoires, tout en préservant ses spécificités au travers d'un programme pour les jeunes en rupture.

À l'issue des appels à manifestation d'intérêt sur l'O2R lancés au second semestre 2024 mobilisant une enveloppe de 80M€, 290 opérateurs ont été retenus avec un nombre de bénéficiaires prévisionnel à l'année de 33 000 personnes dont la moitié de jeunes de moins de 26 ans. De nouveaux appels à manifestation d'intérêt ont été lancés en 2025 ciblant les jeunes en rupture afin en particulier de permettre la poursuite, au-delà de 2025, des projets CEJ JR qui ont fait leurs preuves.



Rencontre nationale sur les jeunes en rupture, 29 janvier 2025.
Crédit photo : DIPLP

La Délégation interministérielle à la prévention et la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ont organisé le 29 janvier 2025 une rencontre nationale sur les jeunes en rupture réunissant près de 400 acteurs et des jeunes concernés, permettant au travers de tables rondes et d'ateliers de faire état de pratiques inspirantes et de formuler des préconisations. Un kit sur le programme pour les jeunes en rupture, enrichi par les travaux de cette journée, a été largement diffusé en mars 2025 afin d'appuyer les différents acteurs en mettant à leur disposition des outils et des moyens pour accompagner les jeunes en rupture.



Témoignage de Benjamin Maurice, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

« La DIPLP a contribué au printemps à l'élaboration de la stratégie pour l'emploi des jeunes qui a été présentée et discutée au Comité national pour l'emploi le 16 juillet 2025.

Cette stratégie est le fruit d'une coordination interministérielle et partenariale entre le ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le ministère chargé du Travail et de l'Emploi, et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Le déploiement de cette stratégie porte l'ambition d'être au bénéfice de tous, sur l'ensemble du territoire. L'engagement de la DIPLP est essentiel pour les étapes à venir. Grâce à son positionnement et avec l'appui des commissaires à la lutte contre la pauvreté, elle sera notamment chargée de rendre effective l'obligation de formation des 16-18 ans pour prévenir et accompagner de manière efficace les jeunes en situation de décrochage scolaire.

La stratégie jeunes s'inscrit dans la continuité d'initiatives visant en particulier les plus fragiles pour lesquels un accompagnement est nécessaire en vue de les aider à surmonter les obstacles professionnels et sociaux d'accès au marché du travail. La DIPLP mobilise à cet effet son réseau et ses partenaires pour outiller les référents du réseau pour l'emploi, par exemple sur les questions de mobilité ou de garde d'enfants. Elle a par exemple organisé le séminaire CEJ-JR en janvier 2025, un moment d'échanges utile au service des plus éloignés de l'emploi. »

L'accès à l'emploi

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'expérimentation portant sur la rénovation des modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Ces expérimentations, déployées avec un soutien financier du Ministère en charge de l'emploi, impliquent les Conseils départementaux et France Travail et visent à accompagner de façon rénovée et intensive 100% des bénéficiaires du RSA du territoire en leur proposant notamment 15 heures d'activité hebdomadaire en vue de le retour à l'emploi.

En 2024, 13 conseils départementaux ont vu leur territoire d'expérimentation être étendu et 29 autres départements se sont engagés dans cette démarche.

L'année 2025 marque la poursuite et la fin des expérimentations dans ces territoires.

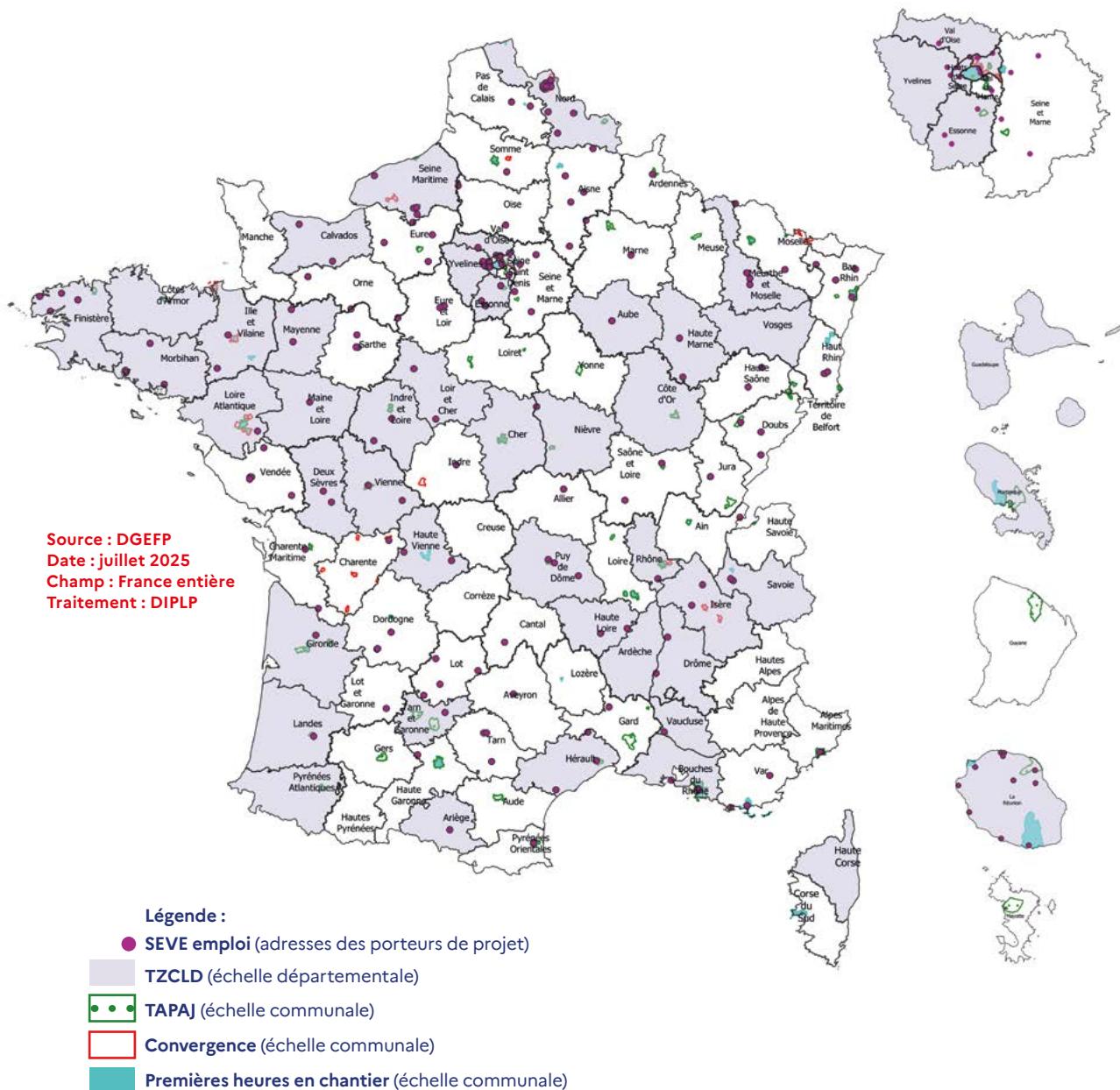
Les résultats observés au 19 octobre 2025 pour les 113 180 bénéficiaires du RSA concernés sont positifs : 73 % d'entre eux sont orientés vers des parcours à visée emploi ou socio-pro-

fessionnel. Le taux d'accès à l'emploi dans les 12 mois suivant l'entrée en parcours est de 47,9% (dont 22% en emploi durable). Le taux de présence en emploi 12 mois après leur entrée dans le dispositif est de 29,3% (dont 14,9% en emploi durable). Enfin, 40% des bénéficiaires concernés ne perçoivent plus le RSA.

Une enquête de satisfaction a également été menée en 2024 par France travail dans les 18 premiers territoires pilotes et démontre un taux de satisfaction à hauteur de 90% (50% des bénéficiaires se déclarent « très satisfaits »).

Par ailleurs, dans le cadre du Pacte des solidarités, le soutien accordé aux expérimentations Convergence, Premières heures en chantiers, Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), Sève a permis la poursuite de leur extension en 2025.

Lieux d'implantation des expérimentations Insertion par l'Activité Economique (PHC, CVG, TAPAJ, SEVE emploi) et TZCLD



Les travailleurs pauvres



Depuis 2024, la DIPLP s'est fortement investie sur la question des travailleurs pauvres, ce qui s'est poursuivi au cours de l'année 2025.

En lien avec le GIP « Les entreprises s'engagent », elle a élaboré, en partenariat avec des entreprises de toutes tailles, des fédérations professionnelles, des organisations patronales, un livret de pratiques inspirantes sur cet enjeu.

Ce livret, enrichi et actualisé en juin 2025, a été largement diffusé afin de permettre aux entreprises d'améliorer les repérages, la connaissance des acteurs sociaux et des dispositifs existants. Dans la poursuite des travaux menés avec le GIP Les entreprises s'engagent, il est envisagé pour 2026 la constitution d'un outil d'autodiagnostic à destination des entreprises sur la vulnérabilité de leurs salariés.



Témoignage Sylvain Reymond, Directeur général du GIP « Les entreprises s'engagent »

Cette année, la collaboration entre la Communauté «Les entreprises s'engagent» et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté a permis de diffuser largement notre Livret aux

110 000 entreprises membres de la Communauté, présentant un recueil de pratiques visant à prévenir et combattre le phénomène des travailleurs pauvres. Ce phénomène de société concerne 1,5 million de travailleurs qui, malgré leur emploi, vivent dans une précarité marquée, sans sécurité ni conditions de vie dignes au quotidien. Cette situation impose un devoir d'action à l'ensemble des acteurs de la société, et les entreprises ont la capacité d'agir au-delà de l'embauche. Sur le terrain, nos 101 clubs départementaux, aux côtés des commissaires, pourront désormais approfondir leur action avec les entreprises, afin qu'elles se forment et participent activement à résoudre des problématiques telles que le logement, la mobilité, la santé ou la parentalité. L'année à venir marquera un renforcement de notre mobilisation, avec des expérimentations de formats d'actions locales innovantes, issus du Livret, pour prévenir et réduire la précarité sous toutes ses formes.

Deux pactes locaux des solidarités sur les travailleurs pauvres ont été lancés en 2025 dans les Bouches-du-Rhône :

- Le pacte local des solidarités de Marseille vise à sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs pauvres du secteur privé autour de trois volets : renforcement de l'accès aux droits et amélioration de la quotité et qualité de l'emploi, mobilisation des entreprises et déploiement d'une offre de logement, sous forme d'habitat modulaire.
- Le pacte local de solidarités dans la zone rurale isolée sur la Communauté de communes Alpes d'Azur sur les travailleurs pauvres s'organise autour de la mobilité, qui apparaît comme premier frein pour le secteur de l'aide à domicile en milieu rural grâce à la mise à disposition de véhicules et des accompagnements renforcés. Le service de mobilité s'appuie sur une flotte de douze véhicules, avec ou sans permis, accessibles via une plateforme dédiée

La DIPLP a prolongé ses travaux en 2025 en initiant une **expérimentation sur les travailleurs pauvres du secteur agricole avec la FNSEA et la MSA** ; elle se déploie par les Commissaires à la lutte contre la pauvreté dans, pour le moment, trois territoires (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne, Grand Est). Cette expérimentation a vocation à concerner à la fois les exploitants agricoles et les salariés agricoles en situation de pauvreté ; elle comprend plusieurs axes : détecter les travailleurs du secteur agricole en situation de pauvreté, favoriser l'accès aux droits et informer les exploitants et les salariés agricoles de leurs droits, accompagner les exploitants et les salariés agricoles en difficulté et créer des alliances.

Témoignage de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

« La pauvreté qui touche certains agriculteurs, agricultrices et salariés du secteur agricole est une réalité qu'il ne faut ni ignorer ni minimiser. Trop souvent, elle reste invisible, car ceux qui en souffrent n'osent pas en parler. L'expérimentation menée pour lutter contre la pauvreté en agriculture doit nous permettre d'aller à la rencontre des personnes concernées, de mieux faire connaître les dispositifs existants, d'inventer les accompagnements qui manquent et, surtout, de garantir à chacun l'accès aux droits auxquels il peut prétendre. Si l'agriculture nourrit le monde, elle doit aussi assurer à celles et ceux qui la font vivre la possibilité d'en vivre dignement, ce qui passe entre autres par un revenu, l'accès à un logement décent et une alimentation de qualité »

CHAPITRE 5

L'accès aux droits



Le Plan 100% Accès aux Droits marque des avancées notables, notamment avec le déploiement des Maisons France Services itinérantes : 2 nouvelles maisons itinérantes ont été labellisées en 2025 s'ajoutant aux 27 déjà labellisées.

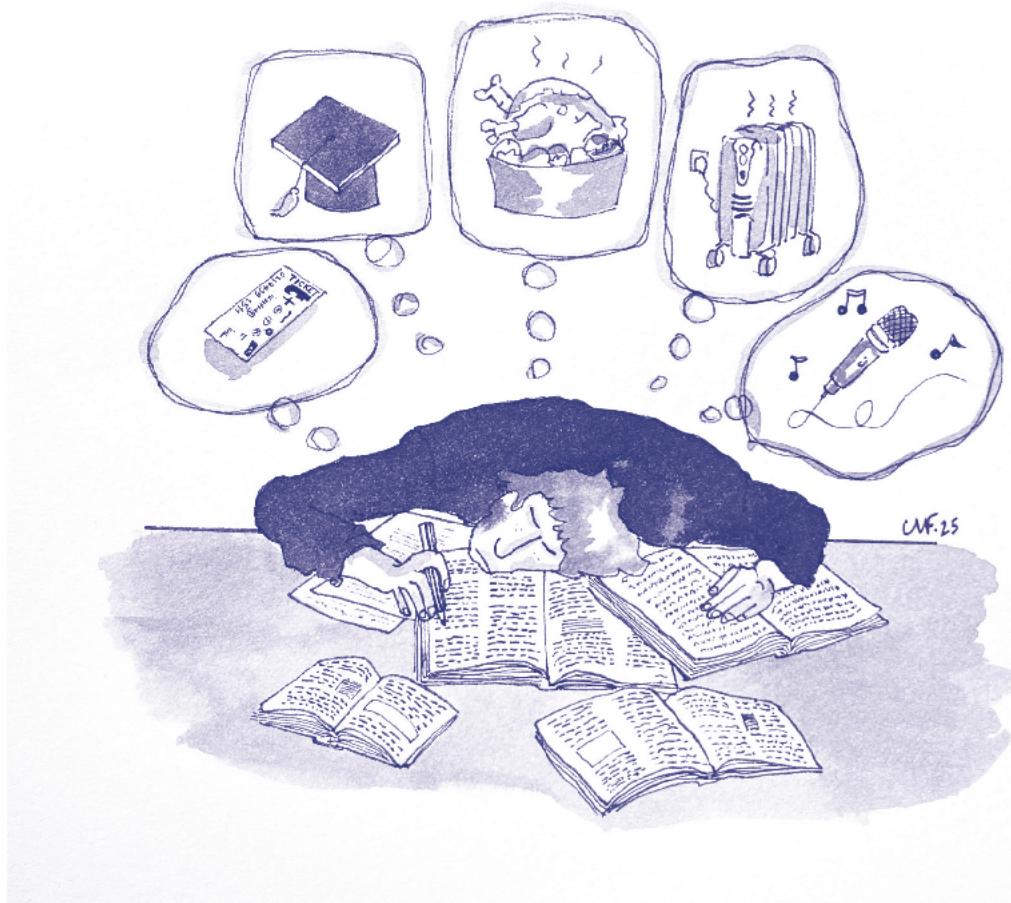
Les Territoires zéro non-recours (TZN) ont permis une dynamique positive dans les 39 territoires concernés qui mènent sur trois ans des méthodes d'aller-vers, des pratiques d'échanges de données, la coordination et la formation des acteurs afin de repérer les publics non-recourant et fluidifier leurs parcours d'accès aux droits. 278 actions sont lancées (21% sur l'accès aux droits, 15% sur l'aller-vers et 11% sur les pratiques professionnelles).

En ce qui concerne le déploiement des structures d'animation de la vie sociale, 176 nouvelles structures ont été créées en 2023 dont 25 centres sociaux et 151 espaces de vie sociale.

Le plan 100% accès aux droits prévoit également un renforcement de l'offre de domiciliation, notamment via le soutien de 49 CCAS.

Par ailleurs, la DIPLP avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), ont lancé en 2025 une expérimentation « Campus zéro non-recours » dans huit universités de sept régions en Bourgogne-Franche-Comté avec l'université Bourgogne Europe, en Centre-Val-de-Loire avec l'université d'Orléans, dans les Hauts-de-France avec l'université de Picardie Jules Verne, en Ile-de-France avec les universités Paris Cité et Paris 8 Saint-Denis, en Occitanie avec l'université de Montpellier 3 Paul Valery, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec Avignon université et La Réunion avec l'Université de LA Réunion pour 2 ans.

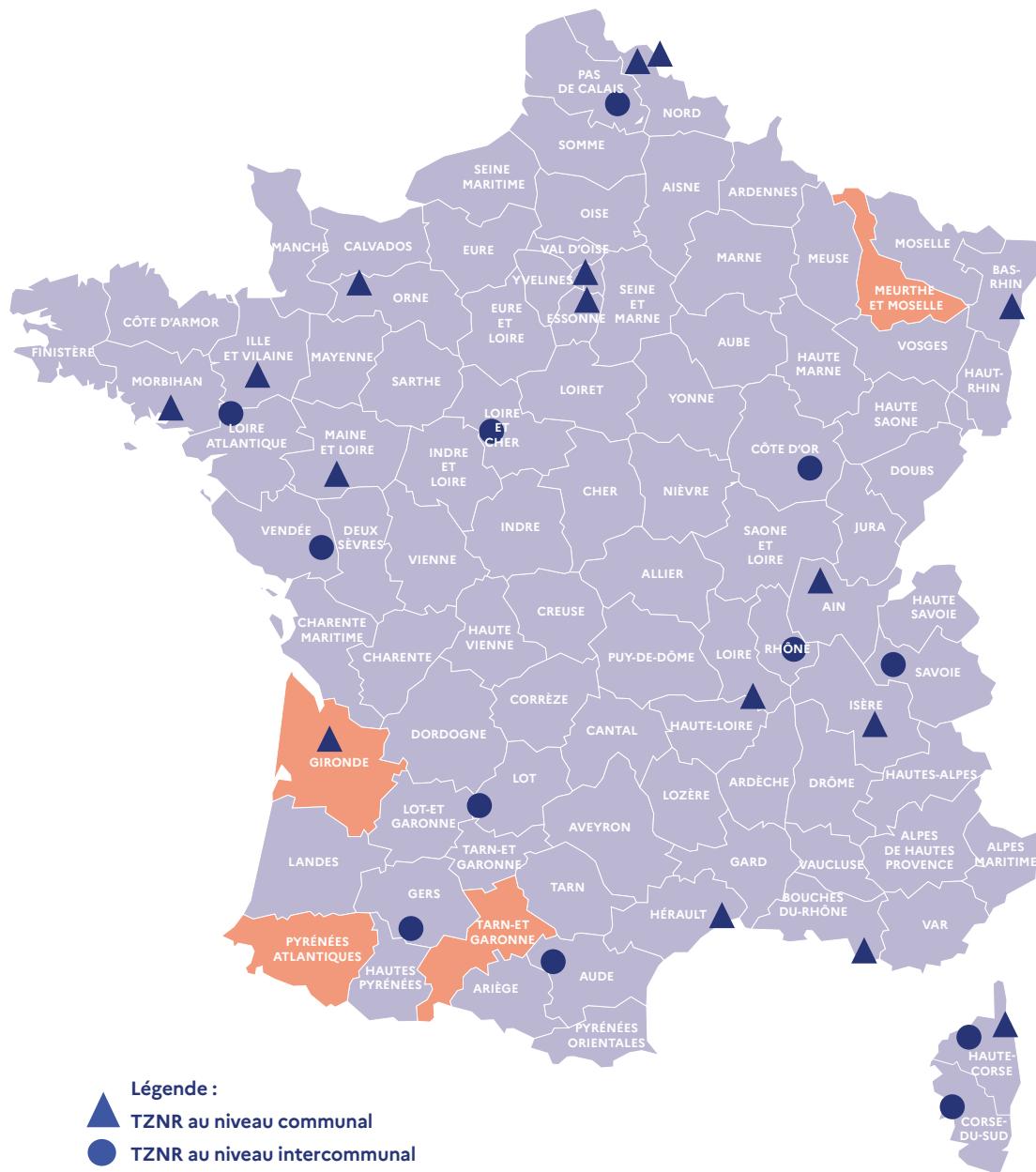
Cette expérimentation a vocation à renforcer l'accès aux droits des étudiants en situation de précarité en favorisant les dynamiques partenariales à l'échelle des campus et la coordination entre les acteurs de l'enseignement supérieur (rectorats, universités, CROUS, associations étudiantes) et ceux de l'action sociale (Préfectures avec notamment les commissaires à la lutte contre la pauvreté, DDETS, CAF, CPAM CCAS, ARS, France travail, missions locales, bailleurs sociaux, associations de solidarité).



A partir de travaux de repérage des étudiants en difficultés et de l'analyse des dispositifs existants d'information des étudiants, la démarche permet notamment d'instaurer des guichets uniques sur les campus délivrant une information à 360 degrés et des actions innovantes pour renforcer l'accès aux droits des étudiants.

Au-delà de cette expérimentation, la DIPLP entend accorder une attention particulière à ce public en intervenant sur différentes dimensions (logement, aide alimentaire, lutte contre le décrochage) grâce à l'action conjointe de l'ensemble des actions et en première ligne des commissaires à la lutte contre la précarité.

Implantation des territoires participant à l'expérimentation « Territoires zéro non recours »



MAYOTTE
Source : DGCS
Date : juillet 2025
Champ : France entière
Traitement : DIPLP



RÉUNION



GUYANE



GUADELOUPE



MARTINIQUE

CHAPITRE 6

L'amélioration de la vie quotidienne

Les familles monoparentales



La délégation s'est mobilisée en 2025 autour de la question de la précarité des familles monoparentales afin de mettre cette problématique dans le débat public : elle a placé les familles monoparentales parmi les publics prioritaires des pactes locaux des solidarités.

Elle a consacré son premier semestre 2025 aux spécificités de la pauvreté des familles monoparentales., et aux risques de basculement dans la pauvreté au moment des ruptures.

La DIPLP a organisé une rencontre nationale intitulée « monoparentalité et pauvreté » le 20 mai 2025 avec plus de 300 participants dont des parlementaires, des élus locaux, des acteurs institutionnels, du monde économique, des personnes concernées et à laquelle plusieurs ministres et plusieurs élus sont intervenus. La délégation a rédigé ensuite un livret de pratiques inspirantes qui porte également des préconisations y compris en termes de politiques publiques. Il a été publié en juillet 2025 et a été largement diffusé aux différents acteurs nationaux et locaux.



Rencontre nationale sur les familles monoparentales, 20 mai 2025

Crédit photo : DIPLP

Dans la continuité de ces travaux et à un échelon territorial, le commissaire à la lutte contre la pauvreté en Occitanie a organisé une conférence régionale sur les risques de bascule dans la pauvreté des familles monoparentales le 29 octobre 2025 à Montpellier à laquelle la déléguée interministérielle a participé avec la rectrice d'académie, le Directeur général de l'ARS, le directeur régional de l'INSEE, le maire de Montpellier, le Conseil départemental, le Conseil régional, France Travail et la CAF.



Participation de la déléguée interministérielle à la Conférence régionale : Familles monoparentales, le risque de bascule dans la pauvreté, 29 octobre 2025

Ces travaux ont vocation à permettre de prendre davantage en compte les familles monoparentales dans le cadre des pactes locaux des solidarités qui ont consacré en 2024, 29% de leurs actions à ce public spécifique.

Certaines villes sont particulièrement engagées contre la pauvreté des familles monoparentales : c'est le cas de la ville de Montpellier qui a mis en place un plan d'action qui encourage la participation de ces familles et l'adaptation des dispositifs municipaux : un dispositif d'aide aux frais de garde à domicile, un centre d'accueil dédié, des séjours de répit, une priorisation des familles monoparentales dans le logement social. La ville de Ris-Orangis a créé un statut municipal spécifique de « parent solo » avec 21 dispositions dédiées (accès aux droits, numérique, santé, soutien à la parentalité, mode de garde, logement etc.). Le Pacte local des solidarités de l'Essonne de 2024 a soutenu la mise en place d'un lieu unique d'information et la création d'un lieu de répit.

Témoignage d'une famille bénéficiaire du statut communal de Ris-Orangis

« Nous sommes une nouvelle famille installée à Ris-Orangis, mes trois enfants et moi. Dès notre arrivée à l'accueil de la mairie, je me suis présentée comme maman solo, et nous avons été immédiatement orientés vers la référente parentalité, qui nous a présenté le statut du parent solo rissois. Nous avons été très bien accueillis : à l'écoute, bienveillante, vous nous avez donné une excellente impression et le sentiment d'être soutenus dans notre nouvelle vie.

Dans le cadre des 21 mesures du statut, j'ai pu également participer à un atelier organisé avec l'UDAF que j'ai trouvé à la fois intéressant et très utile. Grâce au professionnalisme et à la pédagogie de l'intervenante, j'ai appris à mieux organiser mes démarches administratives et à classer les papiers importants du quotidien : logement, travail, assurances, école, santé...

Cet accompagnement m'a vraiment permis de me sentir plus sereine dans mon installation et dans ma vie de maman solo. »

L'accès à l'hébergement et au logement

La DIPLP travaille en lien avec la DIHAL qui met en œuvre le second plan Logement d'abord (2023-2027).

Le deuxième plan Logement d'abord 2023–2027, porté et mis en œuvre par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal), repose sur trois axes : production de logements abordables, maintien dans le logement, et accompagnement croisé logement-emploi.

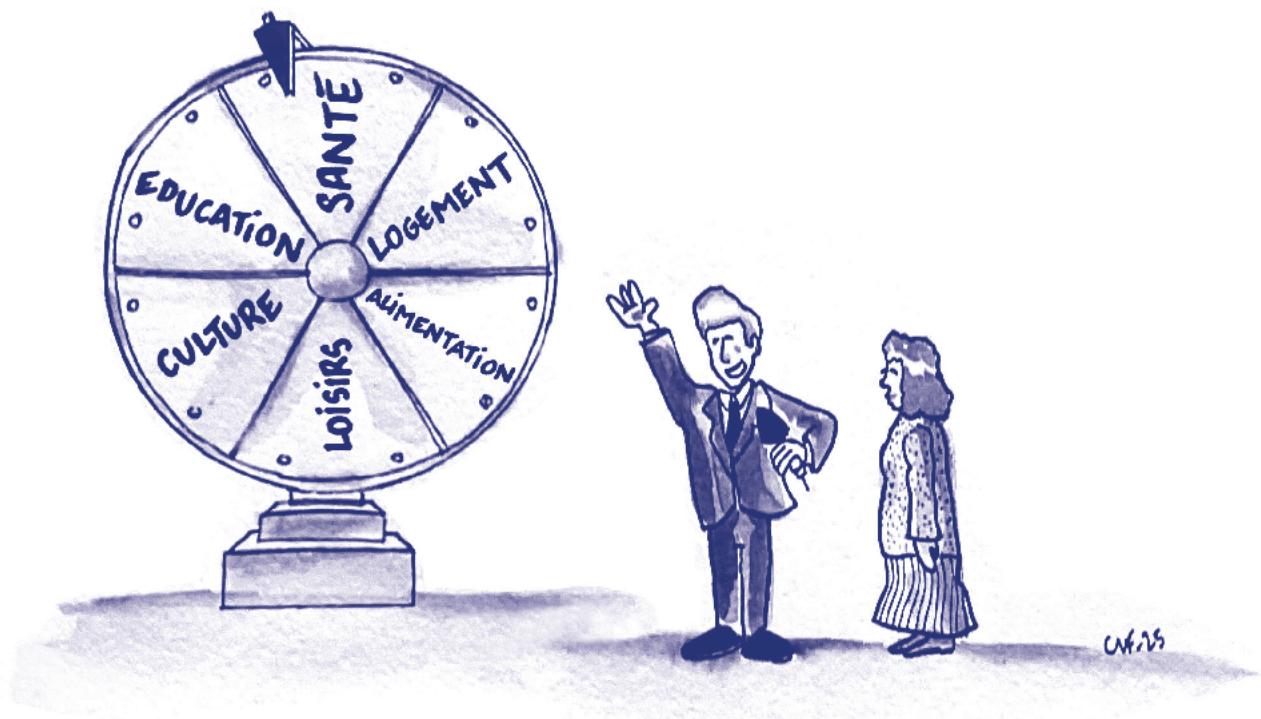
Depuis le premier plan Logement d'abord (2018-2022) plus de 710 000 personnes sans domicile ont accédé à un logement.

La Dihal poursuit ses efforts, avec les services déconcentrés de l'Etat, les associations, les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales, pour accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile, notamment en développant l'offre de logements d'insertion :

- Près de 90 000 places sont financées en intermédiation locative, dont 55 700 créées depuis 2018.
- 25 500 places en pensions de famille sont désormais ouvertes, contre 15 000 en 2016.
- Le programme « Un chez-soi d'abord » avec 365 nouvelles places en 2025 dont 75 en zones rurales, soit 3 540 places ouvertes au total dont certaines sont dédiées aux jeunes.
- La pérennisation en cours des projets créés pour accueillir et accompagner des personnes en situation de grande marginalité, que la DIPLP a soutenus au début de l'expérimentation en 2020.

Par ailleurs, la prévention des expulsions locatives a été renforcée par des équipes mobiles, des dispositifs de médiation et des outils numériques modernisés.

La santé



Dans le cadre du Pacte, la DIPLP soutient le développement de dispositifs visant à soigner les personnes à la rue en pérennisant le déploiement des équipes mobiles dans l'ensemble du territoire et en particulier dans les territoires non couverts. 775 équipes mobiles dont 650 places d'équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) ont été créées ou en cours d'installation en 2025, proposant une offre de soins généra-

listes ou spécialisés (notamment en santé mentale ou en addictologie) en « aller vers » aux personnes à la rue. La DIPLP finance également la formation des professionnels du travail social à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en souffrance psychique en situation de précarité. Près de 2 000 travailleurs sociaux ont été formés en 2025 partout en France y compris en Outre-mer.

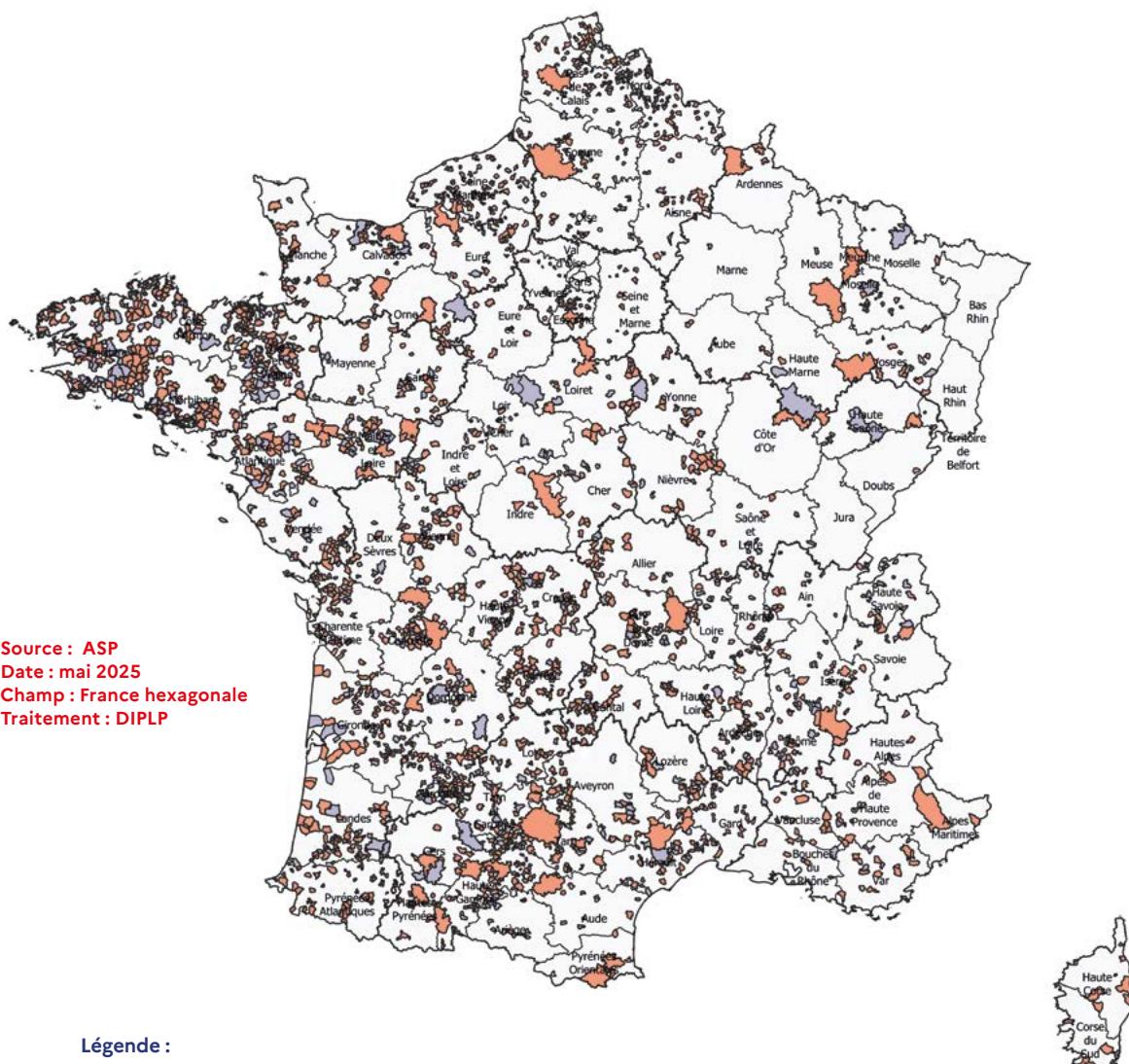
Les « cantines à 1€ »

Le dispositif des cantines à 1 euro a rencontré un vif succès auprès des collectivités rurales qui sont 3 115 à utiliser ce levier concret pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, soit 441 nouvelles communes inscrites en 2025 contre 269 en 2024. En facilitant l'accès à un repas complet et équilibré chaque jour, la cantine joue un rôle essentiel dans le bien-être des enfants, leur concentration en classe et leur socialisation. Elle constitue également un soutien précieux pour les familles, en allégeant leur charge financière tout en garantissant un cadre structurant pour les plus jeunes.



Crédit : Gettyimages Michael DeLeon

Collectivités d'implantation de la cantine à 1 euro



Légende :

- Collectivités rurales ayant mis en place la cantine à 1€
 - sans bonus égalim
 - Collectivités rurales ayant mis en place la cantine à 1€
 - avec bonus égalim

Echelle géographique : communale, intercommunale

NB : Ce dispositif se déploie uniquement dans l'hexagone

Plus d'un tiers des collectivités bénéficiaires du dispositif se sont par ailleurs engagées à proposer des repas qui respectent la loi EGALim soit 50% de produits durables dont 20% de bio.

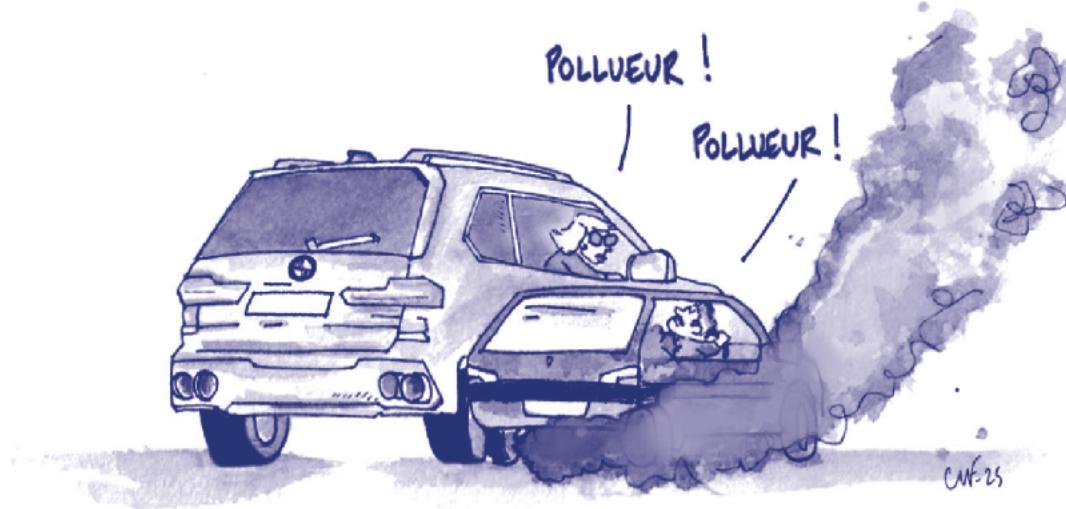
Face à la dynamique très soutenue du dispositif et à l'afflux de demandes, il a toutefois été nécessaire de fermer l'accès pour l'année afin de respecter l'enveloppe budgétaire allouée en très nette augmentation en 2025 s'élevant à 71M€ contre 48M€ en 2023 soit une augmentation de près de 50% du budget en 2 ans.

Témoignage de la Commune de Saint-André-de-Corcy (Ain).

« Les familles avait de plus en plus de mal à payer la cantine, on avait beaucoup d'impayés. Maintenant les familles concernées par la mesure s'y retrouvent : elles paient environ 20 € par mois, au lieu de 80 € auparavant ! »

La mobilité solidaire

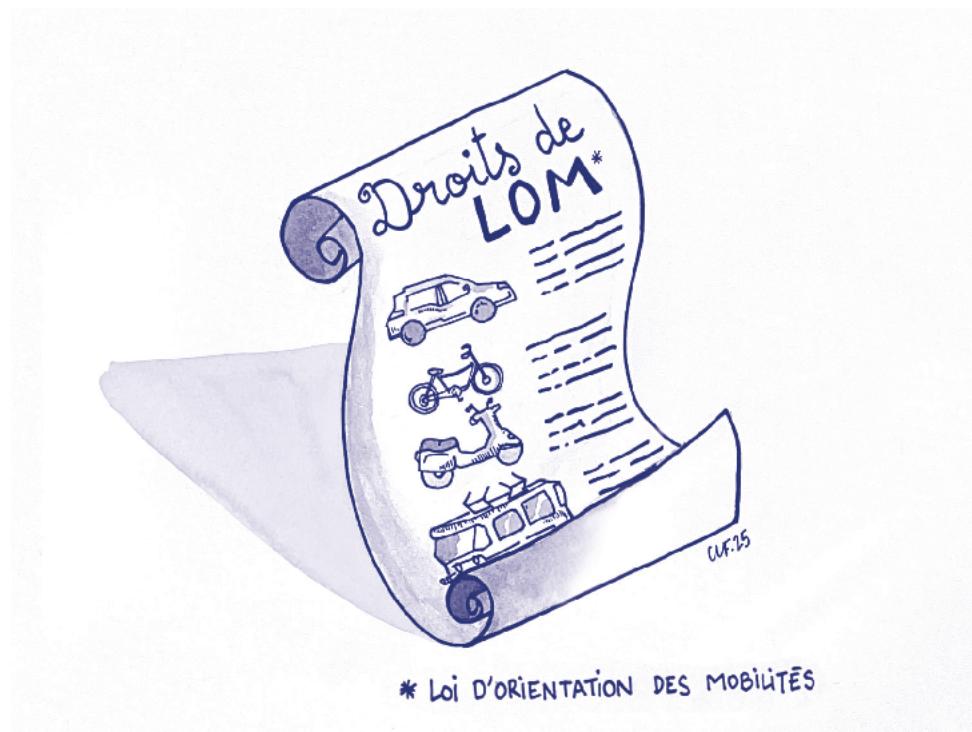
La DIPLP a pris l'initiative de réunir différents ministères autour de la thématique de la mobilité solidaire⁽⁹⁾. Cette démarche interministérielle a favorisé une meilleure interconnaissance des initiatives existantes, et a permis de construire une vision partagée des enjeux liés à l'accès à la mobilité pour les publics en situation de précarité. En créant un espace de dialogue entre les acteurs de l'État, la DIPLP a permis de renforcer la cohérence des politiques publiques et de poser les bases d'une action plus intégrée en matière de mobilité solidaire.



Ce travail a notamment permis de mettre en visibilité la diversité des aides à la mobilité comme les aides au permis ou le montant total des dispositifs nationaux de soutien à la mobilité (2,4Md€ en 2024 dont 400M€ réservés aux publics fragiles).

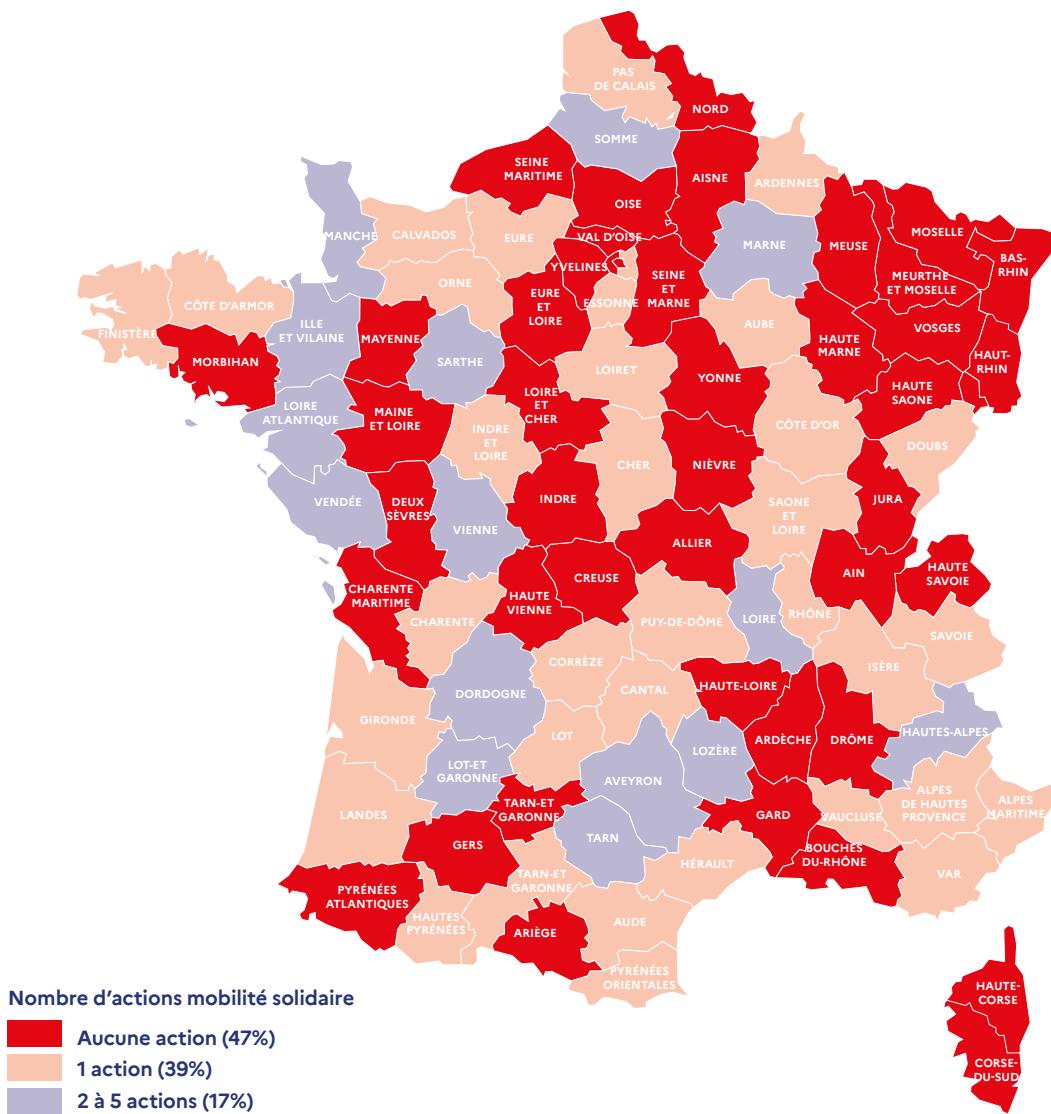
(9) Ministères des transports, de la transition écologique, des solidarités, du travail.

Les différents ministères se sont accordés pour poursuivre les travaux dans une perspective de territorialisation : une rencontre avec les commissaires à la lutte contre la pauvreté est programmée début 2026 pour poser les bases de modèles de gouvernance locale de mobilité solidaire performants et adaptés aux territoires.



Par ailleurs, la Délégation suit les travaux sur la création d'un indicateur de la précarité mobilité initiés par le ministère des Transports et salue la création de la Filière Française de la Mobilité Inclusive, Solidaire et Durable qui va permettre de penser la complémentarité des actions des membres de la filière et de tendre vers un écosystème national.

Les actions mobilité solidaire dans la contractualisation solidarité 2024/2027



La précarité énergétique



Dans le cadre du déploiement du nouveau dispositif du chèque énergie, la DIPLP a joué un rôle déterminant en collaborant étroitement avec le ministère de la Transition écologique pour en garantir la réussite. Sans cette intervention, les acteurs de l'accompagnement social auraient été moins bien informés des évolutions

majeures du dispositif, ce qui aurait pu freiner son appropriation et en limiter l'impact. Grâce à l'organisation d'un webinaire réunissant 850 participants, la DIPLP a permis une diffusion massive et ciblée des informations, favorisant ainsi une mise en œuvre efficace du chèque énergie auprès des publics concernés.

Témoignage de la DGEC

« Notre collaboration avec la DIPLP sur le dispositif du chèque énergie nous a permis de nous mettre en contact avec d'autres administrations, telles que la DGCS, et de diffuser nos communications auprès des acteurs de la solidarité, notamment à travers l'organisation d'un webinaire sur les nouvelles modalités de mise en œuvre du chèque énergie à compter de 2025. »

La lutte contre la pauvreté en milieu rural

La DIPLP a engagé, en coordination étroite avec la Ministre déléguée chargée de la Ruralité et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), des travaux visant à définir les spécificités de la pauvreté en milieu rural et l'adaptation nécessaire de nos politiques sociales. Cette démarche s'inscrit dans la volonté gouvernementale d'insuffler une dimension sociale forte et pérenne à l'ensemble des politiques publiques déployées dans les territoires ruraux.

Répondant à une attente exprimée par les citoyens des milieux ruraux ainsi que par les acteurs de terrain - associations, élus locaux, travailleurs sociaux et opérateurs institutionnels -la DIPLP instruit actuellement la possibilité de formaliser un axe de politique publique spécifique consacré aux ruralités dans les futures stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Les réflexions menées portent sur la lutte contre l'isolement géographique et social, la compréhension des phénomènes sociaux propres aux espaces ruraux (mobilité, mutations du modèle familial, précarisation de l'emploi agricole et saisonnier, difficultés d'accès au logement, aux services publics, aux infrastructures culturelles et éducatives). L'objectif poursuivi est de mieux adapter les dispositifs nationaux aux réalités locales, en s'appuyant sur un dialogue constant entre les acteurs institutionnels, les collectivités et les citoyens concernés.



Rencontre nationale sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural, 29 septembre 2025
Crédit photo : DIPLP

Une rencontre nationale réunissant élus, représentants du monde économique, social et associatif s'est tenue le 29 septembre 2025, précédée d'ateliers territoriaux conduits par les Commissaires à la lutte contre la pauvreté. Ces travaux ont donné lieu à l'élaboration d'un livret de préconisations recensant les actions innovantes et impactantes menées localement, dans une perspective de diffusion des bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Dans ce cadre, la DIPLP accorde une attention particulière au rôle stratégique joué par le réseau des Maisons France Services. Véritables points d'ancre de la présence de l'État au plus près des citoyens, ces structures incarnent la volonté de garantir à chaque habitant, quel que soit son lieu de vie, un accès équitable aux services essentiels. Elles constituent des relais essentiels pour orienter, accompagner et informer les publics en situation de fragilité, notamment dans les domaines de l'emploi, de la santé, du logement ou encore de l'inclusion numérique.

Inscrire durablement la solidarité et la cohésion sociale au cœur des politiques rurales est une volonté largement partagée. En consolidant les liens entre l'État, les collectivités, les énergies locales et les habitants, la DIPLP et ses partenaires œuvrent à la construction d'une réponse publique cohérente, lisible et efficace face aux défis spécifiques de la pauvreté en milieu rural.



Témoignage de Christophe Bouillon, Président de l'ANCT, maire de Barentin, président de l'association des petites villes de France

« L'ANCT a été créée à la demande des élus locaux et portée par une proposition de loi du Sénat sous l'impulsion du président de la République pour répondre à un besoin clair : aider les collectivités à réaliser leurs projets pour renouer ce lien si précieux entre les citoyens, les élus et l'État au sein de tous les territoires.

La lutte contre la pauvreté est omniprésente et commune à de nombreux programmes de la cohésion des territoires pilotés par l'Agence. C'est pourquoi ce combat ne constitue pas une mesure unique du plan France ruralités mais irrigue l'ensemble des mesures dévolues aux mobilités rurales, au logement, à la jeunesse ou encore à l'accès aux services publics avec notamment l'implantation des agences France services.

C'est tout naturellement que nous nous sommes associés à l'organisation du séminaire national « ruralités et pauvretés » porté par la DIPLP, ce qui nous a permis de mettre en valeur les actions portées par l'agence et en connexions fortes avec les services territoriaux des DDETS et DREETS. Nous portons une grande attention à ce que les services de l'Etat dans les territoires associent les Commissaires à la lutte contre la pauvreté aux différents réseaux Etat soutenus par les préfectures et DDT dans les territoires ruraux.

Pour tous les maires et techniciens dans les différents secteurs sociaux attachés aux ruralités, n'hésitez pas à prendre attache des dispositifs pilotés par l'ANCT en contactant directement le préfet et ses services, délégués territoriaux de l'Agence. C'est en combinant les ingénieries et en partageant les ressources disponibles que nous pourrons donner force et cohérence aux pactes locaux qui œuvrent pour la solidarité et ainsi aider les populations rurales qui en ont le plus besoin. »



Témoignage de Jean-François Fruttero, Président de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA)

« La pauvreté en milieu rural et agricole a longtemps constitué un angle mort des politiques publiques de lutte contre la pauvreté. La DIPLP se mobilise pour mettre à l'agenda cet enjeu, comme en témoignent la journée qu'elle a organisée sur la pauvreté en milieu rural le 29 septembre dernier, ou encore les expérimentations engagées sur les travailleurs pauvres en milieu agricole. La mutualité sociale agricole ne peut que saluer ces démarches et les porter avec détermination aux côtés des pouvoirs publics et du gouvernement. »



3^e PARTIE

Des outils et une organisation dédiés à la lutte contre la pauvreté

CHAPITRE 7

La mobilisation de la société

La pauvreté doit être traitée de façon globale et simultanée, ce qui suppose la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la société : de l'Etat, des caisses de sécurité sociale, des collectivités, des associations, des entreprises et des personnes concernées.

Acteur majeur de la lutte contre la pauvreté, le secteur associatif a une expertise indispensable pour prendre en charge les personnes en situation de pauvreté. Les associations sont une source d'innovation sociale incontournable et s'engagent de plus en plus dans des logiques de mesure d'impact, ce que la DIPLP encourage fortement.

Au-delà des associations, les entreprises ont également un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pauvreté d'autant qu'elles ont un intérêt à agir en favorisant en particulier l'amélioration des conditions de vie de leurs salariés et des habitants des territoires dans lesquels elles sont implantées.

À ce titre, la DIPLP initie de nouvelles rencontres avec des entreprises, à l'instar de la démarche engagée en décembre 2025 avec Michel-Édouard Leclerc.

Avec les Conseils départementaux et avec les Métropoles, l'État s'est engagé dans une nouvelle contractualisation pour prévenir et lutter contre la pauvreté au travers des contrats locaux des solidarités depuis 2024. Les communes et les intercommunalités sont également mobilisées au travers des pactes locaux des solidarités, initiés en 2024 et qui se déploient pleinement en 2025. Ces pactes permettent de cibler des priorités à une échelle infra-départementale, celle du bassin de vie et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour obtenir des résultats concrets pour les personnes en situation de pauvreté.

Un des enjeux majeurs est de mieux associer, écouter, entendre et faire contribuer les personnes concernées par la pauvreté en renforçant leur participation effective et pas seulement symbolique. La DIPLP assure à cet effet un lien étroit et régulier avec les diffé-



POUR S'ATTAQUER EFFICACEMENT À LA PAUVRETÉ
L'IMPÉNÉTRABILITÉ DE TOUS LES ACTEURS
EST INDISPENSABLE

rentes instances de consultation et de concertation sur ces enjeux et notamment avec le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et son cinquième collège composé de personnes en situation d'exclusion ou de précarité accompagnées par des associations. Nous avons choisi également de conventionner avec les associations supports du Conseil national des personnes accueillies et accompagnées (CNPA) et des conseils régionaux des personnes accueillies et accompagnées (CRPA) afin d'assurer une meilleure reconnaissance et prise en compte de ces représentants des personnes en situation de pauvreté.



Témoignage des délégués du Conseil national des personnes accueillies et accompagnées (CNPA)

Si la participation fait aujourd'hui l'unanimité, il reste essentiel d'en garantir le bon fonctionnement et la réelle prise en compte des voix de celles et ceux qui vivent la précarité. Pour les délégués du CNPA, « la participation est une affaire du quotidien, car participer, c'est agir et prendre part ». « Lorsqu'on défend la cause des plus démunis, il faut être imprégné de la réalité de terrain ». « Il est difficile de concevoir des politiques publiques quand on ne sait pas ce que signifie ne pas avoir à manger ou un lieu où se laver ». « Il faut qu'on soit conviés dans les différentes réunions, conférences ou groupes de travail avec toutes les parties prenantes » et « lever les barrières qui entravent l'engagement des personnes en situation de précarité ». A travers le partenariat avec la DIPLP se construit une dynamique de participation plus ouverte entre pouvoirs publics et personnes concernées, pour des politiques plus justes et réellement partagées.

CHAPITRE 8

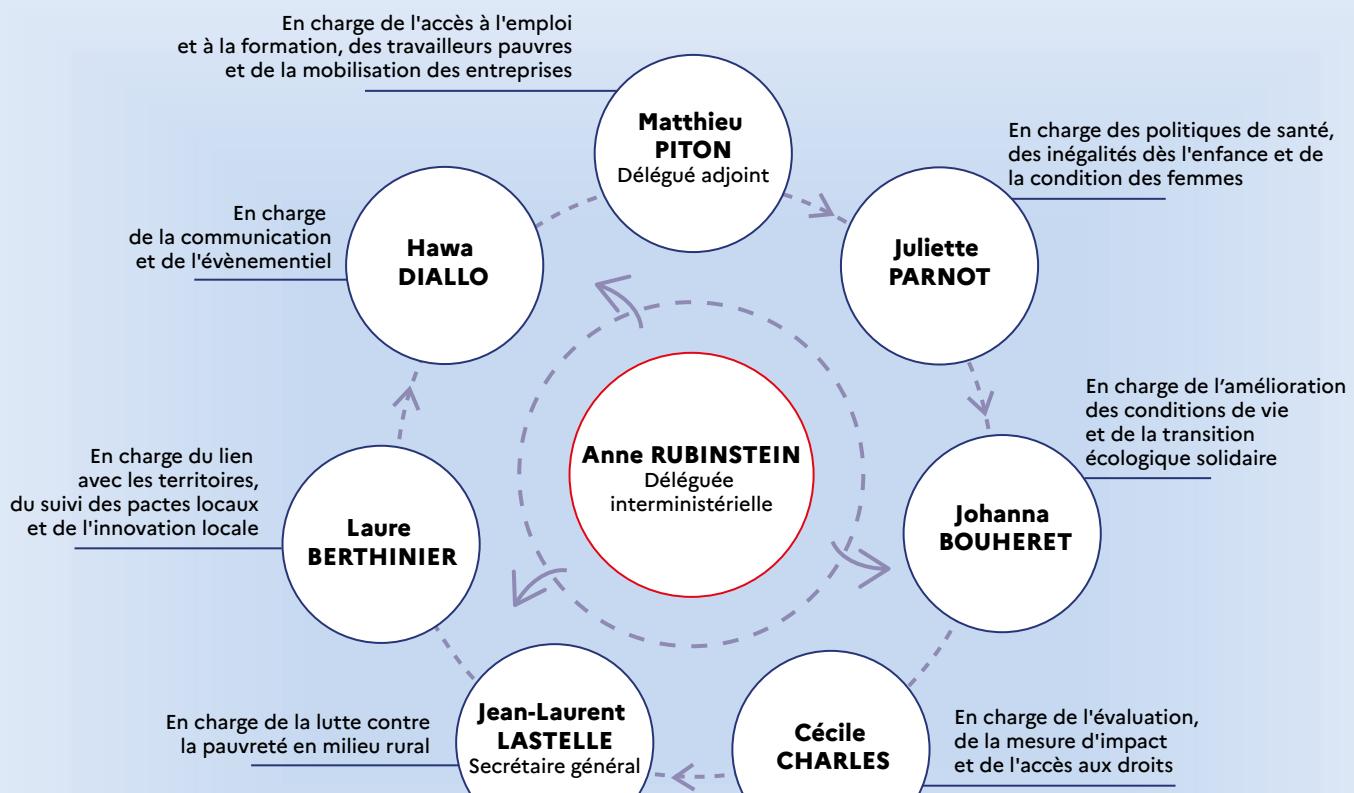
L'action de la DIPLP

Crée par décret le 23 octobre 2017, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la Pauvreté (DIPLP) est chargée d'organiser la concertation avec les acteurs, de coordonner la préparation des politiques de lutte contre la pauvreté et suivre leur mise en œuvre.

La Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) incarne, depuis sa création en 2017, le sujet de la lutte contre la pauvreté au sein de l'Etat.

La DIPLP, composée de 9 membres, opérant en mode projet, exerce une autorité fonctionnelle sur le réseau des Commissaires à la lutte contre la pauvreté, placés auprès des Préfets de région.

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



C'est une structure agile, non rattachée à une direction d'administration centrale, permettant ainsi d'assumer un rôle d'impulsion, de préconisations et de chef d'orchestre avec une position stratégique auprès de l'ensemble des ministères, des administrations, des collectivités, des associations et de l'ensemble des acteurs concernés.

Elle a pour objet de rendre cohérent et lisible l'ensemble des politiques publiques et à faire émerger des innovations sociales, à ce titre elle conseille et fait des préconisations aux ministres concernés.

La Délégation est en lien étroit avec les associations du champ de la pauvreté, elle veille également à associer, écouter, entendre et faire contribuer les personnes concernées par la pauvreté en renforçant leur participation effective.

La Délégation s'attache à renforcer les démarches évaluatives et à promouvoir la mesure d'impact dans le champ de la lutte contre la pauvreté.

La Délégation est garante du bon déroulement du Pacte des solidarités, de sa bonne exécution et de son suivi tant pour les mesures nationales que pour sa déclinaison territoriale avec les contractualisations entre l'Etat et les collectivités locales et avec les pactes locaux des solidarités.

La DIPLP porte plusieurs chantiers qui complètent la démarche du Pacte des solidarités, en s'attachant à répondre aux besoins de catégories de publics insuffisamment traitées, en faisant émerger des sujets nouveaux ou peu traités dans les politiques publiques, grâce aux signaux faibles qu'elle détecte par son lien étroit avec les territoires et les associations. La DIPLP s'est en particulier investie en 2025 sur les travailleurs pauvres, les familles monoparentales, la lutte contre la pauvreté en milieu rural et la précarité étudiante.

La DIPLP s'assure également de la prise en compte de l'enjeu de la lutte contre la pauvreté dans la conception et la mise en place des politiques publiques et de la sensibilisation des acteurs. A ce titre, la DIPLP édite chaque mois une Newsletter, « La lettre de la DIPLP » fournissant les dernières actualités dans son champ de compétence sur une thématique précise. Cette lettre se veut collaborative et invite les différents acteurs de la lutte contre la pauvreté à s'associer à son contenu.



Le pilotage du Pacte des solidarités

Lancé par le Gouvernement le 18 septembre 2023 et ayant vocation à se déployer jusqu'en 2027, le Pacte de solidarités, qui succède à la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, comprend 4 axes :

- La prévention de la pauvreté dès l'enfance
- La sortie de la pauvreté par l'accès à l'emploi pour tous
- L'accès aux droits et la lutte contre la grande exclusion
- La transition écologique et solidaire

En 2025, la DIPLP a réuni à deux reprises les directions des services de l'Etat concernés pour assurer la coordination et le suivi du déploiement du Pacte.

Le Pacte comprend des mesures nationales et une déclinaison territoriale au travers des contrats locaux des solidarités avec les conseils départementaux, des collectivités à statut particulier et les métropoles et des pactes locaux des solidarités. La DIPLP a établi en juin 2025 un premier bilan du Pacte des solidarités dans ses différentes dimensions permettant d'en tirer des enseignements et de dégager des perspectives.

La DIPLP est garante du déploiement du Pacte des solidarités dans toutes ses dimensions. A cet égard, elle pilote l'action des commissaires à la lutte contre la pauvreté dans tous les territoires, dans l'hexagone et les territoires ultra-marins.

L'évaluation et les mesures d'impact des politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté

Un premier bilan du Pacte des solidarités a été établi par la DIPLP en juin 2025. Il repose sur des données 2024. Trois principales sources de données ont été mobilisées :

- **Le tableau de bord des mesures nationales**, renseigné par les administrations en charge du pilotage des mesures.
- **Pilot'actions**, premier outil partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de suivi et d'évaluation des contractualisations qui a été élaboré par la DIPLP et qui a été mis en service au début de l'année 2025.
- **Une enquête** menée par la DIPLP auprès des commissaires à la lutte contre la pauvreté et des services déconcentrés de l'Etat portant sur la construction des pactes locaux des solidarités.

En outre, la DIPLP déploie depuis 2024 une démarche de mesure d'impact pour évaluer l'impact des actions financées dans le cadre du Pacte des solidarités sur les publics en situation de pauvreté, les professionnels qui les accompagnent et les écosystèmes territoriaux d'acteurs.

En 2025, des référentiels nationaux sur l'évaluation à mi-parcours des contrats locaux des solidarités et sur la mesure d'impact ont été élaborés par la DIPLP dans une logique de concertation. La DIPLP veillera à leur finalisation, à leur diffusion et à leur appropriation par les acteurs locaux afin que cette démarche se déploie pleinement en 2026.

En parallèle, un marché de prestation a été lancé en 2025 visant à réaliser une évaluation à mi-parcours des contrats locaux des solidarités en 2026 et à accompagner les pilotes des pactes locaux des solidarités dans leurs démarches de mesure d'impact.

CHAPITRE 9

L'action territoriale

Le rôle des Commissaires à la lutte contre la pauvreté

Depuis 2019, la prévention et la lutte contre la pauvreté sont pilotées sur le terrain par les commissaires à la lutte contre la pauvreté, placés auprès de chaque préfet de région, dans l'hexagone comme en outre-mer.

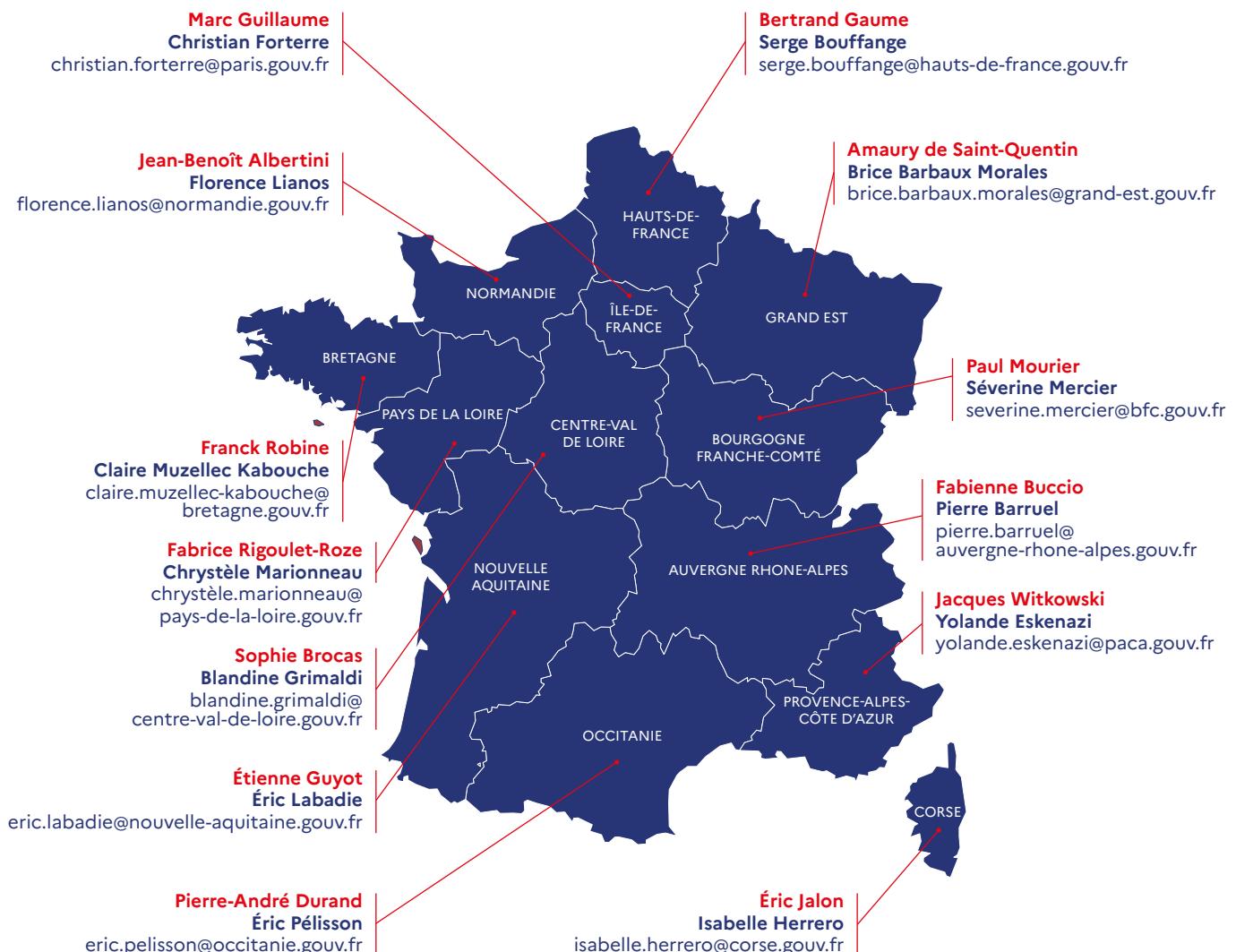
Les commissaires sont des interlocuteurs bien identifiés des collectivités territoriales, des caisses de sécurité sociale, des directions régionales de France travail, et des agences régionales de santé, des rectorats et autres opérateurs publics. Ils créent également des synergies avec le monde associatif, économique et mobilisent des représentants des personnes concernées. Ils jouent ainsi un rôle essentiel dans le pilotage régional et l'animation de l'ensemble de ces forces vives engagées dans la lutte contre la pauvreté.

Les commissaires à la lutte contre la pauvreté sont garants de la territorialisation des politiques de solidarités et de leur adéquation avec les besoins sociaux des territoires, à travers deux leviers complémentaires : les contractualisations conclues entre l'Etat et les conseils départementaux d'une part et entre l'Etat et les métropoles d'autre part, et les pactes locaux des solidarités initiés en 2024.

La DIPLP dispose grâce aux commissaires à la lutte contre la pauvreté d'une force décuplée dans les territoires, ce qui lui confère une plus-value indéniable, en matière de remontée de signaux faibles, en capacité à identifier les innovations sociales qui fonctionnent, en force de mobilisation de l'ensemble des forces vives dans les territoires, y compris des personnes concernées par la pauvreté.

L'animation des commissaires à la lutte contre la pauvreté par la DIPLP se traduit par l'organisation de séminaires thématiques mensuels en présentiel et, de manière intercalée, de visioconférences mensuelles portant principalement sur des points d'actualité.

La carte de france des commissaires à la lutte contre la pauvreté



Guadeloupe

Thierry Devimeux
Arnaud Duranthon
arnaud.duranthon@guadeloupe.gouv.fr



Guyane

Antoine Poussier
en cours de recrutement



Martinique

Étienne Desplanques
Emmanuel Fevre
emmanuel.fevre@martinique.gouv.fr



La Réunion

Patrice Latron
Frédéric Sautron
frédéric.sautron@reunion.gouv.fr



Mayotte

François-Xavier Bieuville
Christophe Le Droumaguet-Paris
christophe.le-droumaguet-paris@mayotte.gouv.fr

- Préfet(ète)
- Commissaire

Novembre 2025

Les contractualisations

L'année 2025 est la deuxième année des contrats locaux des solidarités avec les Conseils départementaux et avec les Métropoles conclus pour une durée de 4 ans de 2024 à 2027 inclus.

→ **Les contrats locaux des solidarités**

• **Avec les conseils départementaux**

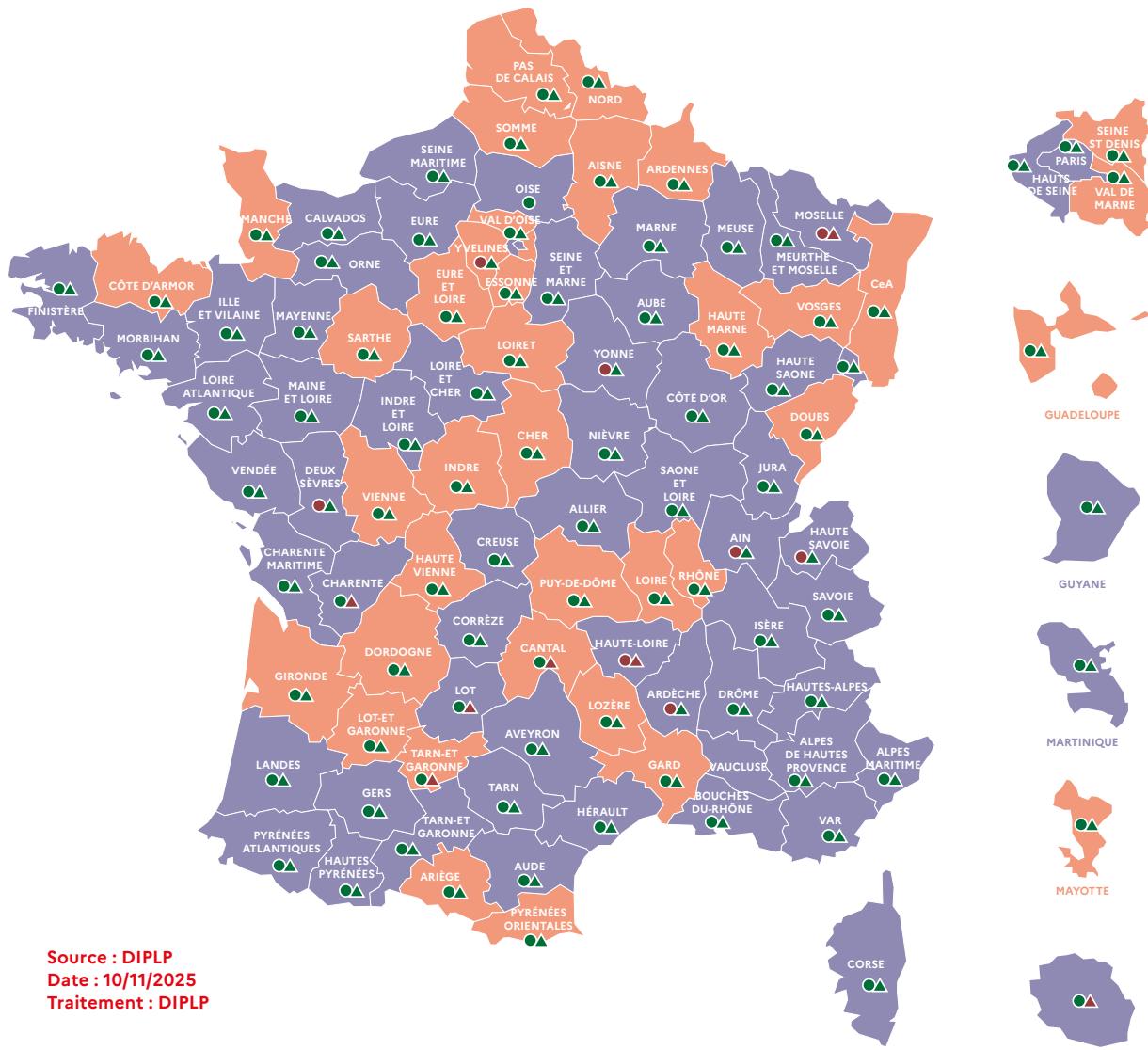
En 2025, 93 contrats locaux des solidarités ont été conclus avec les conseils départementaux et collectivités territoriales à statut particulier pour un montant total de 70,3 M€ de crédits Etat. Le montant contractualisé en 2025 a pris en compte l'état de consommation des crédits 2024 et la capacité d'engagement financier de la collectivité contractante.

Sept départements en France métropolitaine ont maintenu en 2025 leur décision de ne pas signer de contrat local des solidarités avec l'Etat : l'Ain, l'Ardèche, la Haute-Loire, la Moselle, la Haute-Savoie, les Deux-Sèvres et l'Yonne. Parmi eux, la Moselle et la Haute-Loire ont refusé toute contractualisation avec l'Etat que ce soit dans le champ des solidarités et dans le champ de l'insertion-emploi. Les Yvelines ont abandonné la contractualisation en 2025. En revanche, les Pyrénées-Atlantiques ont accepté de conventionner en 2025.

60% des actions menées dans le cadre des contrats locaux des solidarités avec les conseils départementaux sont à destination des personnes en situation de pauvreté en milieu rural, ce qui correspond à une orientation prioritaire.

En 2025, 87 % des actions contractualisées en 2024 sont réellement lancées ; pour la moitié d'entre elles, le déploiement est jugé très satisfaisant par les cocontractants. (source Pilot'actions : données octobre 2025).

Cartographie des démarches de contractualisation Etat-collectivités



Source : DIPLP
Date : 10/11/2025
Traitement : DIPLP

Légende :

Convention unique / cadre

	oui
	non

Contrat local des solidarités

●	oui
●	non

Convention insertion-emploi

▲	oui
▲	non

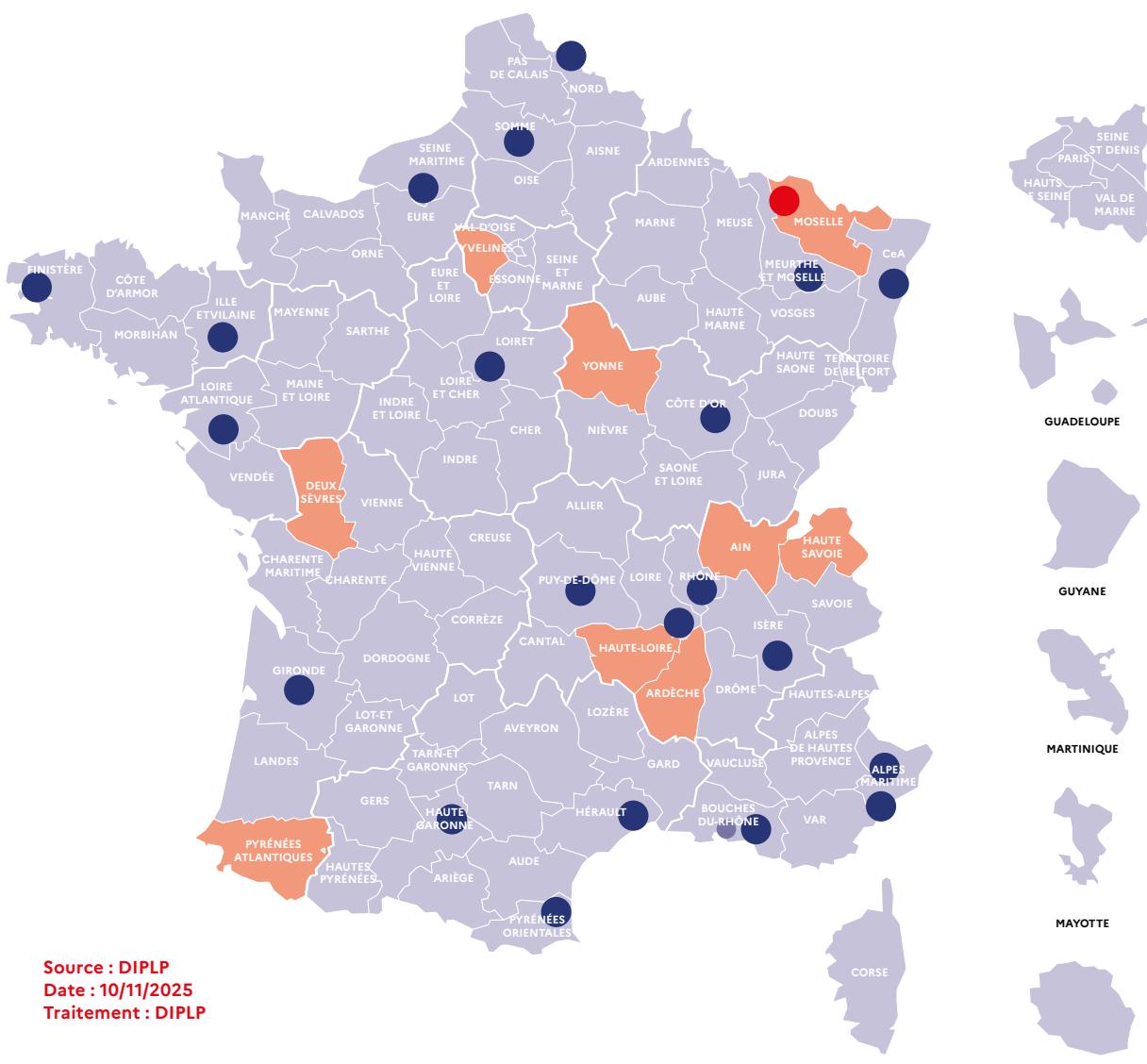
• Avec les métropoles

En 2025, 22 contrats locaux des solidarités ont été signés avec 19 métropoles, une communauté urbaine, une communauté d'agglomération et la ville de Marseille pour un soutien de l'Etat s'élevant à plus de 11,8M€.

A noter qu'à l'instar du département de la Moselle, la métropole de Metz n'a pas non plus contractualisé avec l'Etat en 2025.

71% des actions menées dans le cadre des contrats locaux des solidarités avec les métropoles bénéficient à des habitants des quartiers de la politique de la ville, 16% des actions ciblent même exclusivement ces quartiers. Les contrats métropolitains ciblent en majorité le public jeune (18-30 ans) et le public adulte (plus de 30 ans).

Cartographie des contrats locaux des solidarités Etat-collectivités



Source : DIPLP
Date : 10/11/2025
Traitement : DIPLP

Légende :

- Contractualisation Etat / conseil départemental (ou collectivité à statut particulier)
- Pas de contractualisation Etat / conseil départemental (ou collectivité à statut particulier)
- Contractualisation Etat / métropole
- Pas de contractualisation Etat / métropole
- Contractualisation avec la Ville de Marseille

Les pactes locaux des solidarités

Les 124 pactes locaux des solidarités, élaborés au second semestre 2024, se sont déployés dans le courant de l'année 2025. 16,2M€ ont été mobilisés avec un budget moyen par pacte local de 362 333€ permettant de soutenir 418 actions, sachant que le nombre de bénéficiaires s'élève à 705 000 personnes en 2025.

La dynamique globale d'élaboration a été bonne et a permis de renforcer les partenariats à une échelle territoriale, souvent infra-départementale, notamment en mobilisant de nouveaux partenaires, y compris du monde économique.

Ainsi, cette démarche nouvelle apparaît prometteuse ; il s'avère en effet très pertinent d'agir à l'échelle du bassin de vie (commune ou intercommunalité) avec des acteurs qui s'engagent à l'échelle d'un territoire restreint sur une cible identifiée à travailler ensemble, à mutualiser leur savoir-faire et leurs moyens et à évaluer ensemble l'action. Il reste à en évaluer précisément les effets et à impulser partout la démarche collaborative.

Les pactes locaux des solidarités ont été relancés en 2025. Près de 18,4M€ ont pu être engagés dans le courant de l'année 2025 pour participer au financement des projets des pactes locaux.

Le Pacte Outre-Mer



EN OUTRE MER, COMME AILLEURS, ON A DES
RESSOURCES POUR AGIR CONTRE LA PAUVRETÉ

Le Pacte des solidarités comporte un Pacte Outre-mer dédié aux 5 territoires ultramarins et portant sur 6 objectifs prioritaires (l'alimentation en faveur des enfants ; la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire ; le soutien à la parentalité ; la lutte contre le mal logement ; le renforcement de l'accès aux droits ; la lutte contre les inégalités en santé).

Le budget 2025 a permis de reconduire l'enveloppe de 4,4M€ sur le FIR pour lutter contre les inégalités en santé, ainsi qu'une enveloppe de 4,5M€ sur la PARS pour réduire le reste à charge pour les Lycéens. Par ailleurs, une enveloppe de près de 5M€ (+2M€ par rapport à 2024) a permis de financer une quarantaine de projets locaux remontés par les sous-préfets à la cohésion sociale sur les thématiques prioritaires du Pacte.

Une attention particulière a été portée sur l'appui à la restauration scolaire des enfants en Guyane, La Réunion, Mayotte et Martinique ; ainsi que sur la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire. A titre d'illustration, en Guyane, des recrutements de médiateurs scolaires en bidonville ont été menés sur 2 territoires et 2400 kits scolaires complets ont été financés pour les enfants scolarisés issus de familles précaires sur l'ensemble de la région ; en outre, le Rectorat de Mayotte a pu poursuivre l'achat de manuels scolaires pour renforcer la maîtrise de la langue française sur l'ensemble des niveaux de maternelle, élémentaire et une partie du collège (6^e et 5^e). Enfin le programme Malin qui n'était déployé que dans l'hexagone va être expérimenté à La Réunion.

Fiches régionales

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Bien que 3^{ème} région la moins pauvre de France, la réalité en Auvergne-Rhône-Alpes est contrastée avec de fortes disparités. L'Allier, la Loire et la Drôme sont certes les départements les plus pauvres de la région mais certains EPCI de l'Ardèche peuvent atteindre 23% de pauvreté. A l'inverse, ce sont dans les départements où le taux de pauvreté est le plus faible (Ain et Haute-Savoie) que la présence de travailleurs pauvres est la plus importante.

Les partenaires de la lutte contre la pauvreté ont identifié les thèmes importants en région de lutte contre la pauvreté pour les publics cibles retenus que sont les enfants (0 à 6 ans) jeunes (13 à 25 ans), les familles monoparentales et les travailleurs pauvres :

- La santé mentale et le lien avec le secteur social ;
- « L'aller-vers » pour les personnes éloignées des services ;
- Les modes d'accueil du jeune enfant pour les familles précaires ;
- Les mobilités solidaires ;
- L'obligation de formation des 16-18 ans ;
- L'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi ;
- La précarité alimentaire.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 12,7% (2020)**
- **Montant des contractualisations 2025 (Part Etat)**
 - Contrats locaux des solidarités : **6,8M€**
 - Conventions Insertion-emploi : **8,8M€**
 - Contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance : **13M€**
- **Autres financements Etat :**
 - Pactes locaux des solidarités : **2M€**
 - Fonds d'innovation pour la petite enfance : **500K€**

Chiffres clé

- **Mobilités solidaires** : promotion de la mobilité inclusive grâce à un Webinaire régional (6/02/2025) et à deux évènements territoriaux immersifs organisés en avril 2025 dans l'Allier et en Isère.

Obligation de formation :

- **73 vidéos de témoignages de jeunes** présentant leur parcours et la solution qui leur a permis de satisfaire l'obligation de formation des 16-18 ans.
- **31 vidéos de présentation de dispositifs** de retour à l'école, d'accès à la qualification et à l'emploi, dont **une vidéo de présentation de l'obligation de formation des 16-18 ans**.
- **66 fiches pratiques** sur des dispositifs recensés dans le répertoire des solutions.
- **6 territoires Zéro non-recours (TZR)** : 779 557 € en 2025
- **Cantine à 1€** : **373** communes inscrites, **170** communes ayant demandé un remboursement pour le premier quadrimestre 2025 : **850K€**,
8 300 enfants soit **30%** des élèves scolarisés de ces communes.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme : Soutien à la prise en charge en santé mentale des jeunes, recouvrant les priorités régionales de santé mentale et du public jeune



Le dispositif ECAFIP, porté par le Centre Hospitalier Sainte-Marie, est une équipe mobile qui couvre une partie du Département du Puy-de-Dôme. Il est en lien notamment avec les missions locales qui orientent des jeunes concernés par l'accompagnement proposé.

Il s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 30 ans concernés par un handicap physique ou des troubles psychiques pouvant évoluer vers un handicap. Sa finalité est de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation de ces jeunes tout en favorisant leur capacité

d'agir. Le dispositif sécurise le parcours entre les soins, les partenaires de la formation et de l'insertion professionnelle et le monde du travail.

Exemple de profil pris en charge dans un parcours : Louise, 17 ans, adressée par l'E2C pour des crises d'angoisse et une humeur dépressive. « J'ai trouvé l'assurance que mes difficultés sont réelles et l'interlocuteur dédié à les faire entendre et me diriger vers les ressources dont j'avais besoin ». Cette action du contrat local des solidarités ayant permis la prise en charge de 74 jeunes en 2024 a été reconduite en 2025.

Avec Grenoble Alpes Métropole : Accompagnement renforcé, personnalisé vers l'insertion pour les familles monoparentales (autre public cible du niveau régional)

L'objectif visé est de produire du mouvement et de l'adhésion, permettre au participant d'être acteur de son parcours, soutenir les démarches du participant et sécuriser les parcours par la transmission de la capacité à trouver des solutions d'emploi et de formation.

Cette action du contrat local des solidarités (CLS), ayant permis d'accompagner 191 personnes en situation de monoparentalité en 2024, a été reconduite en 2025.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local Sud-Ardèche : Médiation logement

La médiation logement veille à organiser sur un territoire rural très pauvre (+ de 20% de taux de pauvreté) un service de proximité pour des ménages au budget contraint. En plus du traitement social des situations des ménages, ce service intègre une mission de conseil technique à destination des propriétaires privés pauvres pour les aider à améliorer l'état de leur logement et se donner ainsi toutes les chances de s'y maintenir. Cette action, ayant permis d'accompagner en 2024 12 ménages au budget contraint et ou avec des dettes, a été reconduite en 2025.

Pacte local de l'Ain : Point mobilités Solidaires

Le pacte a permis de financer le déploiement des Points Mobilités sur le département : mise en place de solutions de mobilité pour des personnes en parcours d'insertion professionnelle sur les territoires ruraux et coordination de la mobilité à l'échelle départementale.

Cette action a un effet levier à la fois pour les professionnels (ateliers/formations), et pour les usagers (ateliers + aides financières pour des solutions de mobilité), ainsi que sur le développement de la plateforme mobilité. Les bons résultats obtenus en 2024 précisés ci-dessous ont conforté la reconduction de la mesure pour 2025 (résultats 2025 en cours de stabilisation) :

- 755 personnes rencontrées sur 2024, 449 ont été accompagnées sur le volet mobilité (ateliers collectifs, aide financière, mise en lien avec les auto-écoles, mise à disposition de véhicules...)

- 26 ateliers sur 2024, soit 176 participants
- 37 associations partenaires (SIAE)
- 40 acteurs rencontrés

BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

La Bourgogne Franche-Comté constitue la 1^{ère} région industrielle de France. Avec un taux de pauvreté de 12,8 %, elle se situe dans les régions où le taux de pauvreté est le plus bas comparativement à la moyenne nationale. Toutefois, la situation au sein des territoires de la région est hétérogène. Les départements de l'Yonne, de la Nièvre et du Territoire de Belfort sont fortement impactés. 11 communautés de communes ont un taux de pauvreté qui dépasse les 15,5 %.

Deux groupes de territoires sont particulièrement fragilisés par la pauvreté : les zones rurales et les quartiers politiques de la ville. Le taux de pauvreté au sein des 58 quartiers prioritaires de la ville et des 25 unités urbaines s'élève à 44 % (soit 2,3 points au-dessus de la moyenne nationale) et représente 39 % des publics vulnérables de la région. Quant aux zones rurales, certaines peuvent atteindre un taux de pauvreté de plus de 15 %.

Les publics davantage impactés par la pauvreté sont les familles monoparentales, les jeunes, les publics en situation d'illettrisme-illectronisme, les primo-arrivants cumulant les facteurs aggravants et les travailleurs pauvres. De manière plus récente, les étudiants et les retraités voient leur situation dégradée. 350 000 personnes dans la région vivent en dessous du seuil de pauvreté.

6 ambitions pour prévenir et lutter contre la pauvreté en Bourgogne Franche-Comté :

- Faciliter l'accès au droit et sensibiliser à l'éducation financière
- Renforcer la structuration et la meilleure couverture d'une offre alimentaire saine et durable
- Accompagner les familles monoparentales (compétences psychosociales – santé mentale – droit au répit – garde d'enfant – mobilité – projet d'insertion socio-professionnel...) et la jeunesse (prévention de l'isolement, de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des jeunes en rupture, sécurisation des parcours des jeunes de l'aide sociale à l'enfance...)
- Créer les conditions d'une autonomie dans la vie quotidienne et d'une sortie de la pauvreté par l'activité et l'accès à l'emploi
- Repenser les solidarités avec une meilleure prise en compte des spécificités territoriales (secteur agricole, population vieillissante, travailleurs pauvres...)
- Elargir les coopérations et positionner les solidarités comme vectrices de valeurs inclusives contributives d'attractivité territoriale

Repères et chiffres clés :

Données générales

- Taux de pauvreté : **12,8 %**
- Contractualisations avec les conseils départementaux :
- Soutien de l'État à hauteur de **617 591 12 €** dont :
 - Contrats locaux des solidarités : **3 191 899 €**
 - Conventions Insertion-emploi : **3 484 219 €**
 - Contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance : **5 915 499 €**

Chiffres clés

- Fonds d'innovation pour la petite enfance : **171 620 €**
- Territoire Zéro Non-Recours : **171 667 €**
- Lutte contre la précarité alimentaire : **2 122 463 €**
- Précarité menstruelle : **98 000€**
(2 500 produits distribués 6 ateliers de sensibilisations, 800 personnes sensibilisées, 150 jeunes accompagnés)
- Point Conseil Budget : **471 912 €**
- Hébergement des publics vulnérables : **70,1 M€**
- Mesures d'insertion professionnelle : financement de 2 500 ETP au sein des structures d'insertion par l'activité économique, 1 337 ETP au sein des entreprises adaptées, 7 200 Contrats Engagement Jeune, plus de 1 000 Parcours Emploi Compétences, 851 jeunes accompagnés en Ecole de la deuxième chance, 195 en école de production
- Développement des compétences : soutien de l'État au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences porté par la collectivité régionale : plus de 8 000 personnes concernées (non qualifiés - en situation de handicap – BRSA – seniors – jeune infrabac)

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Territoire de Belfort : Sécurisation des parcours des publics les plus vulnérables par un accès au droit renforcé dès le dépôt de la demande de RSA.

Il s'agit d'un partenariat renforcé entre la collectivité départementale, la Caisse d'allocation familiale et l'Assurance maladie. Cette action permet de déployer des entretiens à 360° sur tous les droits et les services auxquels le demandeur peut prétendre. Ce rendez-vous permet en particulier la détection du renoncement aux soins en lien avec l'Assurance maladie, la vérification des compétences numériques de la personne et un accompagnement adapté.

Avec le Conseil départemental de Haute Saône : Coopération Banque alimentaire et établissements de restauration collective des collèges de Saint-Loup-sur-Semouse, Luxeuil-les-Bains, Héricourt, Jussey, Delaunay de Gray, Noidans les Vesoul, Vesoul :

Cette coopération entre la banque alimentaire et les établissements scolaires permet une optimisation et mutualisation des moyens de l'aide alimentaire en collectant les excédents de la restauration collective dans le cadre d'un protocole strict - Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) - de lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire. Cette initiative répond à un double objectif : lutter contre le gaspillage alimentaire et renforcer la solidarité auprès des populations en précarité.

Avec le Conseil départemental de la Nièvre : Coordination des stratégies de lutte contre la précarité alimentaire



Sylvie Hofstede, du Gaec Hofstede,
une employée de l'Asem, un bénéficiaire
et Patrick Buisson, le président.

© Droits réservés

Cette action a permis de mobiliser un nombre important de partenaires dans la lutte contre la précarité alimentaire : Conseil départemental, DDETS, secours populaire, secours catholique, banque alimentaire, France active, Dispositif Local d'accompagnement, épicerie solidaire, resto du cœur, ASEM, fabrique emploi et territoire, collectif solidarité, acteurs des Projets Alimentaires territoriaux, porteurs de projet Mieux Manger pour Tous.

Cette alliance locale contribue ainsi à mieux répondre aux besoins et à couvrir les zones blanches.

Nombre de bénéficiaires : 969 personnes, 533 familles bénéficiaires des chèques alimentaires, aide numéraire. Plus de 25 672 bénéficiaires de l'aide alimentaire : familles monoparentales, augmentation de la fréquentation des jeunes, des personnes de plus de 60 ans.

Exemples de projets soutenus dans le cadre du Pacte des solidarités

Pacte Local à Besançon (Doubs) : « Être parent et travailler à son insertion socio-professionnelle »

Un partenariat a été noué entre la Mission Locale de Besançon le Relais petite enfance, la Maison de quartier, l'Unité père mère bébé et la CAF pour proposer des ateliers d'aide à la parentalité et à l'insertion socioprofessionnelle des parents précaires et en particulier des jeunes parents.

Pacte local en Chalonnais et Bresse Louhanaise (Saône et Loire) : Médiation familiale

L'association Le Pas Sud Bourgogne déploie dans le cadre du pacte une action de médiation familiale pour des familles cumulant des vulnérabilités socio-économiques, santé, isolement, sur le Nord Est du département et un soutien à la parentalité dans des zones blanches : espace de rencontre, règlement de conflits, maintien des liens familiaux pour les enfants confiés. L'enjeu du recours à la médiation est triple : renouer le dialogue, prévenir le recours à la justice et réduire les ordonnances judiciaires de placement des enfants. Ouverture de 2 nouveaux espaces en zones blanches à Louhans et Varennes le Grand ont été ouverts.

Pacte local du Jura : Accompagnement psychologique des travailleurs pauvres

Dans le cadre du pacte, le Collectif Archipel soutient l'accompagnement psychologique des travailleurs pauvres en structure d'insertion par l'activité économique. 11 personnes ont bénéficié d'un accompagnement.

L'action a une fonction d'étayage et d'appui des parcours d'insertion auprès de personnes rencontrant des problématiques de confiance en soi (28%) de violence intra familiale (21%), d'addiction (11%) de troubles ou de traumatismes psychiques (14%). L'action prévoit également la mise en place par la psychologue de 3 séances d'analyse des pratiques professionnelles à destination des encadrants techniques et accompagnants socio-professionnels

Pacte local sur la communauté d'agglomération de Vesoul (Haute Saône) : Colocations à Projets Solidaires

Grâce à un partenariat entre le réseau pour l'emploi, les structures sociales et l'association haut-saônoise pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (AHSSEA), un dispositif innovant de colocation solidaire a été mis en place à Vesoul, à destination des jeunes de moins de 30 ans en situation de précarité. En contrepartie d'une colocation à loyer modéré au cœur d'un quartier populaire de Vesoul le jeune devra s'engager et réaliser des projets collectifs contribuant à favoriser les rencontres entre habitants, renforcer le lien social et soutenir les dynamiques du quartier. Ces jeunes colocataires sont formés et accompagnés par l'AHSSEA.



Crédit : AHSSEA

BRETAGNE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

11,2% des bretons et bretonnes disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté national (contre 14,4% en France métropolitaine – données INSEE 2021). Même si la région Bretagne se situe en seconde position des régions les moins pauvres, ces données cachent de fortes disparités, notamment au sein des deux métropoles de Brest et Rennes mais également sur des territoires plus ruraux, tel que le centre ouest Bretagne où le taux de pauvreté peut dépasser les 20 %.

Les priorités régionales 2025 font écho aux difficultés rencontrées sur le territoire breton : publication et mise en œuvre de la feuille de route régionale de lutte contre la précarité alimentaire, structuration de la mobilité solidaire et inclusive, une dynamique multi partenariale engagée pour lutter contre la pauvreté en milieu rural avec notamment une expérimentation sur trois communautés de communes pour améliorer les conditions de vie des travailleurs pauvres du monde agricole, sans oublier un pacte de la participation en cours d'élaboration.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté** : 11,2 % (INSEE, 2021).
- **Les contractualisations au titre Pacte des solidarités en 2025 :**
 - Contrats locaux de solidarités (CLS) **3 097 053 €**
 - Conventions d'insertion et emploi (CIE) : **4 209 794 €**
 - Pactes locaux des solidarités : **606 000 €**
 - Convention Etat-Conseil régional : **200 000 €**
- **Autres financements alloués au titre du Pacte des solidarités en 2025 :**
 - Territoire zéro non recours (TZNR) **310 461 €**
 - Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe) **159 214 €**
 - Programme Mieux manger pour tous (MMPT) **768 589 €**
 - Points Conseil budget (PCB) et aide Budget **505 620 €**

Chiffres clés

- **Cantines à 1 €** : Une région dynamique, qui comptabilise **416** communes engagées dans le dispositif.
- Une région Bretagne qui expérimente : **3 territoires Zéro non recours** (Ille et Vilaine et Morbihan)
- **Territoires Zéro chômeur de longue durée** (TZCLD)
- Une expérimentation « Aide Budget » dans les Côtes d'Armor (**134 832 €**)
- 7 projets de caisse commune et carte alimentaire (**175 000€**)

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor : Soutenir la mise en place de lieux ressources de soutien à la parentalité



Ce projet fait suite au constat partagé des institutions (État, Département, CAF, MSA, ARS) de la nécessité de créer des lieux ressources pour soutenir les parents costarmoricains dans leur parentalité. La création de deux « Maisons des parents » a donc été accompagnée et financée sur les territoires de Loudéac Communauté Bretagne Centre et de Guingamp Paimpol Agglomération (territoires dont les taux de pauvreté sont supérieurs à la moyenne régionale).

Ces Maisons des parents, qui ouvriront en 2026, permettront de regrouper en un même lieu visible et accessible, les services permettant d'apporter des réponses aux parents en questionnement sur leur parentalité.

Avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine : Déployer le dispositif « Premières heures en chantier »



Le Dispositif « Premières heures en chantier » est co-porté par L'État, le département 35 et la Métropole de Rennes au sein des contrats locaux des solidarités.

Ce dispositif est déployé en faveur des personnes sans logement, à la rue ou en hébergement, pour leur permettre de reprendre une activité progressive et rémunérée tout en disposant d'un accompagnement global.

4 chantiers ont été ouverts dès 2024 et ont permis à 73 personnes, dont un tiers n'avaient pas de ressources de bénéficier d'une activité salariée et de disposer de revenus liés à cette même activité.

En sortie de dispositif, il s'avère qu'un tiers des personnes est inscrit dans l'emploi ou la formation, alors qu'un autre tiers est orienté vers le soin.

Avec le Conseil départemental du Morbihan : Faciliter l'accès à un logement autonome des jeunes majeurs sortant de l'ASE

Ce dispositif, accompagné par le contrat local des solidarités signé entre l'État et le département 56 permet à des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) de bénéficier d'une première expérience en logement ordinaire, tout en étant accompagnés par des professionnels.

L'objectif de cet accompagnement est que le jeune devienne autonome et acquiert les « codes du savoir être » du locataire (paiement du loyer et des charges, entretien du logement, règles de bon voisinage, gestion technique, etc.). La recherche d'un logement pérenne, adapté à leur situation est également travaillé.

Le bilan réalisé à fin septembre 2025 fait apparaître que 77 % des jeunes trouvent une solution de logement adapté à leur situation à la sortie du dispositif, dont 55% dans un logement ordinaire.

Exemple de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local de Morlaix Agglomération : santé, réussite éducative, médiation sociale et aller vers

Le pacte local des solidarités de Morlaix Agglomération, est le premier pacte en Bretagne, sur ce territoire qui concentre 19 % de taux de pauvreté (contre 11 % dans le Finistère).

Démarré en 2024, trois actions ont pu être déployées autour de la médiation en santé, de la réussite éducative et de la médiation sociale. Les travaux menés en 2025 en coordination avec les contractualisations déjà existantes sur ce territoire (contrat local de santé de l'ARS et convention territoriale globale de la CAF), mais également avec l'ensemble des partenaires ont permis d'identifier de nouvelles actions, notamment d'aller vers, en direction des familles monoparentales des adolescents et des grands précaires et d'amélioration de la santé mentale de ces populations.

CENTRE-VAL-DE LOIRE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

La région Centre-Val de Loire est composée de 3 systèmes socio-économiques locaux :

- L'axe ligérien : forte densité de population dynamique (Orléans, Tours).
- Le Berry (Indre et Cher) : très faible densité couplée à un vieillissement de la population ainsi que des taux de chômage et de pauvreté élevés.
- La frange francilienne : (Dreux, Chartres, Pithiviers, Gien, Montargis) : zones de forte pauvreté, surtout dans les quartiers prioritaires.

Les catégories de publics les plus exposés à la pauvreté sont les jeunes de moins de 25 ans, les familles monoparentales et les personnes sans emploi. Les jeunes âgés de 16 à 24 ans sont moins souvent en formation que le reste de la France (54,1 % contre 66 %).

Le taux d'illettrisme (17,1 % en quartier prioritaire de la politique de la ville) est supérieur à la moyenne nationale (7 %).

En région Centre-Val de Loire, le département de l'Indre est le plus touché par la pauvreté. Près de 10 % des habitants de zone rurale sont en situation de pauvreté monétaire, notamment les familles monoparentales (28,7 %), les ménages de grande taille et les personnes seules. La pauvreté reste plus présente dans les communes urbaines denses comme Chartres, Orléans et Tours.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : (2021) 13,5 %** des habitants de la région Centre-Val de Loire sont en dessous du seuil de pauvreté soit **345 600** habitants et parmi eux, **110 800** enfants (-18ans), (**20 %** des enfants du Centre-Val de Loire).
- **Montant des contractualisations (part Etat) :**
Contrats locaux des solidarités (CLS) **3 928 397 €**
Contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance (CDPPE)
3 875 125 €
- **Autres financements État :**
Pactes locaux des solidarités (PLS) **556 000 €**,
Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe) **543 373 €**
Programme Mieux Manger pour tous 2023-2025 (49 projets) **2 861 217 €**
Point conseil budget (26 labels) **438 204 €**

Chiffres clés

- Territoire zéro non recours TZNR (**590 400 €**)

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental du Loiret : PARI et Itinérance sociale

- Prolongement d'un accompagnement renforcé des jeunes majeurs déjà passés par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), pour leur permettre de réaliser un Parcours Autonomie Réussite Insertion (PARI).
- Déploiement d'un itinéraire social, une solution innovante pour aller vers les ménages qui ne sollicitent plus les aides sociales.

Avec le Conseil départemental de l'Indre : « Ruralinette »

- Porté par l'association Familles Rurales, le dispositif « Ruralinette » est un camping-car connecté qui se déplace en milieu rural dans les communes de l'Indre et accompagne gratuitement les personnes isolées dans leurs démarches administratives (AMELI, CAF, CARSAT, MSA, France Travail, France Connect, mon espace santé SIA...).

Avec le Conseil départemental de l'Indre et Loire : « Bricobus » et « garage solidaire »



Crédit : BRICOBUS



Crédit : Solidarauto

- Le « Bricobus », porté par Les Compagnons Bâtisseurs est un service itinérant qui sillonne les territoires ruraux dans le but d'accompagner les personnes en difficulté dans les travaux de rénovation de leur logement.
- Le garage solidaire, porté par l'association Solidarauto, favorise l'accès à l'emploi grâce à la vente et à la réparation des voitures de personnes en situation de précarité.

Avec le Conseil départemental du Loire et Cher : « Les chantiers artistiques »

Il s'agit d'actions d'éducation artistique et culturelle à destination de jeunes en situation de décrochage scolaire. Ces actions permettent aux jeunes d'éviter le repli sur soi et de développer le « vivre ensemble », d'apprendre le respect des règles et l'esprit d'équipe.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local à Montargis (Loiret) : « Atelier 21 »

Porté par PIMMS MEDIATION, l'atelier 21 est un lieu ressource pour accompagner et sensibiliser les habitants à « l'anti gaspi » au sein de leur logement afin de préserver leur pouvoir d'achat (et la planète). Cette sensibilisation se fait sous forme d'ateliers pédagogiques gratuits.

Pacte local à Châteaudun (Eure et Loire) : « Hébergement Temporaire Chez l'Habitant »

Cette solution, menée par Habitat Jeune URAJE, permet au jeune d'être hébergé temporairement chez un particulier, afin de répondre à la pénurie de logement pour les jeunes, renforcer l'attractivité des zones rurales, créer du lien social et faciliter le recrutement par les entreprises de jeunes en stage, alternance ou autre.

Pacte local à Vierzon et Graçay (Cher) : Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant

La Maison de l'Oasis propose un Lieu d'Accueil Enfants Parents itinérant pour soutenir la fonction parentale en milieu rural afin de rompre l'isolement des familles, favoriser les échanges entre parents et enfants et valoriser les compétences parentales. Ce lieu itinérant se déplace dans plusieurs communes rurales de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et touche en particulier des femmes élevant leurs enfants seules dans la précarité.

Pacte local à Crozon sur Vauvre (Indre) : Café associatif



Café associatif A la bonne Vauvre

Un café associatif a été créé pour rompre l'isolement des plus vulnérables en proposant de l'entraide solidaire et intergénérationnelle, des actions mobilités, de la prévention santé avec des professionnels, l'accès à la culture en ruralité avec des ateliers créatifs et l'accompagnement des jeunes du territoire à l'insertion professionnelle avec une présentation des métiers.

Pacte local dans 5 communautés de communes de l'Indre et Loire : Bus Itinérant Solidaire



Le Bus Itinérant Solidaire va à la rencontre des personnes en situation précaire vivant en habitat mobile, pour favoriser l'accès aux droits et aux soins. Deux médiatrices sociales portent au quotidien ce dispositif, désormais partie intégrante d'un espace de vie sociale « voyageur » agréé par la CAF.

Pacte local sur l'ensemble de la région Centre Val de Loire : Des bons d'équipements solidaires

Le financement des bons d'équipements solidaires est un levier d'inclusion sociale. Il génère des économies pour les ménages, limite le gaspillage et crée de l'emploi local. C'est un dispositif adapté à la diversité des profils de pauvreté (jeunes, bénéficiaires du RSA, retraités avec une petite retraite...).

CORSE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Avec un taux de pauvreté monétaire de 18,3%, la Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. Les enfants (1 sur 4 vit au sein d'une famille pauvre), les familles monoparentales (27% sont sous le seuil de pauvreté) et les personnes âgées en situation de précarité sont particulièrement touchés (19% des plus de 75 ans sous le seuil de pauvreté, soit le double du national). 40% des salariés perçoivent un bas salaire et 12% sont des travailleurs pauvres. La pauvreté est plus fréquente au sein des espaces ruraux isolés : les taux de pauvreté sont de 27% dans la plaine orientale et de l'ordre de 20% pour les territoires de Balagne et de Sud Corse. Enfin 3 résidents sur 4 vivent dans un territoire exposé à des fragilités économiques et sociales qui accentuent les situations de précarité.

Il y a **3 enjeux majeurs pour la Corse en termes de lutte contre la pauvreté** :

- La **situation face au logement** : il s'agit du principal facteur accroissant le risque de pauvreté et tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont concernés par des difficultés d'accès au logement ;
- La **part importante des enfants vivant en famille monoparentale ou dans une famille avec des parents sans emploi** ainsi que le **vieillissement marqué de la population** ;
- Le **lien entre le développement économique et les solidarités** à investir sur un territoire largement rural, au tissu économique constitué de nombreuses très petites entreprises artisanales, avec un poids important du tourisme et de la construction.

Les **3 priorités d'action retenues** en 2025 se veulent structurantes :

- **Utiliser le Pacte des solidarités comme un levier** pour créer une dynamique partenariale au service d'un projet de territoire ;
- **Renforcer la politique de l'accès aux droits** en favorisant le partage des expériences et la mutualisation des bonnes pratiques entre les « territoires zéro non recours » ;
- **Soutenir les innovations et expérimentations** en lien avec les évolutions sociétales et dans le champ de l'économie circulaire.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 18,3 % (INSEE, 2020)**
- **Montant des contractualisations :**
Contrat local des solidarités (CLS) 2024 - 2027 : **1 769 020 €** au total (financement Etat et Collectivité de Corse).
Convention insertion emploi (CIE) 2024 : **992 192 €** au total (financement Etat et Collectivité de Corse).
Contrat de prévention et de protection de l'enfance entre l'Etat et la Collectivité de Corse 2025 - 2027 : **235 864 €** au titre de l'exercice 2025 (financement Etat).
- **Autres financements Etat :**
Pacte local des solidarités : **173 600 €** en 2024 ; **140 000 €** en 2025.
Fonds d'innovation pour la petite enfance 2023 – 2025 : **334 000 €** (financement Etat et caisse d'allocations familiales)

Chiffres clés

- **Territoires zéro non recours_(hors pacte local) :**
246 304 € en 2025 pour 3 territoires.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec la collectivité

Le contrat local des solidarités conclu entre l'Etat et la Collectivité de Corse à l'été 2024 porte un certain nombre d'actions autour du soutien aux familles vulnérables, à la lutte contre l'illettrisme, la précarité énergétique, l'accès aux soins, etc. ; parmi lesquelles deux projets particulièrement innovants et structurants :

- **La mise en place d'une offre de santé à destination des publics les plus précaires** dans le cadre de la « maison médicale de retour aux soins » portée par l'association Croix-Rouge française dans le bassin de vie ajaccien en articulation étroite avec la stratégie de l'agence régionale de santé de Corse ;
- **La constitution d'une offre générale de mobilité solidaire** afin d'offrir des solutions de mobilité aux plus fragiles (personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite notamment), dans les territoires exposés à une sous-densité de l'offre de transport collectif.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local à Ajaccio : Une crèche préventive

La prévention des vulnérabilités dès la petite enfance : la crèche LAETITIA dans le centre-ville d'Ajaccio a été réorientée vers un modèle innovant de crèche préventive visant à prévenir, détecter et prendre en charge les troubles du développement du bébé évoluant dans un environnement familial ne répondant pas suffisamment à ses besoins fondamentaux. L'objectif est d'accompagner le plus tôt possible les bébés qui pourraient être exposés à des négligences et carences intrafamiliales dans un cadre mixte ainsi que les parents dans l'exercice de leur parentalité. Il est prévu 14 berceaux sur 40 pour ces bébés. Une équipe spécialisée (orthophoniste, psychomotricien et psychologue) est mise en œuvre sous forme de vacations auprès des bébés concernés et des parents.

Pacte local à Bastia : Accompagnement des personnes précaires vieillissantes

A l'autre extrémité de la chaîne, **l'accompagnement du vieillissement des personnes âgées en situation de précarité** constitue un enjeu majeur pour la Corse au regard de ses spécificités : un taux de précarité élevé et qui augmente avec l'âge contrairement au continent. Les crédits du pacte local des solidarités ont permis à la Ville et au centre d'action sociale (CCAS) de Bastia de lancer un projet global (autonomie, prévention, santé, accès aux services publics, amélioration de la qualité de vie) à destination de ce public ; projet qui a été recomposé en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt national « Accompagnement au vieillissement dans les quartiers politiques de la ville (QPV) ».

Pacte local dans la Plaine Orientale : Crédation d'une filière d'économie circulaire

En partenariat avec la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de Haute-Corse, **une démarche expérimentale de création d'une filière d'économie circulaire** dans la plaine orientale vient compléter l'expérimentation relative à l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) portée par la convention insertion emploi (CIE).



GRAND EST

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Le taux de pauvreté de la région Grand-Est était de 15,1 % en 2021 alors que ce même taux était de 14,5 % en France métropolitaine.

Ce taux cache néanmoins d'importantes disparités territoriales, alors que le Bas-Rhin et le Haut-Rhin se situent respectivement à 13,5 % et 13,7 %, dans les Ardennes et l'Aube ces taux atteignent respectivement 19,4 % et 16,9 %.

A l'instar du territoire national, les familles monoparentales et les demandeurs d'emploi sont surreprésentés dans la population en situation de pauvreté. En zone urbaine et périurbaine, la pauvreté en Grand-Est est supérieure à celle observée dans les communes de même type au plan national. Ainsi le taux moyen de pauvreté des trois métropoles de la région (Eurométropole de Strasbourg, métropole du Grand Nancy et Metz métropole) et de la communauté urbaine de Reims qui réunies comptent 23 % de la population régionale est de 19 %. Le taux de pauvreté moyen des QPV de la région se situe autour de 50 %.

Cependant, le constat inverse prévaut pour les communes rurales qu'elles soient périurbaines ou non en disposant d'un taux de pauvreté inférieur à celui de la moyenne nationale.

nale pour le même type de communes. Ce constat d'ordre général masque lui aussi de grandes disparités.

Les axes de travail de la région Grand-Est en matière de lutte contre la pauvreté concernent la ruralité, notamment sous le prisme de la santé mentale des jeunes et la promotion de la mobilité. Par delà les territoires ruraux, la lutte contre l'illettrisme, la promotion de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi via les conventions insertion emploi et la lutte contre la pauvreté dans le secteur agricole sont aussi traités dans la région Grand-Est au plus près des territoires.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 15,1 % en 2021**
- **Montant des contractualisations :**
 - Contrats locaux des solidarités CLS : **5 769 238 €**
 - Conventions Insertion-emploi CIE : **6 966 478 €**
 - Contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance : **9 142 342 €**
- **Autres financements Etat :**
 - Pacte local des solidarités (PLS) : **1 335 000 €**
 - Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe) : **699 431 €**
 - Programme Mieux Manger pour tous : **1 000 933 €**
 - AAP Précarité menstruelle : **289 034 €**
 - Offre de repérage et de remobilisation (O2R) : **2 654 607 €**

Chiffres clés

- Territoires zéro non recours (TZN) mis en place à Nancy et à Strasbourg
- **41 Points Conseil Budget (PCB)**
- Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) déployé sur 9 communes réparties entre 7 départements
- Instance départementale de coordination de l'aide alimentaire dans le Haut-Rhin et à Mulhouse

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations

Avec la communauté européenne d'Alsace : lancement d'une équipe mobile santé-précariat

La Communauté européenne d'Alsace a grâce au contrat local des solidarités financé la mise en place d'une équipe mobile santé-précariat. Équipe composée de 8 infirmiers et d'une cadre de santé. Destiné à une population éloignée du soin ou en rupture de

soin, cette équipe intervient en proximité et en lien direct avec les partenaires locaux et permet de coordonner les prises en charge du public majeur rencontré, du plus jeune au plus âgé.

Avec le Conseil départemental de Haute-Marne : Une offre de bénévolat pour les demandeurs d'emploi

A l'instar de l'ensemble du territoire national, le bénévolat se raréfie. Parallèlement, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'obligation pour les allocataires du RSA d'accomplir 15 heures d'activité hebdomadaire. A ce titre un poste est financé afin de construire une offre de bénévolat mobilisable par les allocataires du RSA au titre de leurs 15h d'activité et plus largement par les demandeurs d'emploi et répondre aux besoins de certaines structures dont la principale ressource est le bénévolat.

Avec le conseil départemental de Meurthe et Moselle : « J'ose ma santé »

Un appel à manifestation d'intérêt intitulé « j'ose ma santé » a été reconduit en 2025 et a porté sur deux thématiques, la santé mentale et l'aller vers. L'édition 2024 était orientée vers la nutrition et le sport-santé. Ainsi, une quarantaine de projets orientés vers les personnes en situation de précarité ont été soutenus parmi lesquels un spectacle interactif sur l'isolement mental, la mise en place d'un dispositif téléphonique de prévention des suicides, un dispositif itinérant d'accès aux soins ou diverses actions de sensibilisation à la pratique sportive.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local de la Meuse : Expérimentation travailleurs pauvres dans le secteur agricole

Ce pacte local expérimente une action de lutte contre la pauvreté dans le secteur agricole. La Mutualité sociale agricole déploie en 2025 des actions d'aller vers les personnes identifiées en situation de pauvreté relevant de son régime. Par-delà la prise de contact vis à vis des personnes concernées l'objectif est aussi de mettre en place un réseau constitué des principaux acteurs sociaux du territoire (ARS, Conseil Départemental, DDETSPP) afin de pouvoir proposer une prise en charge à 360°C des problématiques de la personne. Cette action s'inscrit dans une démarche plus large de soutien au monde agricole et notamment aux exploitants.

Pacte local des Vosges

Ce pacte local vise à promouvoir la mobilité et donc, l'autonomie des jeunes en finançant diverses actions dont la mise en place de référents mobilité auprès des quatre missions locales du département. Cette démarche répond à un besoin d'harmonisation des pratiques en matière d'accès aux dispositifs de mobilité des jeunes sur le territoire et permettra d'harmoniser le pilotage de cette politique et de mettre en réseau les différents acteurs institutionnels autour de cette thématique.

Pacte local de la communauté de commune Sundgau (Haut-Rhin)

Dans le Haut-Rhin, l'action publique relative à la santé mentale des jeunes en zone rurale mérite d'être renforcée. La communauté de communes Sundgau a été identifiée à l'issue d'une réunion collective comme étant un territoire où le besoin est avéré. A ce titre, des actions de repérage et d'accompagnement vers les dispositifs adaptés sont portées par la mission locale de Saint-Louis-Altkirch. Cette action s'inscrit en complémentarité avec celles du contrat local de santé du territoire et a aussi pour objectif de renforcer la dynamique existante autour de la thématique de la santé mentale des jeunes.

HAUTS-DE-FRANCE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Après une année 2024 intensément consacrée à **l'établissement des contractualisations départementales et métropolitaines** et à la définition des actions pertinentes sur les 8 pactes territoriaux de la région, l'année 2025 a été en premier lieu celle de la mise en place d'un suivi et d'une appréciation des actions conduites par les financements accordés.

La lutte contre la pauvreté en milieu rural aura été un axe thématique fort de l'année, avec la publication, en novembre, d'un recueil des bonnes pratiques : 60 exemples, 20 dispositifs issus de l'expérience de terrain recueillie auprès des acteurs dans toute la région.

La structuration des actions en faveur des solidarités alimentaires est une autre priorité forte, qui unit l'ensemble des services et opérateurs de l'État concernés (DREETS, DRAAF, ARS, ADEME) : elle se traduit par une mise en convergence des actions pour favoriser l'émergence de politiques territoriales cohérentes, le plus souvent à l'échelle des inter-communalités.

Quant à la concentration de mesures destinées à lutter contre le décrochage scolaire, elle se distingue comme une caractéristique commune des contrats locaux des solidarités et des pactes locaux des solidarités de la région.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- Taux de pauvreté : **18 % (2021)**
- Montant des contractualisations (part Etat) :
 - Contrats locaux des solidarités (CLS) : **14 M€**
 - Conventions Insertion-emploi (CIE) : **27,5 M€**
 - Contrats départementaux de prévention et protection de l'enfance (CDPPE) : **13,6 M€**

• **Autres financements Etat :**

Pactes locaux des solidarités : **1,7 M€**

Fonds d'innovation pour la petite enfance : **0,37 M€**

Chiffres clés

- **14** chantiers Premières heures en chantier, démarrage de Convergence dans le Pas-de-Calais, 3^e département de la région couverts (après le Nord et la Somme)
- Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) : **4** Chantiers en cours, **2** en émergence
- **59** Points conseil budget
- **3** territoires zéro non recours (TZNR)

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental du Nord : Soutien aux acteurs de liaison sociale en environnement scolaire

Le soutien aux acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) que porte le Conseil départemental du Nord depuis 2015 dans les quartiers de la politique de la ville représente la plus forte contribution par l'État à une mesure unique dans un contrat des solidarités dans les Hauts-de-France, avec plus de 2 M€ annuels. Des éducateurs de prévention spécialisée interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers ; ils assurent ainsi une continuité dans l'accompagnement du jeune en prenant en compte son environnement scolaire, familial et social. Ils participent activement à la prévention du décrochage scolaire.

Ce mode d'action rayonne depuis 2024 dans le département de la Somme, où le contrat des solidarités soutient le déploiement d'ALSES, cette fois en milieu rural.

Avec le Conseil départemental de l'Aisne : Renforcement des territoires éducatifs ruraux

Dans l'Aisne, département le plus marqué de la région par une croissance de la précarité et de la pauvreté, le choix a été fait de concentrer plus de la moitié du contrat départemental à la réussite éducative (600 000 € annuels). Complémentairement aux territoires éducatifs ruraux, dont ils s'inspirent, 6 territoires se voient dotés de moyens et d'une gouvernance spécifique afin d'offrir à chaque collégien les meilleures conditions de réussite.

Avec la métropole d'Amiens : Actions en faveur de l'alimentation

Le contrat métropolitain des solidarités d'Amiens comprend un volet ambitieux consacré à l'alimentation. En s'appuyant sur la tradition vivace des Hortillonnages (maraîchage dans les marais de la Somme), la métropole d'Amiens (CCAS) a mis en place une organisation vertueuse liant recours aux surplus sur pied des maraîchers, jardin collectif, cueillette

participative par les personnes concernées, paniers frais, ateliers de transformation et de cuisine, lutte contre le non recours aux droits.



Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local en Sambre Avesnois Thiérache (Aisne)

Le taux de surendettement en Hauts-de-France a augmenté de 10 % en 2025 comme en 2024, dans un contexte de coût encore élevé de l'énergie. Pour contrer cette envolée, la Banque de France, le rectorat de région académique, la DREETS, les DDETS du Nord et de l'Aisne et le commissariat à la lutte contre la pauvreté ont assuré, avec les 4 Points conseils budget (PCB) concernés, une action exceptionnelle en Sambre Avesnois Thiérache, à l'occasion du 17 octobre (journée internationale de l'élimination de la pauvreté) : des ateliers pratiques, des jeux, une sensibilisation au changement d'opérateurs (énergéticiens, téléphonie). Cette opération ouvre une saison qui, dans une dizaine de collèges de ce territoire, incite à la mobilisation des enfants et des familles en faveur du passeport «éducatif ».

Le pacte local à Frévent (Pas-de-Calais)



Crédit :
Ambassadeurs des droits à Frévent

En Hauts-de-France, deux associations, le conseil régional des personnes accompagnées (CRPA), comme dans toutes les régions de France, et Participation et fraternité, inter-

viennent, de manière complémentaire et avec le soutien du Pacte local des solidarités, pour favoriser l'expression et le recueil de la parole des personnes concernées. L'association Participation et fraternité porte en particulier le programme de formation en groupe « Ambassadeurs des droits » qui propose des modules progressifs permettant de renforcer le pouvoir d'agir des personnes, avec bienveillance et exigence.

ILE-DE-FRANCE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Plus d'1 Francilien sur 6 vit sous le seuil de pauvreté (environ 2,3 millions de personnes). L'Île-de-France a le niveau de vie médian des personnes précaires le plus faible de l'Hexagone. Le taux de pauvreté varie du simple au triple entre les départements. Si les pauvretés sont plus marquées en son centre, elles sont aussi présentes en milieu rural. Les femmes sont surreprésentées parmi les situations de pauvreté. Les jeunes de moins de 30 ans ainsi que les familles monoparentales sont plus fréquemment touchés. Un quart des personnes précaires ont un revenu qui provient plus souvent d'une activité professionnelle que des prestations sociales (INSEE 2023). Ainsi, tout en visant une capacité d'évaluation d'impact renforcée, les priorités d'actions concernent d'abord les femmes, les jeunes et les travailleurs pauvres, en faisant un effort sur l'accès aux droits, à l'emploi, le lien social.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté monétaire en région (hors personnes sans-abris)**
 - **15,5%** sur la base du revenu médian national (INSEE, 2023)
 - **19,4%** sur la base du revenu médian régional (INSEE, 2023)
 - **+7,2%** sans versement des prestations sociales (INSEE, 2023)
- **Montant des contractualisations :**
 - Contrats et Pactes Locaux des Solidarités : **16 065 179€**
 - Conventions insertion emploi : **22 756 443€**
 - Contrats de prévention et de protection de l'enfance : **16 700 804€**
- **Autres financements Etat :**
 - Crédits d'aides alimentaires de base : **3 700 000€** de crédits sociaux + **1 274 123€** de crédits exceptionnels
 - Programme Mieux manger pour tous : **7 270 792€**
 - Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe) : **802 104,5 €**
 - Crédits domiciliation : **3 919 628€ + 712 500€** expérimentation CCAS

Chiffres clés

- **39 202** entrées en contrat engagement jeunes en 2024
- **248 018** nouveaux contrats d'apprentissages en 2024
- **3 693** attributions de logements sociaux en Ile-de-France au 1^o semestre 2025 (7 445 en 2024) pour des ménages issus de l'hébergement généraliste ou se déclarant sans abri ou en habitat de fortune
- **668 779** chèques énergie sur la campagne 2024
- au 1^{er} août 2025, **2 308** aidants numériques pour **570 873** accompagnements
- **2827** places d'hébergements et en logement adapté ont été sécurisées et dédiées aux femmes victimes de violences en 2024
- Entre janvier et août 2025, **385 744** actes réalisés en France Service

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental de Seine Saint Denis : mise en place de 2 équipes mobiles en santé

La Seine-Saint-Denis se démarque par la jeunesse de sa population. Les politiques publiques de l'enfance et des parentalités sont au cœur des enjeux de l'investissement dans l'avenir et de réduction des inégalités territoriales de santé. Deux équipes mobiles ont été mises en place : l'une pour l'ouverture des droits des femmes enceintes pour un accompagnement individuel des femmes sans droits de santé ouverts, ainsi que des enfants non rattachés aux parents, jusqu'à l'ouverture de leurs droits ; l'autre pour aller vers une population de femmes et d'enfants vulnérables et éloignés du soin, habitant notamment les lieux de vie informels (principalement des bidonvilles), avec une très faible littératie en santé.

L'équipe mobile « ouverture des droits des femmes enceintes » a permis la constitution de 1026 dossiers aboutissant à 91% d'ouverture de droits. L'équipe mobile « bidonville » a permis la prise en charge de 413 familles différentes dans 37 sites.

Avec le Conseil départemental des Hauts de Seine : équipe mobile de prévention des expulsions locatives

Pour prévenir les expulsions locatives et la bascule dans la pauvreté, l'Etat et le département ont souhaité renforcer l'aller vers les ménages vulnérables du parc social au stade du concours de la force publique et leur accompagnement sur le modèle des équipes mobiles de prévention du parc privé pour sécuriser les parcours des ménages en difficulté, optimiser les délais de compréhension des causes de l'impayé, des moyens d'y remédier, des dispositifs d'apurement de la dette, de solutions de relogement si nécessaire.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local de la Communauté de communes des Portes d'Île-de-France (CCPIF) (Yvelines)

Face à une évolution d'un certain nombre d'indicateurs (taux de pauvreté, nombre de bénéficiaire du RSA, revenu fiscal médian, taux de chômage supérieur à celui du département, densité des réseaux de transport, logement) laissant craindre un décrochage du territoire, le préfet, l'intercommunalité et les maires, ont décidé la mise en œuvre d'un pacte global associant tous les acteurs au-delà de la prévention de la pauvreté pour accompagner les élus locaux dans leurs projets de développement territorial (solidarités, développement économique, logement, sécurité, éducation, transports...).

Dans le Pacte local des solidarités, qui constitue une des briques, quatre priorités sont retenues : promouvoir l'insertion professionnelle ; l'accès aux services publics, à la culture et au sport ; consolider le service public de la petite enfance ; amorcer la réflexion sur la potentielle prise de compétences de la CCPIF (ex : centre de loisirs...). Ces priorités ciblent, en priorité, les jeunes de 16 à 25 ans ; les personnes éloignées de l'emploi ; les personnes qui ne reçoivent pas les prestations ou les services auxquels elles pourraient prétendre.

Pacte local de Grigny (Essonne) : une approche coordonnée et analysée de la lutte contre la pauvreté

Avec un taux de pauvreté de 45%, Grigny connaît une précarisation hors norme de sa population, liée principalement au renouvellement constant d'un tiers de ses ménages tous les trois ans par des ménages toujours plus fragiles. En 2021, l'indice de santé sociale mesuré par le Département est de 21,5 à Grigny pour une moyenne de 59,3 en Essonne. La pauvreté touche surtout les enfants, les jeunes, les femmes et les grandes familles. Suite à l'interpellation de la ville, l'Etat et la commune ont engagé depuis 2021 la mobilisation de l'ensemble des partenaires de premier plan pour développer une approche territorialisée, interinstitutionnelle, coordonnée et analysée de la lutte contre la pauvreté, afin d'inverser à moyen terme la paupérisation massive des habitants. A tour de rôle, ville et Etat finance un coordinateur interinstitutionnel et un observatoire local de la pauvreté.

NORMANDIE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

On dénombre 193 000 ménages normands sous le seuil de pauvreté en 2021 (dernier chiffre INSEE connu), soit 13,5 % de la population régionale, proportion relativement stable au cours des dernières années, soit une pauvreté en Normandie moins fréquente et moins intense qu'au niveau national.

Le panorama de l'INSEE identifie une diversité de situations avec des spécificités marquées, et distingue 6 profils socio-démographiques :

- Une nette surreprésentation des formes de pauvreté urbaine et des jeunes en Seine Maritime ;
- Des profils presque opposés à la Seine Maritime dans la Manche et l'Orne, avec une sur-représentation des retraités pauvres, surtout dans la Manche, et de la pauvreté du monde rural, surtout dans l'Orne ;
- Des profils moins spécifiques dans le Calvados et l'Eure, même si les jeunes en situation de pauvreté sont plus nombreux dans le Calvados et les travailleurs pauvres avec charges familiales dans l'Eure.

Les priorités 2025 portent plus spécifiquement sur les jeunes de zones rurales, notamment s'agissant de leur santé mentale, sur la lutte contre les violences intrafamiliales, mais aussi comme en 2024 sur la levée des freins à l'emploi, en particulier l'aide à l'accès au logement et à la mobilité. Tous les acteurs institutionnels et associatifs se mobilisent au maximum au service de la lutte contre la pauvreté et développent des actions variées sur tous les axes prévus par le pacte des solidarités.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté en 2021 : 13,5 %**

- **Montant des contractualisations :**

Contrats et Pactes Locaux des Solidarités : **3 800 000 €**

Conventions insertion-emploi : **6 148 912 €**

Contrats de prévention et de protection de l'enfance : **8 158 000 €**

- **Autres financements Etat :**

Pactes locaux des solidarités **734 000 €**

Fonds d'innovation pour la petite enfance (Fipe) : **160 000 €**

Pupilles de l'Etat : **41 000 €**

Chiffres clés

- **Aide alimentaire** : BOP 304 : 2,9 millions d'euros en 2023 contre 520 000 euros en 2021 mais 2 millions en prévision 2025, avec une enveloppe complémentaire de près de 400 000 euros arrivée en septembre 2025 ; le programme « mieux manger pour tous » a représenté 41 % de l'enveloppe régionale 2024, en lien avec la croissance des besoins et l'apparition de nouveaux publics, notamment les étudiants.
- **BOP 177** : hébergement : 93 millions d'euros en 2023 contre 80M€ en 2021 et 95M€ en prévision d'exécution 2025
- **IAE** : 72 millions d'euros en 2025 et 5400 ETP réalisés contre 63 millions en 2021 et 4 896 ETP
- **1 territoire zéro non recours (TZR)** dans la Ville de Flers dans l'Orne

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental de Seine Maritime : Lancement d'un centre de prévention pour l'enfance et la parentalité



Soutien à l'association Emergence à la fois par le département et la métropole de Rouen, pour le fonctionnement d'une structure innovante inaugurée au début 2025 : le centre de prévention pour l'enfance et la parentalité qui propose aux familles en situation de précarité un accueil de jour et des accompagnements et soutiens parentaux individualisés.

Avec le Conseil départemental de l'Eure : « Culture au collège »

Dans le cadre du contrat, une action de développement de la citoyenneté, de l'accès à la culture et au sport pour tous est menée auprès des élèves les plus en difficulté en quartiers politique de la ville ou en milieu rural, notamment dans le cadre du programme « culture au collège ».

Avec le Conseil départemental de l'Orne : Accompagnement dans la lutte contre la précarité énergétique

L'association CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) collines normandes accompagne les ménages vers des pratiques vertueuses de consommation d'énergie tout en luttant contre la précarité énergétique grâce à des campagnes de sensibilisation et un accompagnement à domicile.

Avec le Conseil départemental du Calvados : Accompagnement spécifique des gens du voyage

Dans le cadre de l'accompagnement spécifique des gens du voyage, 2 ETP sont consacrés à une mission de contractualisation rapide et d'amorce ou de remobilisation vers un parcours d'insertion. Ce dispositif vient compléter les actions existantes dédiées à ce public, en partenariat notamment avec la CAF et l'association SOLIHA

Avec le Conseil départemental de la Manche : Accompagnement des jeunes dans et vers le logement

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes dans et vers le logement, il s'agit de systématiser pour l'ensemble des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) un dispositif avec diagnostic et accompagnement résidentiel à leurs 17 ans via le soutien du réseau des CLLAJ/SHJ.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local des solidarités de Saint Lo (Manche) : Maison des solidarités

Le pacte a permis le soutien à une maison des solidarités à Saint Lo dans la Manche : accueil commun des 3 principales associations d'aide aux plus démunis : le CCAS, en partenariat avec la Banque alimentaire, pour la distribution alimentaire auprès de plus de 500 foyers par an, les restaurants du cœur, et le Secours Populaire, qui effectue notamment des braderies de vêtements, ainsi que le pôle social (structure d'hébergement d'urgence de 6 places).

Pacte local des solidarités d'Evreux (Eure) : Cr éation d'un bureau mobile d'aller vers les plus d émunis

Le pacte a permis de financer la cr éation d'un bureau mobile de l'association « accueil service » à Evreux dans l'Eure : des équipes mobiles vont vers les personnes en situation de précarité, en plus des accueils de jour « passag ère » de l'association.



Pacte local des solidarités dans la communaut é urbaine de Caen la Mer (Calvados) : Mise en place d'une équipe mobile sanitaire et sociale

Le collectif de bailleurs repr ésenté par Inolya et l'UDAF a mis en place une équipe mobile sanitaire et sociale qui d éploie une d émarche d'aller vers les personnes vuln érables, afin de s écuriser leur maintien dans le parc locatif public et de pr évenir les expulsions. L'équipe effectue aussi des actions de rep érage, des formations/informations, une coordination des acteurs.

NOUVELLE AQUITAINE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

En 2021, 13,8 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui place la région Nouvelle-Aquitaine à la 7^{ème} position des régions métropolitaines. En Creuse, en Dordogne et dans le Lot-et-Garonne, le niveau de vie médian est inférieur au niveau régional. Les taux de pauvreté des quatre départements du littoral de la région et des Deux-Sèvres sont moins élevés que la moyenne régionale. Les communes les plus urbanisées ou au contraire les plus rurales sont plus touchées par la pauvreté.

Parmi les ménages néo-aquitains en situation de pauvreté monétaire, plusieurs caractéristiques peuvent être identifiées, représentatives de la diversité de leurs situations économiques et familiales ou de leur lieu de vie.

Le taux de pauvreté varie inversement avec l'âge, en Nouvelle-Aquitaine comme au plan national. Les retraités pauvres, vivant seuls ou en couple, sont davantage représentés dans l'est de la région. Les personnes vivant seules sont relativement plus affectées, et plus encore les familles monoparentales. Ces contextes familiaux sont majoritairement vécus par des femmes, plus souvent concernées par la monoparentalité ou de plus faibles revenus.

Par ailleurs, plus de la moitié des personnes pauvres sont dans des ménages non insérés sur le marché du travail.

Les priorités régionales résident dans l'insertion par emploi, moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté mais également dans l'incitation de tous les acteurs à agir en complémentarité, sur la mobilité solidaire ou l'aide alimentaire. Une attention particulière sera portée à l'attention des personnes pauvres en zone rurale.

Repères et chiffres clé :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 13,8 % (INSEE, 2021)**
- **Montant des dispositifs de lutte contre la pauvreté 2025 :**
Contrats Locaux des Solidarités : **6,5 M€**
Pactes Locaux des Solidarités : **1,5 M€**
Conventions Insertion Emploi : **10,8 M€**
Contrats de prévention et de protection de l'enfance : **10,7 M€**
Territoires Zéro Non-Recours : **428 848 €**
Cantines à tarification sociale **4 465 783 €** (janvier à août 2025)
Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance : **272 K€**

Chiffres clés

- **Mobilités solidaires** : promotion de la mobilité solidaire grâce à un groupe de travail régional qui s'est réuni le (4/06/2025) et à une demi-journée dédiée à la mobilité en milieu rural organisée en Gironde (dans le Médoc) le 11/09/2025.
- **Quatre territoires Zéro non-recours (TZN)** : **428 848 €** en 2025
- **Tarification sociale des cantines à 1€** : **622** communes inscrites, **96 000** enfants bénéficiaires.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental de la Creuse : Lancement d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique

En 2025, un dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique a été lancé, doté d'un budget annuel de 26 000 € cofinancé à parts égales par l'État et le Conseil départemental. Il vise à renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en difficulté à travers une chaîne de détection élargie, la réalisation de diagnostics socio-techniques à domicile et l'orientation vers les dispositifs existants. Ce dispositif prévoit également un fonds pour l'acquisition de petit matériel favorisant la maîtrise de l'énergie. Au-delà de la rénovation, l'action repose sur une approche globale des usages et des consommations, incluant un accompagnement pédagogique et la mobilisation coordonnée des acteurs sociaux et techniques du territoire.

Avec le Conseil départemental de la Gironde : Appui aux structures d'accueil de jour

Les lieux d'accueil de jour sont souvent les premières portes d'entrée vers les droits et nécessitent un soutien pour étendre leur capacité et leur accessibilité. Les structures d'accueil de jour, principalement situées à Bordeaux Métropole, accueillent des publics sans abri, isolés ou en grande vulnérabilité. L'objectif est d'étendre les horaires et les modalités d'accueil de ces structures (par exemple avec la Halte estivale ou l'extension de l'accueil ADAV à tout public), d'améliorer leurs conditions d'accueil et de renforcer les articulations avec les parcours d'insertion et de santé. Ces actions complètent les financements existants de l'État.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local à La Rochelle (Charente-Maritime) : Dispositif de gardiennage des animaux de compagnie des personnes vivant à la rue

L'action vise à mettre en place un dispositif de gardiennage des chiens, d'éducation canine et citoyenne afin de permettre aux personnes vivant à la rue de confier leur animal de compagnie le temps d'une hospitalisation, d'une entrée en dispositif d'hébergement ou d'une démarche administrative lorsque ces structures ne peuvent accueillir leurs animaux.

Les animaux de compagnie des personnes à la rue sont un frein pour accéder aux soins, à la mise à l'abri ainsi qu'à des dispositifs de réinsertion sociale. Les usagers du Samu Social de La Rochelle ont exprimé le besoin de pouvoir confier leurs animaux de compagnie lorsqu'ils doivent accéder à certains soins médicaux ou dispositifs d'aide et d'hébergement.

A l'heure actuelle, des places d'hébergements « avec chiens » existent à La Rochelle et dans l'ensemble du département mais restent en nombre insuffisant au regard des demandes. De plus, les structures de soin n'offrent pas ce service, ce qui a pour conséquence de réduire considérablement l'accès aux soins de ces publics. Des hospitalisations ou même de simples examens à l'hôpital ne se mettent pas en place, faute de solution pour confier l'animal.

Pacte local dans le Nontronnois (Dordogne) : Extension d'une équipe de liaison médico-sociale

Dans le cadre d'un prolongement de son unité de lits halte soins santé en partenariat avec l'association Aurore, une mission permettant d'améliorer l'accès aux soins des personnes en grande précarité dans le secteur rural est née en 2022. Ce projet vise à expérimenter une extension de l'équipe de liaison médico-sociale en milieu rural, spécifiquement sur le nord du département, à la suite d'une analyse des besoins conduite sur le territoire.

En 2024, 93 personnes ont pu être accompagnées par cette équipe mobile, pour un total de 153 consultations, 450 actes infirmiers ou encore 204 démarches sociales réalisés.

OCCITANIE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Région paradoxale, l'Occitanie est dynamique au plan économique, c'est cependant la 2^e région la plus pauvre de France avec 4 des 10 départements hexagonaux les plus pauvres.

L'Occitanie connaît une dynamique démographique soutenue, avec une croissance moyenne de 43 000 nouveaux habitants par an, concentrée principalement sur l'axe Toulouse–Montauban et la côte méditerranéenne. Plus d'un tiers des nouveaux arrivants sont en situation de précarité. La pauvreté est inégalement répartie : davantage sur la côte méditerranéenne, à plus petite échelle dans les QPV, mais aussi en milieu rural.

La grande précarité, en progression, se traduit notamment par le sans-abrisme, les bidonvilles, la « cabanisation », la marginalisation des gens du voyage, ainsi que des situations d'hébergement instables.

Par ailleurs, la forte tension sur le logement, aggravée par un parc insuffisant, amplifie les difficultés, même si l'Occitanie construit plus de logements sociaux qu'ailleurs. La coordi-

nation et la mutualisation des ressources entre associations, illustrées par Coop Alim et le collectif Mentorat, sont des leviers essentiels pour répondre efficacement à ces enjeux.

La priorité régionale réside dans une approche globale et systémique, mobilisant tous les acteurs, pour prendre en compte l'ensemble des aspects de la pauvreté et agir sur tous les leviers.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 17,5 % (INSEE, 2021)**
- **Un budget dédié de plus de 57 Millions d'euros**, dont :
 - Montant des contractualisations avec les collectivités

Contrats et Pactes Locaux des Solidarités : **12 699 294 €**

Conventions Insertion Emploi : **13 126 552 €**

Contrats de prévention et de protection de l'enfance : **12 755 881 €**

Territoires Zéro Non-Recours : **619 802 €**

Cantines à tarification sociale **7 024 865 €**

Lutte contre la précarité alimentaire : **5 936 179 €**
- **Autres financements Etat** (Fonds d'innovation pour la petite enfance, Points conseil budget, petits déjeuners éducatifs...) : **3 026 032 €**

Chiffres clés

- **18 146** enfants bénéficiaires de la cantine à 1€ en 2025.
- **700** familles rencontrées par la maraude mixte de Montpellier depuis 2020.
- **20 466** entrées en contrat d'engagement jeune (CEJ),
dont **349** en CEJ jeunes en rupture.
- **8 265** personnes en accompagnement global d'insertion France Travail - Départements, dont **57 %** allocataires du RSA (2024).
- **8 432** places en hébergement (hors demandeurs d'asile).
- **800** travailleurs sociaux formés à la démarche de référent de parcours.
- **2 280** aidants numériques de proximité formés, qui ont permis
654 133 accompagnements.
- **501 593** chèques énergies utilisés sur la campagne 2024 (données arrêtées à juillet 2025), soit **81,37%** des chèques distribués.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le conseil départemental de l'Aude : Actions de prévention au cœur de l'action pour les familles

Deux actions de prévention auprès des familles sont menées dans le cadre du contrat local des solidarités :

- Soutien à la prévention précoce par le renouvellement d'un bus de protection maternelle et infantile (PMI), achat de matériel pour les échographies sur plusieurs sites en vue d'aller vers en milieu rural. Près de 1 400 femmes ont pu bénéficier de consultations gynécologiques en 2024.
- Le projet « Accompagnement Parental Précoce » vise à proposer aux familles, pour lesquelles des points de vigilance importants auraient été identifiés, un accompagnement renforcé pour permettre aux parents de remplir leur fonction auprès de leur enfant et de permettre à celui-ci de grandir, de s'épanouir au mieux, au sein de la cellule familiale.

Avec le conseil départemental de l'Hérault : Mise en place d'un module d'orientation santé (MOS)

Le module d'orientation santé (MOS) a pour objectif d'évaluer la situation de la personne allocataire du RSA au regard de sa santé, de veiller à l'ouverture ou au maintien de ses droits santé, et d'envisager la ou les orientations adaptées dans les domaines de la santé et socioprofessionnels. 470 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits en 2024.

Avec le conseil départemental de Haute-Garonne : Gratuité de la restauration scolaire pour les collégiens en Rep et Rep+

L'aide à la restauration scolaire est un engagement solidaire prioritaire du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Elle permet aux collégiens haut-garonnais des familles modestes d'accéder au service de restauration de leur établissement.

La cantine scolaire joue un rôle crucial dans le bien-être des élèves en assurant un repas équilibré durant la journée scolaire. Cependant, le coût de la cantine peut constituer un frein à l'accès pour les familles en situation de précarité économique. L'instauration de la gratuité de la cantine permet d'œuvrer pour l'égalité des chances et la lutte contre la précarité alimentaire. 1 075 élèves en ont bénéficié en 2024.

Parce que le coût de l'alimentation impacte directement le budget des familles, le Conseil départemental a mis en place une aide financière destinée aux familles modestes – sous conditions de ressources-sur le coût du repas permettant une prise en charge totale ou partielle. Cette action qui vise plus spécifiquement les élèves des collèges qui sont situés en zone prioritaire (REP et REP+) propose d'aller au-delà de ce que préconise les services de l'Etat (repas à 1€) pour proposer aux collégiens de ces établissements (sous conditions de ressources) une gratuité totale du service de restauration.

Avec la métropole de Montpellier : Soutien aux familles monoparentales

En complément des mesures spécifiquement dédiées aux familles monoparentales mises en place par la ville de Montpellier, des propositions d'accueil souples et adaptées aux besoins de ces familles ont été développées dans le contrat local des solidarités. En particulier des week-ends de répit parental sont organisés depuis 2024, une fois par an, pour ces familles et les professionnels qui les accompagnent. Ces séjours de répit permettent

aux familles monoparentales de se reposer, de créer des liens entre elles, de profiter d'un espace d'écoute et d'échanges. Durant deux jours, mères isolées et enfants bénéficient d'activités de loisirs, de temps partagés entre parents et enfants et de temps de répit au cours duquel les enfants sont pris en charge par les professionnels.

Avec la métropole de Toulouse : Prise en charge éducative des collégiens exclus temporairement

Cette action vise à lutter contre le décrochage scolaire des collégiens ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire, à travers la mise en place du dispositif « ACTE » (accueil des élèves temporairement exclus). Ce dispositif permet une prise en charge éducative par une équipe de prévention spécialisée, des élèves temporairement exclus, afin de donner du sens à la sanction, d'assurer la continuité éducative et ainsi prévenir le risque de décrochage lié à l'exclusion. L'ensemble des partenaires (préfecture, métropole, communes, Education nationale, collèges) est mobilisé dans ce dispositif, et des rencontres sont notamment prévues entre l'équipe pédagogique du collège et celle de la prévention spécialisée pour préparer au mieux l'accueil des élèves et leur retour. 57 collégiens ont bénéficié du dispositif ACTE en 2024.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités :

Pacte local de la Communauté de communes du Cœur des Côteaux du Comminges (Haute-Garonne)

Un projet porté par le CIAS démontre une coordination partenariale locale efficace, avec l'identification de 3 priorités déclinées en 9 actions. Parmi elles, des actions d'aller-vers à destination des jeunes précaires ainsi qu'un accompagnement global dans les parcours d'insertion professionnelle. La démarche de co-construction de cette action renforce à la fois le lien entre le Département de la Haute-Garonne et France Travail et permet également la garantie d'une pérennité des actions engagées à travers cette logique partenariale engagée.

Pacte local de Fenouillèdes (Pyrénées-Orientales)

Le pacte réunit diverses institutions telles que l'État, la CCAF, la MSA, l'ARS, la CAF et l'Éducation nationale. Cette démarche coordonnée, mettant en synergie toutes les contrac-tualisations jusque-là éparses (plan alimentaire territorial, contrat local de santé et de santé mentale, projet éducatif territorial, convention territoriale globale avec la CAF...) vise à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales en ciblant les populations les plus fragiles : enfants, femmes, familles monoparentales, travailleurs pauvres. Le pacte prévoit des actions concrètes et locales, comme la création de maisons de santé et la prévention de l'exclusion sociale. Cette alliance permet une meilleure mobilisation des acteurs du territoire et garantit une réponse adaptée aux besoins locaux, renforçant ainsi la solidarité et la cohésion sociale dans la région.

PAYS DE LA LOIRE

Avec un taux de pauvreté de 11%, la région des Pays de la Loire est une des régions les moins touchées de France métropolitaine. Les inégalités de revenus y sont également moins marquées que d'autres régions. Il existe néanmoins des disparités importantes entre les départements, le taux de pauvreté variant de 8,9 % en Vendée à 12,9 % dans la Sarthe. La pauvreté est également plus marquée dans les communes urbaines denses.

Au total, près de 400 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire dans la région, dont 120 000 enfants. En outre, comme au niveau national, les familles mono-parentales sont plus exposées avec un taux de pauvreté de 26,9 %, contre 10,5 % en moyenne régionale. Le taux de pauvreté est également plus élevé pour les moins de 30 ans à 17,5 % et un agriculteur ligérien sur sept vit sous le seuil de pauvreté.

En Pays de la Loire, une feuille de route régionale déclinant les priorités du Pacte des solidarités a été concertée avec l'ensemble des administrations et opérateurs de l'État et organismes de protection sociale, avec les collectivités territoriales et les acteurs de solidarités, en particulier les associations.

Les priorités de la région sont :

- La précarité en milieu rural
- La mobilité solidaire
- L'accès aux droits et la prévention des ruptures de parcours
- La transition écologique solidaire
- La démarche d'évaluation et d'impact social des projets portés
- Les seniors en situation de précarité

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté (2021) -11 % en Pays de la Loire**
- **Montant des contractualisations :**
Contrats locaux des solidarités : **4 538 612 €**,
Conventions insertion-emploi (données 2024) : **2 847 562 €**,
Contrats de prévention et de protection de l'enfance (prévision 2025) : **6 378 396 €**
- **Autres financements Etat :**
Pactes locaux des solidarités (PLS) – **681 000 €**
Fonds d'innovation pour la petite enfance (prévision 2025) : **179 000 €**

Chiffres clés

- **13** projets soutenus dans le cadre du « Fonds d'innovation pour la petite enfance » pour lutter contre le non-recours des familles les moins favorisées aux modes d'accueil du jeune enfant (depuis 2023)
- **315** jeunes accompagnés en vue de leur insertion durable dans l'emploi par le biais du volet « jeunes en rupture » du contrat d'engagement jeune (depuis 2022)
- **2** « Territoires Zéro Non Recours » (en 2025) **203 005** chèques énergie octroyés aux ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz (en 2024)

Exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le conseil départemental de Maine-et-Loire : Projet « Faci'log » lien emploi / logement

Des experts en logement sont mobilisés pour accompagner les conseillers en insertion professionnelle (CIP) dans le suivi des salariés des structures d'insertion par l'activité économique (IAE) en situation de précarité ou sans domicile. Cette action vise à faciliter l'accès de ces salariés à un logement ou à une solution d'hébergement, qu'elle soit transitoire ou pérenne, contribuant ainsi à leur maintien dans l'emploi. Elle permet également de fluidifier l'accès à l'information sur les droits liés au logement et de renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion professionnelle et du secteur logement-hébergement, tout en développant les compétences des CIP sur ces thématiques. A ce jour, 101 professionnels ont déjà bénéficié de cette action, lancée en 2024.

Avec le conseil départemental de la Sarthe : Un Médibus pour favoriser l'accès à la santé sur les territoires ruraux

Le Médibus est un dispositif innovant de téléconsultation médicale itinérante destiné aux Sarthois de plus de 16 ans ne disposant pas de médecin traitant. Conçu pour répondre à la problématique des « zones blanches » médicales, le Médibus sillonne cinq territoires du département afin d'offrir un accès facilité à la consultation médicale dans les secteurs dépourvus de généralistes ou confrontés à une saturation de l'offre de soins. Ce service ambulant, aménagé comme un véritable cabinet médical, permet d'assurer la continuité des parcours de soins et de favoriser l'inclusion de tous les habitants dans le système de santé. 304 personnes ont déjà pu bénéficier de cette action.

Avec la métropole de Nantes : Renforcement du soutien aux jeunes par la Maison départementale des adolescents

Au cours de l'année 2025, la Maison des Adolescents (MDA) a renforcé sa présence auprès des jeunes issus des quartiers prioritaires. Cet engagement s'est concrétisé par un maillage territorial accru et la mise en place d'interventions décentralisées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), notamment à travers une permanence hebdomadaire animée par un binôme de professionnels sur le quartier du Breil. Parallèlement, de nouveaux groupes

ont été créés afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes. Pour soutenir ces actions, un cofinancement a été apporté à parts égales par l'État et la Ville de Nantes dans le contrat local des solidarités.

Par ailleurs, la MDA a poursuivi le déploiement de ses permanences sur l'ensemble de la métropole, avec l'objectif d'implanter des consultations décentralisées au plus près des jeunes et de leurs familles. L'année 2024 a ainsi permis de réaliser un diagnostic partagé, en interne et avec les partenaires, afin de garantir des conditions optimales d'accueil. À l'issue de ce travail, deux nouveaux lieux d'implantation ont été retenus, dans les secteurs Nord-Est et Sud-Ouest, portés par une équipe mobile dédiée et cofinancés à parts égales par l'État et la métropole.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités :

Pacte local à Laval (Mayenne) : Maison d'accueil pour femmes

La maison d'accueil pour femmes, par l'accueil inconditionnel, a vocation à redonner du pouvoir d'agir aux femmes pour (re)devenir actrices de leur vie, tant sur le plan social que médical.

Véritable outil de médiation en santé auprès d'un public spécifique éloigné des systèmes de prévention et de soin, ce lieu a reçu 868 femmes et 501 enfants en 2023. Il a notamment pour vocation l'accompagnement à la périnatalité, que ce soit dans la préparation à la naissance qu'à l'accueil du nouveau-né.

Pacte local en Maine-et-Loire : « Train de l'Emploi et de la Mobilité »

Le « Train de l'Emploi et de la Mobilité » est un évènement ouvert à toute personne en construction d'un projet professionnel. Il vise à promouvoir la mobilité et accompagner les personnes à la recherche d'un emploi dans leurs déplacements ; favoriser le contact avec le monde de l'entreprise et la connaissance des opportunités du territoire. La deuxième édition, ayant eu lieu en 2024, a réuni plus de 200 personnes, dont 99 bénéficiaires. Une troisième édition s'est tenue en mai 2025

Pacte local de Saint Nazaire (Loire-Atlantique) : Aide aux démarches numériques

Afin d'étoffer l'offre de service déjà présente sur le territoire nazairien, un poste d'animateur numérique a été créé et a permis de développer des activités pour favoriser l'appropriation des outils numériques et de proposer des supports pédagogiques adaptés. Ainsi, du 1^{er} novembre 2024 au 30 avril 2025, 477 personnes ont été reçues pour un accompagnement individuel aux démarches numériques.

Pacte local en Sarthe : Glanage solidaire

L'objectif est de créer un collectif pérenne autour de l'organisation du glanage solidaire dans les fermes (légumes, fruits et céréales) et chez les particuliers à destination des struc-

tures de l'aide alimentaire du territoire en impliquant les bénéficiaires sur la partie cueillette/ramasse et la connaissance des produits locaux. En juillet 2025, 74 personnes ont participé aux ateliers de glanage et 274 kilos d'aliments ont été récoltés puis distribués.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

Avec 17,4 % d'habitants en situation de pauvreté, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 3^e région de France métropolitaine la plus pauvre et la 2^e la plus inégalitaire. De nombreux habitants de la région sont aussi juste au-dessus du seuil de pauvreté monétaire (+8 %). Au total, il s'agit de 1,2 million de personnes pauvres ou dans le halo de pauvreté, soit un quart de la population régionale.

Deux départements méritent une attention particulière : le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, avec des taux de pauvreté importants. Plus de 40 % de la population pauvre se concentre sur les territoires métropolitains. Dans ce paysage territorial, Marseille, avec un taux de pauvreté de 26 % concentre nombre de défis. Elle est d'ailleurs la seule commune à bénéficier d'un contrat local des solidarités, signé entre l'État et la Ville de Marseille, et porte la seule expérimentation « Territoire zéro non recours » de la région.

Face à ce contexte, l'accent est prioritairement mis sur l'emploi, l'accès aux droits mais, aussi, la transition écologique juste et solidaire avec les questions de mobilité, de lutte contre la précarité alimentaire et de lutte contre la précarité énergétique.

Repères et chiffres clé :

Données générales

- Taux de pauvreté : **17,4 %**

- Montants des contractualisations (part État) :

Contrats locaux des solidarités : **8 057 097 €**

Conventions insertion-emploi : **12 318 361 €**

Contrats pour la prévention et la protection de l'enfance : **9 422 976 €**

- Autres financements 2025 État :

Pactes locaux des solidarités : **1 431 000 €**

Fonds d'innovation pour la petite enfance : **414 747 €**

Chiffres clés

- Près de **450** acteurs locaux mobilisés dans le réseau PREC'alim (réseau de lutte contre la précarité alimentaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) pour une alimentation saine et accessible aux plus précaires

- **85** projets financés (dont **79** en pluriannuel) dans le cadre du programme « Mieux

- manger pour tous » pour un montant total de plus de **3,2 M€**
- **17** projets financés dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, pour un peu plus de **300 000€**
 - 38 Points conseil budget soutenus par une enveloppe régionale de **640 000€**.
 - Plus de **20 000** contrats engagement jeunes, dont $\frac{1}{4}$ en QPV, avec plus de **30%** de sorties en emploi durable, à 6 mois et **80** projets
 - Une forte dynamique autour de la mobilité solidaire, avec des rencontres régionales et départementales, la production d'un **guide interactif sur la mobilité inclusive et solidaire** mais, aussi, un séminaire des décideurs publics.

Quelques exemples de projets soutenus dans le cadre des contractualisations avec les collectivités

Avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Des conseils experts de la précarité énergétique dans les maisons départementales des solidarités

Des conseillers en économie sociale et familiale (CESF) apportent une expertise et créent des synergies pour lutter contre la précarité énergétique au sein de l'ensemble des Maisons Départementales des Solidarités (MDS). Ils interviennent en soutien aux travailleurs sociaux, apportent des conseils spécialisés sur le logement et les éco-gestes aux ménages les plus précaires et, tissent un réseau local avec les acteurs locaux pour renforcer l'orientation des ménages en difficulté vers les dispositifs d'aides adaptés. En 2025, l'action est renforcée par une formation dispensée par les compagnons bâtisseurs.

Avec la métropole Toulon Provence Méditerranée : Une plateforme de prévention et de lutte contre la précarité énergétique

L'action vise à améliorer la détection des situations de précarité énergétique, à promouvoir la maîtrise de la consommation d'énergie, et à renforcer la médiation entre bailleurs et locataires. La plateforme agit aussi en direction des propriétaires précaires. Cette action s'appuie sur la coordination des dispositifs déjà en place, avec une meilleure gestion des données grâce à un outil numérique collaboratif.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Le pacte local à Marseille (Bouches du Rhône) : Accompagnement des travailleurs pauvres du secteur privé

Le pacte vise à sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs pauvres du secteur privé, à Marseille, autour de trois volets : renforcement de l'accès aux droits et amélioration de la quotité et qualité de l'emploi, mobilisation des entreprises et déploiement d'une offre de logement, sous forme d'habitat modulaire. Fait notable, la mobilisation du monde économique.

Le Pacte local de la communauté de communes Alpes d'Azur (Alpes-Maritimes) : Soutien au secteur de l'aide à domicile en milieu rural

Le pacte s'organise autour de la mobilité, repérée comme un frein premier, pour le secteur de l'aide à domicile sur le territoire rural de la **communauté de communes Alpes d'Azur**, en combinant la mise à disposition de véhicules et un accompagnement renforcé. En 3 mois, 100 % de la première cohorte constituée majoritairement de femmes ont augmenté leur temps de travail, dont la moitié sont passées à temps plein. L'impact se mesure également pour les personnes vieillissantes, isolées, avec l'augmentation du taux d'utilisation de l'allocation personnalisée à l'autonomie. Enfin, il est aussi social, comme l'exprime l'une des bénéficiaires « je me sens comme les autres, je retrouve de la dignité ».

La démarche va se poursuivre, s'essaimer mais aussi s'ouvrir à d'autres publics, avec l'expérimentation lancée, **dans le pays d'Arles**, sur les travailleurs pauvres du secteur agricole, salariés comme exploitants.

GUADELOUPE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la Guadeloupe

Les fragilités sociales de la Guadeloupe, marquées par une pauvreté durable et des ruptures de parcours fréquentes, ont conduit l'État et ses partenaires, en particulier le conseil départemental, à organiser l'action publique autour de 3 priorités structurantes :

- Prévenir et lutter contre le non-recours aux droits sociaux : La Guadeloupe fait partie des 39 territoires engagés dans l'expérimentation nationale des Territoires zéro non-recours (TZN). Depuis 2023, le dispositif régional repose sur 6 actions convergentes. Au cœur de cette dynamique, les « caravanes des droits », déployées dans les communes, offrent un accès direct à l'information et à l'accompagnement pour les habitants, grâce à la mobilisation d'un large partenariat institutionnel et associatif. Ce travail d'aller-vers complète l'action quotidienne des 32 espaces France services du territoire, dont 5 bus itinérants, qui assurent une présence de proximité déterminante dans les démarches du quotidien.
- Mieux accompagner les personnes les plus éloignées des droits : Le schéma territorial de prise en charge de la grande marginalité, élaboré et adopté en 2025, guide l'action collective en faveur des personnes en situation d'errance durable, souvent marquées par des ruptures de parcours successives : sortie de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de détention ou d'hospitalisation, ruptures des parcours d'accès aux soins, aux droits ou à l'hébergement.
- Renforcer la prévention et la lutte contre l'illettrisme : En lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), l'État a renforcé le recueil de données, la formation des professionnels et la diffusion d'outils pédagogiques adaptés au contexte local. Dans le cadre du Pacte des solidarités, trois centres de test EVA/PIX seront créés en 2026, en partenariat avec le service public de l'emploi, afin d'offrir aux usagers une évaluation précise de leurs compétences de base et un appui à la remobilisation.

Repères et chiffres clés

Données générales

- **Taux de pauvreté : 34,5 %** de la population au 1^{er} janvier 2025 (INSEE), avec une surexposition des chômeurs, des familles monoparentales et des jeunes ménages.
- Contrat local des solidarités (part Etat) : **4 828 934 €**
 - dont volet solidarités : **1 511 897 €**
 - dont volet insertion : **3 317 037 €**
- Pacte local des solidarités : **290 000 €**

Chiffres clés

- Illétrisme : **9 %** des 18–64 ans scolarisés en France, soit **17 500** personnes (ANLCI).
- Décrochage dans les lycées professionnels : **28 %** (ministère de l'Éducation nationale).
- Jeunes NEET (Not in Employment, Education or Training) : **27 %**, soit deux fois plus qu'en métropole (INSEE).
- Chômage : **19 %** de la population active (INSEE).
- Grande marginalité : plus de **300** personnes en situation de rue dans les zones pointoise et basse-terrienne, dont **17 %** de femmes et **24 %** en situation administrative irrégulière (SIAO Guadeloupe).

Exemples de projets soutenus dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental

Plateforme de mobilité sociale et solidaire « Mob'îles »

Portée par l'association Solidarities SOS (Le Moule), la plateforme facilite l'accès à la mobilité pour les personnes les plus fragiles : bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), jeunes suivis par France Travail, personnes âgées ou familles monoparentales.

L'offre combine transport solidaire, covoiturage, autopartage, location de véhicules électriques, taxi social et auto-école sociale. Elle favorise aussi l'émergence d'un réseau d'acteurs territoriaux grâce à des actions de sensibilisation et de mutualisation.

Depuis 2023, Mob'îles accompagne plus de 2 500 personnes par an, majoritairement des femmes (83 %) et des habitants des zones rurales (61 %).

Diplôme universitaire « FFASILL » – Formation des formateurs d'adultes en situation d'illettrisme

Créé par l’Institut national supérieur du professorat et de l’éducation (INSPE) de la Guadeloupe, en partenariat avec l’ANLCI, la préfecture et le conseil départemental, ce diplôme vise à professionnaliser les interventions auprès des publics en difficulté avec les compétences de base dans un environnement créolophone.

La formation, ouverte à 20 participants par an jusqu’en 2027, permet d’acquérir des méthodes d’accompagnement sécurisantes, de produire des ressources adaptées et de mieux prendre en compte l’hétérogénéité des publics.

Aide au reste à charge pour les parturientes des îles du Sud

Une cinquantaine de femmes originaires de Marie-Galante, La Désirade et Les Saintes bénéficient chaque année d’un soutien financier pour leurs déplacements et hébergements lors de leur prise en charge dans les centres hospitaliers de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre.

Cette aide limite les effets de la double insularité et garantit un accès fluide au suivi péri-natal.

Installation de points hygiène-habillement

Deux sites - à Basse-Terre et dans la zone pointoise - offrent dès 2025 un accès régulier à l’hygiène, à l’habillement et à un accompagnement médico-social dédié.

Cette action, inscrite dans le Contrat local des solidarités et alignée sur le schéma territorial de prise en charge de la grande marginalité, est portée en lien étroit avec les centres communaux d'action sociale (CCAS).

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Déploiement du « plan cantines »

Le plan cantines vise à renforcer la qualité du temps méridien dans 32 écoles élémentaires publiques - une par commune - en améliorant les conditions d'accueil, l'organisation des équipes et le lien éducatif. Quatre axes d'action structurent le projet : bâtimentaire, socio-culturel, alimentaire et éducatif.

Après une première année consacrée au diagnostic et à la concertation locale, la mise en œuvre opérationnelle a débuté en septembre 2025. Les actions portent notamment sur :

- L'appui d'associations agréées pour renforcer les équipes municipales, en lien avec la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et au sport) ;
- La mise à disposition de salles et de matériel par le ministère de l'Éducation nationale ; la réduction du gaspillage alimentaire, l'usage de la plateforme « Ma cantine »

et l'ouverture des marchés publics aux producteurs locaux, avec l'appui de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) et de l'agence régionale de santé (ARS) ;

- L'amélioration des conditions sonores et de ventilation dans 16 restaurants scolaires.

Plus de 3 000 enfants, soit 20 % des élèves des écoles élémentaires publiques, bénéficieront de ce programme jusqu'en 2027.

Un premier échange avec l'équipe du département de Mayotte a déjà permis d'engager un travail d'adaptation territoriale du dispositif.

Déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

En cofinancement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'État a soutenu en 2025 plusieurs projets de crèches AVIP visant à améliorer l'accueil des jeunes enfants et à sécuriser les parcours d'insertion des parents.

Les financements ont permis l'acquisition de matériel pédagogique, le renforcement des dispositifs de sécurité et l'aménagement d'espaces dédiés.

Au total, neuf projets ont été accompagnés sur l'année.

GUYANE

Principaux enjeux et priorités retenues pour le territoire

En Guyane, plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette dernière est encore plus importante à l'ouest et à l'est du territoire, aux frontières avec le Suriname et le Brésil, avec des taux atteignant respectivement 62 % et 65 %. Le phénomène de grande pauvreté, cumul de très faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères, touche près de 29 % de la population, dont 15 % des retraités, et 36 % des enfants. C'est en outre parmi les ménages complexes (56 %) et les familles monoparentales (52 %) que la part des personnes pauvres est la plus importante.

Il est à noter de surcroît que le coût de la vie en Guyane est estimé à 40 % supérieur à celui de l'hexagone. Les défis sont d'autant plus grands que la moitié de la population a moins de 25 ans et qu'un jeune de 15 à 29 ans sur trois, est NEET (sans emploi, ni formation, ni études).

L'illettrisme, qui touche quatre personnes sur dix âgées de 18 à 64 ans, constitue un frein majeur à l'accès à l'emploi.

Aussi, pour améliorer durablement la situation, il apparaît nécessaire d'investir fortement dans l'éducation dès le plus jeune âge, l'insertion durable, les services aux familles et les infrastructures qui sont liées.

Les principaux partenaires du pacte local des solidarités 2024-2029 (Collectivité territoriale de Guyane (CTG), Rectorat, Caf, ARS, collectivités locales) ont identifié plusieurs priorités stratégiques :

- **La restauration scolaire** : la couverture de restauration scolaire pour les élèves de primaire s'avère très inégale et globalement déficitaire, avec une présence principalement sur le littoral. Les deux tiers des enfants guyanais ne bénéficient pas de cantine. Sur le territoire de l'ouest les rythmes scolaires sont atypiques (organisation en journée continue de 7h30 à 12h30) pour pallier cette carence. Seuls 21 % des collégiens émargent à la restauration scolaire.
- **Les modes d'accueil de la petite enfance** : la Guyane se caractérise par un nombre de naissances élevé (8 000/an), et les enfants de moins de 3 ans représentent 7 % de la population ; parallèlement le taux de couverture « petite enfance » est très faible (12 places pour 100 enfants en 2022 contre 60 dans la France entière).
- **L'accompagnement des jeunes des communes isolées** : plus de 900 jeunes collégiens et lycéens issus des communes de l'intérieur sont scolarisés loin de leur domicile, dont en internat, mais surtout en « famille relais » (dispositif de la CTG). Ce choc culturel et institutionnel, conjugué au sentiment de déracinement, contribuent à une perte de repères et fragilisent, voire compromettent, leur réussite scolaire.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 53 % (INSEE, 2017)**
- **Montant des contractualisations 2025 :**
 - Contrat local des solidarités : **1 958 600 €**
 - (dont **626 117,5 €** nouveaux crédits d'État)
 - Convention Insertion-emploi : **1 405 000 €** (dont **757 500 €** crédits d'État)
 - Contrat pour la prévention et la protection de l'enfance : **3 168 662 €** (dont **1 584 331 €** crédits d'État/ARS)
- **Autres financements État 2025 :**
 - Pacte local des solidarités : **333 000 €**
 - Fonds d'innovation pour la petite enfance : **163 233 €**
- **Pacte des solidarités outre-mer 2025 :**
 - 1 920 395 €** (sur les volets de soutien à l'alimentation des enfants et à la parentalité, lutte contre le décrochage scolaire et contre l'illettrisme, accès aux droits, réduction des risques sanitaires liés aux problématiques d'accès à l'eau potable, accompagnement au relogement dans le cadre de démolitions d'habitations informelles).

Chiffres clés

- **48 509** élèves bénéficiaires de la PARS en 2024 (**123** établissements pour la distribution de repas et **29** pour des collations, principalement dans les communes rurales)
- **34 237 €** fléchés pour le financement de **6** projets pour lutter contre la précarité menstruelle (+ **28 %** de crédits par rapport à 2024)
- **26** Maisons France Services dont **4** structures itinérantes (bus ou pirogues) **26** opérateurs habilités à distribuer l'aide alimentaire (+ 3 en 2025)

Exemples de projets soutenus dans le cadre de la contractualisation avec la collectivité territoriale

Deux Maisons des familles sur le territoire

Les 2 Maisons des familles de Guyane portées par AGAPE, sont des espaces d'écoute bienveillante, d'échange, et d'entraide pour toutes les familles, souvent monoparentales, qui font face pour la plupart à des situations de précarité ou d'isolement fragilisant leur rôle parental (pauvreté, parcours migratoire, rupture familiale, discrimination, fratries importantes, etc.).

En 2024, au sein de ces deux maisons, ont été enregistrés près de 5 400 passages, pour plus de 270 familles accompagnées sur l'année dont 42 % étaient nouvelles. En moyenne, ces familles comptaient 5 enfants. Les structures proposent des accompagnements aux démarches d'accès aux droits et à l'utilisation des outils numériques. Leur effort a porté plus particulièrement sur la participation active des usagers en leur offrant la possibilité de coconstruire le programme d'activités selon leurs besoins et dans l'objectif de renforcer la solidarité entre pairs et soutenir la reprise de confiance en soi et l'acquisition d'une plus grande autonomie.



Une mère cuisinant avec ses enfants
à la MdF de Cayenne en 2024
(transmission des savoirs)

Création de la première ressourcerie pour les habitants de l'ouest



Crédit photo :
Ressourcerie PPTZ

L'association Piki Pitit Transi Zen (PPTZ) a ouvert en 2024 une ressourcerie, à Saint-Laurent du Maroni, afin de développer le réemploi, revaloriser les objets, et préserver les ressources (essentiellement des textiles et des éléments d'ameublement, mais aussi la réparation de vélos ou petits appareils). Les objectifs poursuivis visent non seulement à inscrire la population dans une démarche d'économie circulaire, mais aussi à soutenir les publics en situation de précarité grâce à la vente de produits à faible coût (également hors les murs), tout en créant et développant, dès 2025, des emplois d'insertion par l'activité économique.

En 2024, plus de 200 habitants ont adhéré à la ressourcerie qui a valorisé 1,2 tonne de dons textiles. L'association a également pris part à plus d'une dizaine d'évènements des communes alentour, et a animé près d'une vingtaine d'ateliers de fabrication ou de réparation. Enfin, elle a formé et accompagné 15 stagiaires dans les domaines de la couture, de l'accueil et de la vente.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités et du pacte des solidarités outre-mer

Pacte local dans les communes isolées de l'intérieur : Actions auprès des jeunes issus des villages amérindiens et scolarisés sur le littoral



Sortie cohésion Crique Gabriel à Roura

En 2024, le pacte local a soutenu, aux côtés de la Caf, le projet porté par l'association l'Effet Morpho qui consiste à mener des actions en direction des enfants et des jeunes issus de villages amérindiens situés dans les communes de l'intérieur et scolarisés sur le littoral. L'association facilite et maintient les liens avec leurs parents et leur communauté. Elle organise la mobilité des familles, notamment en permettant aux jeunes de rejoindre leur village lors de 2 périodes de vacances scolaires. Elle veille également à prévenir les ruptures de droits (cantine, frais médicaux, etc.), et offre un hébergement lorsque cela s'avère nécessaire. Enfin, elle propose des activités hors temps scolaire afin de permettre l'épanouissement des jeunes et luttant contre le désœuvrement (jeux, sorties, séjours, animations, aide aux devoirs, etc.).

En 2025, toujours dans le cadre du pacte local, l'État met en place et coordonne un projet de grande ampleur permettant de renforcer l'égalité des chances, l'éveil, le bien-être et l'autonomie des élèves concernés.

Un appel à projets est lancé avec la Collectivité territoriale de Guyane, afin de tenir compte de l'ensemble des jeunes hébergés en famille relais, soit 249. L'objectif est de leur permettre d'accéder à des activités de loisirs, sportives, culturelles, ainsi qu'à un accompagnement en soutien scolaire et vers l'autonomie professionnelle.

Par ailleurs, une contractualisation avec le rectorat permettra également la prise en charge de 150 jeunes des 7 internats situés sur le Bas Maroni, le littoral, et à saint-Georges de l'Oyapock.

Pacte outre-mer à Cayenne : Prise en charge des enfants scolarisé durant la pause méridienne

La Ville de Cayenne a élaboré un dispositif dit « CANUT » à la suite du constat d'une problématique grandissante aux abords des écoles : l'errance d'enfants très jeunes durant la pause méridienne et leur absence de prise de repas. Cette situation résulte d'un manque de places en cantine, de difficultés financières des familles et/ou de leur incapacité à répondre aux exigences administratives liées à l'inscription. Afin de répondre à cette situation d'urgence et aux difficultés scolaires qui en découle, un projet de prise en charge socio-éducative des enfants sur ce temps a été mis en place avec l'appui de la Caf, de l'ARS et des services de l'État (DEAAF). Il comprend la distribution d'un repas de qualité, des actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire ainsi qu'un accompagnement autour des règles du vivre-ensemble, destiné aux élèves identifiés par l'équipe pédagogique et selon des critères de précarité, et dont les parents participent activement à la démarche.

Après une première phase expérimentale menée dans 3 écoles et au regard des retours positifs des chefs d'établissements, il a été proposé d'accompagner la commune dans la montée en puissance du dispositif, en l'étendant aux autres écoles classées en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Cette extension permettra de toucher 252 élèves sur l'année scolaire 2025-2026.

LA RÉUNION

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

La Réunion fait face à des vulnérabilités sociales parmi les plus élevées de France, marquées par un niveau de pauvreté massif, un chômage structurel, une forte proportion de familles monoparentales, une jeunesse nombreuse exposée au décrochage, ainsi que des fragilités territoriales persistantes. Ces réalités appellent une réponse publique à la fois ambitieuse, coordonnée et centrée sur la réduction des inégalités.

Les priorités régionales 2025 s'organisent autour de cinq enjeux majeurs :

- Renforcer l'accès aux droits et améliorer la connaissance de l'offre de services, en particulier pour les publics les plus éloignés ;
- Soutenir la parentalité et développer les modes d'accueil de la petite enfance, leviers essentiels de lutte contre la reproduction des inégalités ;
- Promouvoir l'insertion par l'emploi, en levant les freins périphériques ;
- Favoriser la réussite éducative et l'accompagnement des jeunes ;
- Agir contre la précarité alimentaire, en ciblant en priorité les enfants et les familles les plus fragiles.

Ces priorités s'inscrivent dans une logique de territorialisation renforcée, de coopération accrue avec les collectivités et les acteurs locaux, et d'innovation sociale au service des personnes vulnérables.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Population : 885 700 habitants au 1^{er} janvier 2024 - 29 %** de la population a moins de 20 ans. **98 %** des familles monoparentales ont à leur tête des femmes et **39,5 %** des enfants mineurs vivent en familles monoparentales
- **Taux de pauvreté : 36 %** en 2021
- **Cumul pauvreté monétaire et précarité matérielle et sociale : 3 personnes sur 10**
- **Chômage** : Au 2nd trimestre 2025, le taux de chômage s'établit à **15,4 %** contre 7,3 % en Hexagone.
- **NEET : 1 quart des 15-29 ans** ni en emploi, ni en études, ni en formation
- **Inflation : + 3,1 %** en moyenne
- **PIB par habitant : 26 300 €**
- **Emploi salarié : 297 000**
- **Taux de croissance : + 1,7 %**

• Montant des contractualisations :

Pas de crédit mobilisé dans le contrat local des solidarités (année 2) et pas de convention insertion-emploi en 2025 contractualisations CLS et CIE
Contrat de prévention et de protection de l'enfance : **600 000 €** (2025)

• Autres financements État :

Pacte local des solidarités : **697 000 €**

Pacte outre-mer : **450 785 €**

Fonds d'innovation pour la petite : **368 682,50 €** (2025)

Chiffres clés

- **5** Points Conseils Budget et **1** PCB mobile
- **2** expérimentations TZNR (communes de St-Louis et de Ste-Rose)
- Nouvelle convention cadre dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles pour la période 2024-2027
- Programme Réunionnais de Nutrition et de Lutte contre le Diabète et l'Obésité (PRNDO) 2025-2028 prend le relais du PRND 2020-2023

Exemples de projets soutenus dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental

Dans le cadre de la programmation du contrat local des solidarités en 2024, l'État et le Département ont souhaité impulser une action portant sur le renforcement de la coordination, de la coopération et de la communication des partenaires locaux pour développer l'accès aux droits et à la santé.

Cette action, confiée à un prestataire externe, Konseyali, vise à structurer une instance de coordination pour l'accès aux droits et à déployer une plateforme collaborative, en favorisant une dynamique territoriale partagée et co-construite.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pactes locaux se déployant sur l'ensemble du territoire :

Auto-école associative Run Mov'974 pour accompagner les publics en difficulté dans l'obtention du permis de conduire

L'association accompagne des personnes en situation de handicap (sauf moteur), illettrées, allophones, plus ou moins éloignées de l'apprentissage à s'évaluer et à se former dans l'objectif d'obtenir leur code de la route et leur permis de conduite, grâce notamment à la création d'un livre de code « Facile À Lire et à Comprendre (FALC) » tout en développant leurs capacités de mobilité et en visant leur inclusion sociale et professionnelle.

Des conseillers spécialisés en Langue des Signes Française mobilisés sur les maisons France Services :

L'association AORA Médiation accompagne des personnes sourdes réunionnaises dans leurs démarches France Services dans une logique de proximité sur l'ensemble des 28 France Services du département. Elle se déploie prioritairement dans les zones rurales et isolées, grâce à l'itinérance des conseillers spécialisés en Langue des Signes Française.

Le répit parental en prévention de l'épuisement des familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans »

L'action, portée par l'association Médiation Réunion, consiste à accompagner des familles ayant des enfants de moins de six ans, via des entretiens individuels à domicile, des groupes de pair-aidance et des journées de répit parental.

Pacte local dans les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Le Port et la Plaine des Palmistes : Accueil occasionnel en crèche pour les enfants de parents en insertion professionnelle

L'action « Vos premiers pas en crèche » propose une offre permanente d'accueil occasionnel sur l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant gérés par l'association Les Marionnettes, à destination des parents en insertion professionnelle ayant besoin de répit-repos ou souhaitant socialiser leur enfant avant la scolarisation.

Pacte local sur la commune du Tampon : Soutien scolaire spécialisé hors temps scolaire

Le pacte local finance un dispositif de soutien spécialisé à l'école , hors temps scolaire (en fin de journée), dans une classe aménagée spécifiquement (assises souples, postes de travail debout, parcours d'apprentissages au sein de la classe...), basée sur une approche structurée et positive de l'apprentissage, à destination d'enfants de niveau CP, avec des troubles spécifiques des apprentissages, TND non accompagnés, déviance, déficit de codes sociaux scolaires, difficultés socio-éducatives.

MARTINIQUE

Principaux enjeux et priorités retenues pour la région

La Martinique est confrontée à des difficultés structurelles, amplifiées par son insularité et des inégalités sociales tenaces.

Parmi ses défis majeurs, la précarité alimentaire est un sujet central. Le coût de la vie touche durement les ménages les plus modestes, d'autant que plus de 80 % des produits alimentaires consommés sur l'île sont importés. Cette dépendance entraîne une grande volatilité des prix et accentue la vulnérabilité des familles, notamment celles dirigées par des femmes seules, les personnes âgées ou isolées.

Les structures de solidarité – épiceries sociales, associations, CCAS – jouent un rôle essentiel, mais leurs moyens demeurent insuffisants, en particulier dans les zones rurales. En 2022, environ 30 000 Martiniquais ont eu recours à l'aide alimentaire (source : DEETS).

La grande marginalité, concentrée principalement à Fort-de-France, constitue un autre enjeu préoccupant. Les personnes concernées cumulent souvent des difficultés : ruptures familiales, troubles psychiques, addictions... Leur précarité est accentuée par le manque de solutions d'hébergement et de parcours d'insertion adaptés. L'augmentation de l'errance et des comportements de détresse dans l'espace public illustre la nécessité d'une meilleure coordination entre les services psychiatriques, les intervenants sociaux et les forces de sécurité.

D'autres fragilités persistent. Le taux de chômage, autour de 14 % (INSEE, 2024), se maintient à un niveau élevé, avec un impact fort sur les jeunes et les femmes.

À cela s'ajoutent les obstacles liés à la mobilité : les difficultés de déplacement limitent l'accès à l'emploi, à la santé ou à la formation.

Enfin, le vieillissement de la population accentué du fait du départ des jeunes vers l'Hexagone et l'étranger crée un déséquilibre démographique préoccupant.

Face à ces défis, la lutte contre la pauvreté en Martinique doit s'appuyer sur une approche globale mêlant innovation sociale, adaptation des politiques publiques et coopération étroite entre collectivités, associations, entreprises et services de l'État.

Repères et chiffres clés :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 27,4 % (INSEE oct. 2023)**
- **Montant du contrat local des solidarités : 341 000€**
- **Autres financements État :**
 - Pacte local des solidarités **211 000€**
 - Pacte Outre-Mer **401 000€**

Exemples de projets soutenus dans le cadre de la contractualisation avec la collectivité territoriale

Un BRICOBUS pour aider les familles modestes à améliorer leur cadre de vie

Ce dispositif solidaire itinérant porté par les Compagnons Bâtisseurs, intervient auprès des foyers en difficulté pour les aider à améliorer leur cadre de vie. Il propose des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, des ateliers collectifs, du prêt d'outillage et des dépannages pédagogiques.

Il s'adresse aux familles modestes, parents isolés, jeunes en insertion ou personnes âgées qui n'ont pas les moyens de financer de petits travaux.

Intervention de l'Équipe mobile d'intervention sociale (EMIS) dans le Nord du département

L'EMIS intervient au plus près des personnes précaires, dans la rue ou à domicile. Elle vise à instaurer un lien de confiance, orienter vers les structures adaptées (santé, logement, addiction, démarches administratives), apporter une aide ponctuelle et soutenir les dispositifs de veille sociale.

Expérimentée dans le Nord Caraïbe en 2024, cette action portée par la Croix-Rouge française, a été élargie au Nord Atlantique en 2025.

Exemples de projets soutenus dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pactes locaux à Fort-de-France :

Déploiement de Premières heures en chantier à Fort-de-France

Avec le dispositif Premières Heures en Chantier (porté par Convergence France), le programme accompagne les personnes sans abri vers le retour à l'activité.

L'idée est simple : reprendre un rythme de travail progressif et retrouver confiance en soi grâce à un processus d'insertion adaptée.

Après une première expérimentation conduite par l'association Ypiranga en 2024, un second projet est déployé cette année.

Création d'une bagagerie solidaire à Fort-de-France

Destiné aux personnes vivant dans la rue, ce projet, mené par l'association ACISE SAMU Social, vise à leur mettre à disposition un espace sécurisé pour déposer leurs effets personnels : papiers d'identité, vêtements, objets essentiels.

Ces casiers à bagages, rattachés à l'accueil de jour de l'ACISE, facilitent la vie quotidienne et l'accès aux démarches administratives des personnes sans domicile fixe, tout en leur offrant davantage de sérénité et en leur permettant de gagner en dignité.

MAYOTTE

Principaux enjeux et priorités retenues pour Mayotte

A Mayotte, une partie de la population est en situation irrégulière. Elle n'a pas accès (théoriquement) à l'emploi et aux prestations sociales. L'INSEE indique que 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national (INSEE, Chiffres-clés, 24/10/2024).

Ce taux référencé au national est à mettre en perspective avec le SMIC net local à 1 086 €/mois donc inférieur au seuil national de pauvreté à 1 158 €/mois. Le taux de pauvreté de 77 % s'explique par la faiblesse des revenus du travail, le moindre effet des outils de la redistribution sociale dans la lutte contre la pauvreté et un taux de non accès aux droits sociaux très fort.

La moitié de la population a moins de 18 ans et 36% des jeunes de Mayotte sont des NEET.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 30% et 64% d'entre eux ont besoin d'améliorer leurs compétences de base.

Dans le cadre du contrat local des solidarités (CLS) et du pacte local des solidarités (PLS) signés en 2024, les priorités sont :

- Soutenir les familles ;
- Prévenir l'illettrisme ;
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie ;
- Renforcer l'offre d'insertion socio-professionnelle et le déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA ;
- Amplifier l'accès aux droits sociaux ;

- Lutter contre les inégalités de santé ;
- Favoriser la mobilité ;
- Lutte contre la précarité alimentaire.

Repères :

Données générales

- **Taux de pauvreté : 77 % (2019)**
- **Montant des contractualisations 2025 :**
Contrat local des solidarités **1,6M €**
Convention insertion-emploi **1,4M€**
Contrat de prévention et de protection de l'enfance **1,8M€**
- **Autres financements Etat :**
Pacte local des solidarités **0,5 M€**
- **Territoire Zéro non recours (TZN) : 77 692 € en 2025**

Exemple de projet soutenu dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental

Développer le réseau des médiateurs en santé

À Mayotte, 60% des habitants ont consulté un médecin généraliste dans les douze mois précédent l'enquête, que ce soit dans un cabinet ou un centre de consultations. Ce recours est moins important que dans l'hexagone (85%). Ce moindre recours aux professionnels de santé est pour partie le reflet de la faible densité médicale à Mayotte.

L'objectif de l'ARS est de mettre en place un réseau de médiateurs en santé qualifiés comme acteurs de premières lignes pour effectuer un premier repérage et orienter les personnes vers un parcours dédié. Ces médiateurs qualifiés assureront leurs fonctions au sein des associations de santé de proximité.

La formation concerne 20 apprenants pendant 7 mois et vise à :

- Professionnaliser les acteurs locaux en créant un parcours certifiant et reconnu ;
- Développer des compétences clés en promotion de la santé.

Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Pacte local sur la commune de Tsingoni : Livres et lecture, outils de lutte contre la précarité

Depuis 2022, l'agence régionale du livre et de la lecture (ARLL) porte le dispositif « Des livres à soi ». Cette action de médiation à la littérature jeunesse et de prévention de l'illettrisme est porté par l'association organisatrice du Salon du livre jeunesse de Montreuil et son école du livre jeunesse.

L'ARLL propose cette action en partenariat avec des librairies, les professionnels de la petite enfance et les structures sociales de proximité.

En 2025, l'ARLL a accompagné de novembre 2024 à juin 2025, la bibliothèque municipale de Mroalé, l'association d'accueil des enfants non-scolarisés « Village d'Eva » de Combani et le CCAS de Miréréni dans la mise en place du dispositif « Des livres à soi ».

Concrètement, l'ARLL a organisé 16 ateliers (2h30 chacun), 3 sorties en bibliothèque, au Pôle culturel de Chirongui, en librairie et une fête de clôture. Ces actions ont impliqué 33 familles durant 6 mois.

Cette action modeste en termes de quantité de public touché présente un fort impact en matière d'appropriation de la langue française, de l'écrit et de la relation parent enfant. Cette action accompagne aussi les bibliothèques et associations dans leur montée en compétence en matière de médiation et de lutte contre l'illettrisme. Elle favorise également le décloisonnement des interventions des acteurs du social, de l'enfance et du livre en faveur des publics les plus précaires.



CHAPITRE 10

Les financements du Pacte des Solidarités

BUDGET DU PACTE DES SOLIDARITES EN 2025

Total Budget État	396 M€
Dont :	
- Contractualisation	260,5 M€
- Pactes locaux des solidarités	18,4 M€
- Pacte Outre-Mer	13,9 M€
COG CNAF	350 M€
Crédits ONDAM	38,6 M€
Total	784,6 M€

Au niveau national

Le Pacte des Solidarités incarne ainsi une approche interministérielle de la lutte contre la pauvreté en s'inscrivant sur la durée, via un engagement du gouvernement sur la période 2024-2027 et la mobilisation des crédits de la Sécurité Sociale et des crédits de l'Etat sur plusieurs programmes budgétaires (304, 177, 102, 137, 103, 124, 174). Au total, l'effort porté par l'Etat dans le cadre du Pacte des Solidarités s'établit en 2025 à hauteur de 396M€ (hors chèque énergie 465M€).

Les crédits de l'Etat sont complétés par des crédits prévus en loi de finances de la Sécurité sociale et avec une montée en charge prévue chaque année d'ici 2027. Ces crédits ont été de 388,6M€ en 2025 dont 350M€ issus de la COG avec la CNAF et 38,6M€ de crédits ONDAM relevant de l'assurance maladie.

Au niveau territorial

Le Pacte renforce la contractualisation avec les conseils départementaux et les métropoles à hauteur de 260,5 M€ dès 2025 sur les programmes budgétaires 304 et 102 permettant de soutenir les contrats locaux des solidarités et les conventions insertion-emploi.

Les crédits relatifs à la contractualisation sont abondés à due concurrence des crédits Etat par les Conseils départementaux et les Métropoles permettant ainsi de démultiplier les actions territoriales et de permettre à l'Etat de venir en accompagnement et en appui des politiques sociales départementales.

En complément des contractualisations, les pactes locaux des solidarités qui visent à accompagner et soutenir des actions complémentaires, résolument innovantes et à impact sur les territoires, ont mobilisé près de 18,4M€.

En outre, un plan d'action spécifique de 13,9 M€ en faveur de l'Outre-Mer permet de renforcer le soutien à la parentalité, l'accès aux droits et au logement, la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire, l'accès à l'alimentation et la lutte contre les inégalités de santé.

CONCLUSION

Perspectives

2026

Ce rapport se termine avec l'année 2025 et nous mesurons, à l'aune des chiffres alarmants sur la situation des plus pauvres dans notre pays, la mobilisation qui devra être la nôtre, collectivement pour la prochaine année. Nous allons bien sûr poursuivre et amplifier nos démarches et nos actions.

Nous allons continuer à promouvoir la mesure d'impact, en effet nous devons résolument savoir ce qui est efficace et ce qui permet de sortir les personnes de leur situation de pauvreté

Nous allons poursuivre la mobilisation en faveur des travailleurs pauvres et en faveur des familles monoparentales et lutter contre le déterminisme social et pour l'égalité des chances.

Grâce à une collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, nous allons porter et suivre des expérimentations sur 8 campus zéro non-re-cours afin de lutter contre la pauvreté étudiante. Là encore nous mobiliserons les acteurs qui ont intérêt à agir pour permettre à tous les talents de pouvoir correctement se former dans des conditions de réussite dignes pour tous

Forts des enseignements de nos travaux sur la ruralité en lien avec l'ANCT, nous allons continuer à trouver des leviers pour agir mieux et plus en milieu rural, en continuant à agir au plus près des habitants, en mobilisant les acteurs des communes et des intercommunalités au travers des pactes locaux des solidarités et en mettant un focus sur la mobilité, premier facteur d'inégalités en milieu rural.

Nous allons continuer à porter le sujet de la pauvreté dans le débat public, à convaincre et à porter la conviction que les leviers contre la pauvreté existent et qu'ils doivent être soutenus et amplifiés. Nous savons aussi que nous devons regarder l'organisation globale de l'action publique, souvent confuse, éparpillée et segmentée, parce qu'il en va de la crédibilité de notre modèle social comme bien commun de tous.

Nous savons, aujourd'hui, que le nombre de pauvres ne baisse pas en corrélation directe avec la baisse du chômage ou avec un taux de croissance positif, ce sont donc des initiatives volontaristes, ciblées, adaptées et évaluées qui peuvent inverser ce qui semble pour certains soit une fatalité, soit une mauvaise volonté.

En 2026, nous accompagnerons le CNLE dans ses travaux sur l'objectif de réduction de la pauvreté et nous ferons le bilan du Pacte des solidarités qui s'achèvera en 2027 en faisant des propositions tirées des enseignements de la contractualisation et plus généralement sur l'organisation de l'Etat et les différents outils à sa disposition pour prévenir et lutter contre la pauvreté.

Enfin dans un domaine plus prospectif, intimement convaincus que des bouleversements majeurs sont en cours, nous souhaitons en 2026, nous interroger avec les spécialistes du sujet sur les conséquences de l'irruption dans notre société de l'Intelligence Artificielle et ses conséquences à prévoir et anticiper sur les personnes les plus pauvres.

Parce que nous pensons qu'il est possible et impératif de refonder l'espoir de l'émancipation individuelle en recréabilisant la promesse de l'égalité des chances, en assurant la sortie de la pauvreté par le travail et en assurant l'accès de chacun à ses droits effectifs, nous allons en 2026 poursuivre et amplifier nos travaux de coordination entre l'Etat et l'ensemble des forces vives pour faire reculer la pauvreté.

Retrouvez la DIPLP sur les réseaux sociaux



La délégation interministérielle
à la prévention et à la lutte
contre la pauvreté
<https://bit.ly/3DkhZxz>



Délégation Interministérielle
à la lutte contre la pauvreté
(@delegation_pauvreté)



DIPLP :
(@deleg-pauvreté.bsky.social)



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PACTE DES
SOLIDARITÉS**

Agir ensemble pour faire
reculer la pauvreté